

2023



www.institut-agro.fr

Rapport Social Unique



TABLE DES MATIÈRES

Introduction et repères	1
Présentation de l'Institut Agro	3
L'Institut Agro au 31/12/2023 – Synthèse	8
1 LES EFFECTIFS	13
1.1 Les plafonds d'emploi	14
1.2 Les effectifs globaux	15
1.3 Les caractéristiques des effectifs	16
1.3.1. Par statuts	16
1.3.2. Par catégories	19
1.3.3. Par fonctions	21
1.4. L'âge de la population	23
1.5. L'emploi des personnes en situation de handicap	29
2 L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	31
2.1 Les différents types de temps de travail	32
2.2. Le temps de travail des personnels de l'Institut Agro	34
2.2.1. La quotité de temps de travail par catégorie et par genre	34
2.2.2. Le CET	35
2.2.3. Le télétravail	37
2.3 Les absences pour raisons de santé - Zoom sur les Congés Maladie Ordinaires (CMO)	38
3 LE PARCOURS PROFESSIONNEL	43
3.1 Les mouvements des personnels	44
3.1.1. Les arrivées	44
3.1.2. Les départs	45
3.1.3. Zoom sur les retraites	47
3.2. Évolution de carrière : Promotions et avancements	50
4. LA REMUNERATION	53
4.1 La masse salariale globale	54
4.1.1. Les dépenses globales de personnels	54
4.1.2. Zoom sur la rémunération principale des personnels	55
4.1.3. Zoom sur les indemnités et rémunérations complémentaires	58
4.2. Les autres dépenses de personnels	62
5. LA FORMATION	63
5.1. Synthèse de la formation à l'Institut Agro en 2023	64
5.2. Détail de la formation en 2023 à l'Institut Agro DIJON	67
5.3. Détail de la formation en 2023 à l'Institut Agro MONTPELLIER	69
5.4. Détail de la formation en 2023 à l'Institut Agro RENNES-ANGERS	71
6 SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	73
6.1. Les acteurs de prévention - Internes / Externes	74
6.2. Formation et sensibilisation prévention santé sécurité	78
6.3. La prise en charge du handicap	79
6.4. Les actions de prévention mises en œuvre en 2023	79
6.5. Les accidents de travail	81
7 ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE	83
7.1. Les différents types de prestations	84
7.2. La politique sociale dans l'Institut Agro	
7.3. Autres dispositifs sociaux proposés par le MASA	86
8 RELATIONS PROFESSIONNELLES ET DIALOGUE SOCIAL	87
8.1. Les instances de l'Institut Agro - rôle et composition	88
8.2. Les instances et commissions des écoles internes - rôle et composition	93
8.3. Droit de grève	97
9. GLOSSAIRE	99

INTRODUCTION

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique substitue au bilan social le Rapport social Unique (RSU) obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ses modalités de mise en œuvre sont précisées dans le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 qui prévoit également la création d'une Base de Données sociales (BDS) mise à disposition des membres du Comité Social d'Administration (CSA)

Le RSU a pour vocation de regrouper en un seul document trois rapports obligatoires :

- le bilan social,
- le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes
- le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Véritable outil d'aide à la décision en matière de ressources humaines, il apporte à la direction une vision globale et synthétique de la communauté de travail de l'Institut Agro au regard de l'emploi, des rémunérations, des conditions de travail, de la formation, des parcours professionnels, de la santé et sécurité au travail, de la politique sociale et du dialogue social.

Le RSU vise à promouvoir un dialogue social plus efficace et plus stratégique, et permet d'alimenter les débats dans les différentes instances de dialogue social.

Le présent document est présenté aux instances de l'Institut Agro et fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Institut Agro.

La base de données sociales, en cours de construction sera mise à disposition des membres du Comité Social d'Administration, comme prévu dans le décret 2020-1493 du 30 novembre 2020.

L'édition 2023 est la deuxième de l'Institut Agro dans sa configuration à trois écoles. Même s'il sera possible de commencer à voir se dessiner des orientations, c'est le RSU 2024 qui permettra d'identifier des tendances de fond sur trois années.

Le présent document est établi au titre de l'exercice 2023 et les chiffres présentés sont arrêtés au 31 décembre 2023.

3 populations sont examinées :

- Les personnels du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) : fonctionnaires et agents contractuels d'Etat rémunérés par le MASA
- Les personnels du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) : fonctionnaires et agents contractuels d'Etat rémunérés par le MESRI
- Contractuels sur budget (Sous et Hors plafond).

QUELQUES REPÈRES ET DÉFINITIONS

✓ **Temps plein** :

Emploi pour lequel la durée de travail correspond à la durée légale de travail fixée par la loi. Il correspond à 151.67h/mois (1607 heures par an). Il sert de référence pour le pourcentage de temps de travail d'un contrat dont la durée est inférieure à la durée légale.

✓ **Temps partiel** :

De droit ou à la demande d'un agent (selon des motifs personnels ou de santé) après un an à temps plein, le temps partiel est une réduction volontaire du temps de travail permettant à un agent de travailler entre 50 et 90% d'un temps plein.

✓ **Temps incomplet** : Caractéristique d'un contrat où la durée de travail est inférieure à 100%.

✓ **Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT)** :

Unité de décompte dans laquelle sont exprimés les plafonds d'emplois, qui tient compte de la quotité de temps de travail et de la période réellement travaillée sur l'année civile.

✓ **Équivalent temps plein (ETP)** :

Unité de décompte instantané qui prend en compte le temps de travail de l'agent au 31/12 de l'année considérée.

✓ **Plafond d'emploi** :

- Le plafond d'emplois est inscrit dans la loi de finances et correspond à l'effectif autorisé par le budget. Il est comptabilisé en ETPT. On distingue les plafonds d'emplois en fonction de leur origine de financement : budget de l'établissement (hors contractuels rémunérés sur ressources propres et n'exerçant pas des fonctions pérennes) ou budget de l'État.
- L'établissement, du fait de sa double tutelle, se voit déléguer pour les titulaires une dotation d'emplois émanant du MASA (programme 142) et du MESRI (programme 150).
- Pour l'Institut Agro, en 2023, le plafond d'emplois est fixé de la manière suivante :
 - MASA -> 872 ETPT,
 - MESRI -> 32 ETPT,
 - Budget établissement (dont emplois gagés) : 324.6 ETPT.

✓ **Sous plafond d'emploi** :

Ce sont tous les emplois permanents rémunérés par le budget établissement ou de l'État.

NB : On peut toutefois compter des emplois non pérennes parmi les « sous plafonds ». Ils sont généralement créés pour répondre à des besoins ponctuels comme une surcharge d'activité et sont souvent limités dans le temps.

✓ **Hors Plafond d'emploi** :

Il s'agit des contractuels rémunérés sur les ressources propres des écoles et n'exerçant pas de fonctions pérennes. Ils sont rémunérés sur des conventions couvrant le financement de l'emploi. Par ailleurs, les apprentis, quelle que soit l'origine du financement de leur apprentissage, sont hors plafond.

✓ **Les doctorants et apprentis** :

Les doctorants, malgré leur statut d'étudiants et dans la mesure où ils fournissent un travail pour le compte de l'établissement en échange d'une rémunération, seront comptabilisés tout au long du document parmi les agents contractuels sur budget. Il en sera de même pour les apprentis que nous employons sous statut de salariés de droit privé.

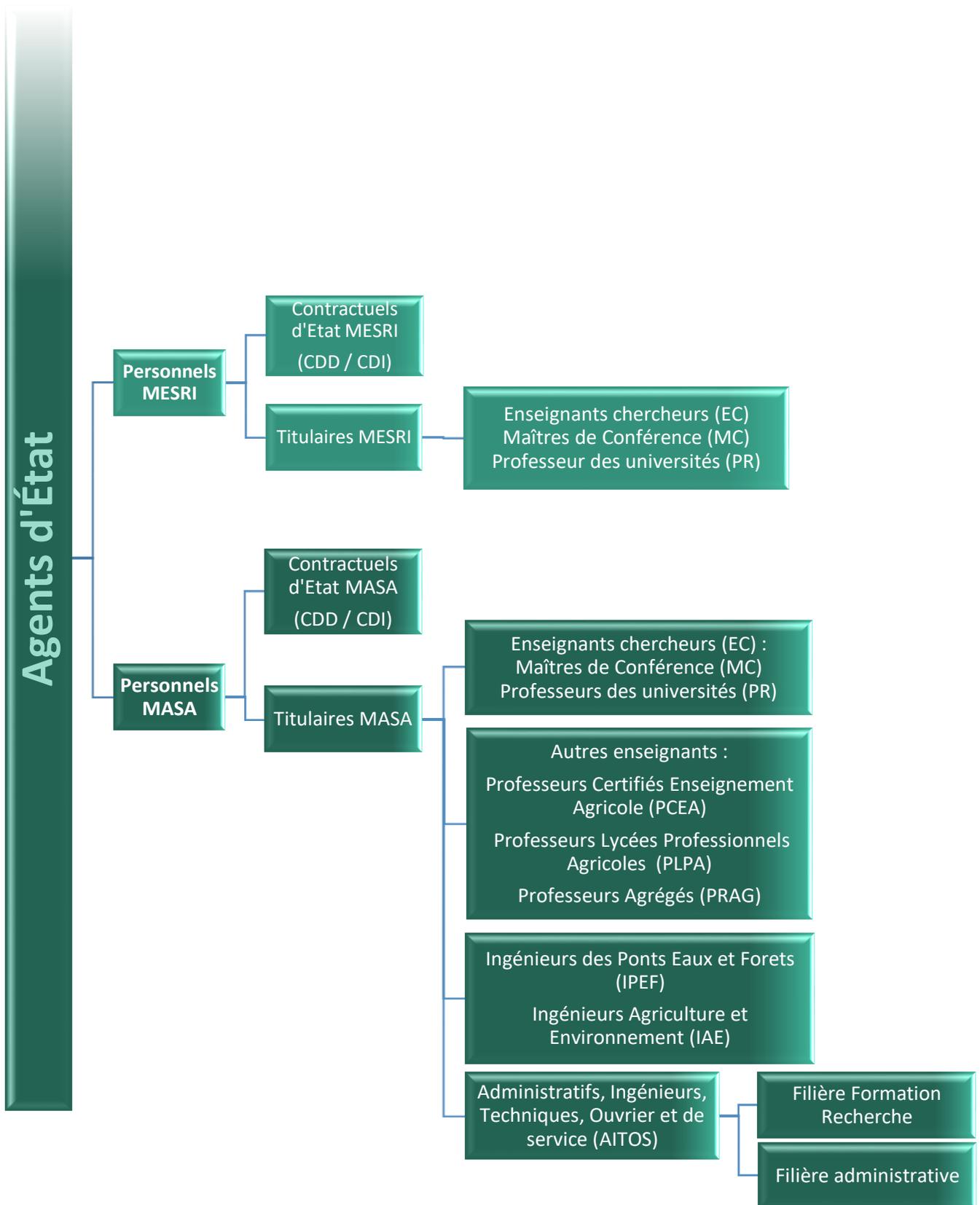
✓ **Les emplois gagés** :

Du fait de leur statut de fonctionnaire, ils sont comptabilisés dans les effectifs des fonctionnaires pour tous les thèmes à l'**exception des rémunérations**. En effet, ces dernières étant prises en charge par l'établissement, elles sont intégrées à celles des agents contractuels sur budget.

QUELQUES REPÈRES ET DÉFINITIONS

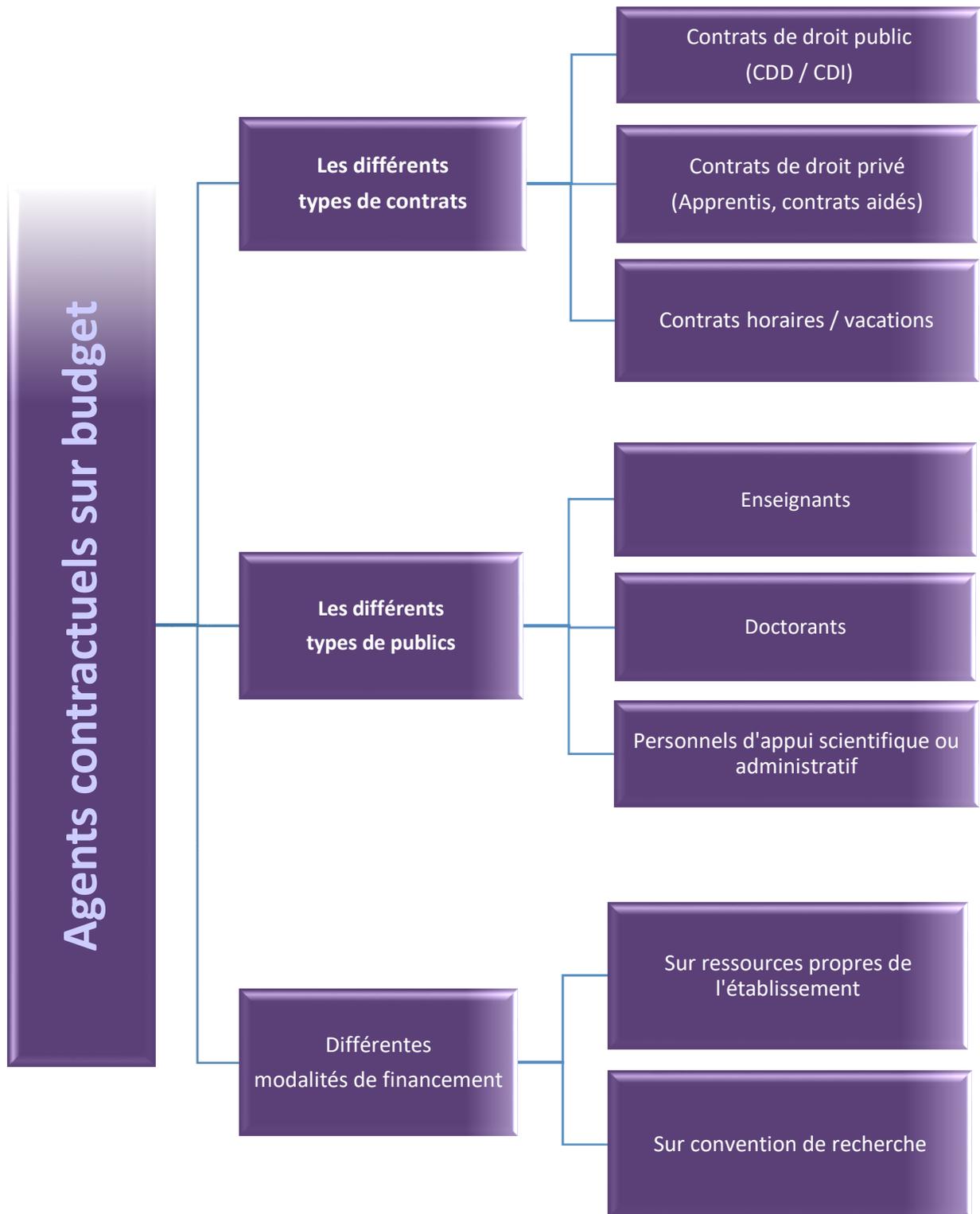
La structuration des effectifs à l'Institut Agro

Les agents de l'État



QUELQUES REPÈRES ET DÉFINITIONS

Les contractuels sur budget





Présentation de l'INSTITUT AGRO



PRÉSENTATION

Créé en janvier 2020 par la fusion de trois grandes écoles historiques, l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, dénommé l'Institut Agro, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP- Grand établissement) placé sous la tutelle principale du ministère de l'Agriculture et de Souveraineté alimentaire et la tutelle pédagogique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'Institut Agro regroupe trois écoles internes ancrées dans leurs territoires d'implantation :

- L'Institut Agro Montpellier (anciennement dénommé Montpellier Supagro)
- L'Institut Agro Rennes-Angers (anciennement dénommé Agrocampus Ouest)
- L'Institut Agro Dijon (anciennement dénommé AgroSup Dijon)

La formation et la recherche à l'Institut Agro couvrent l'ensemble des thématiques et filières du végétal et de l'animal, y compris Vigne et Vin, Halieutique, Horticulture et Paysage, et offre une palette étendue de formations initiales et continues (cursus ingénieur, master, doctorat, licence pro) ainsi qu'une grande ouverture à l'international avec 140 partenariats internationaux.

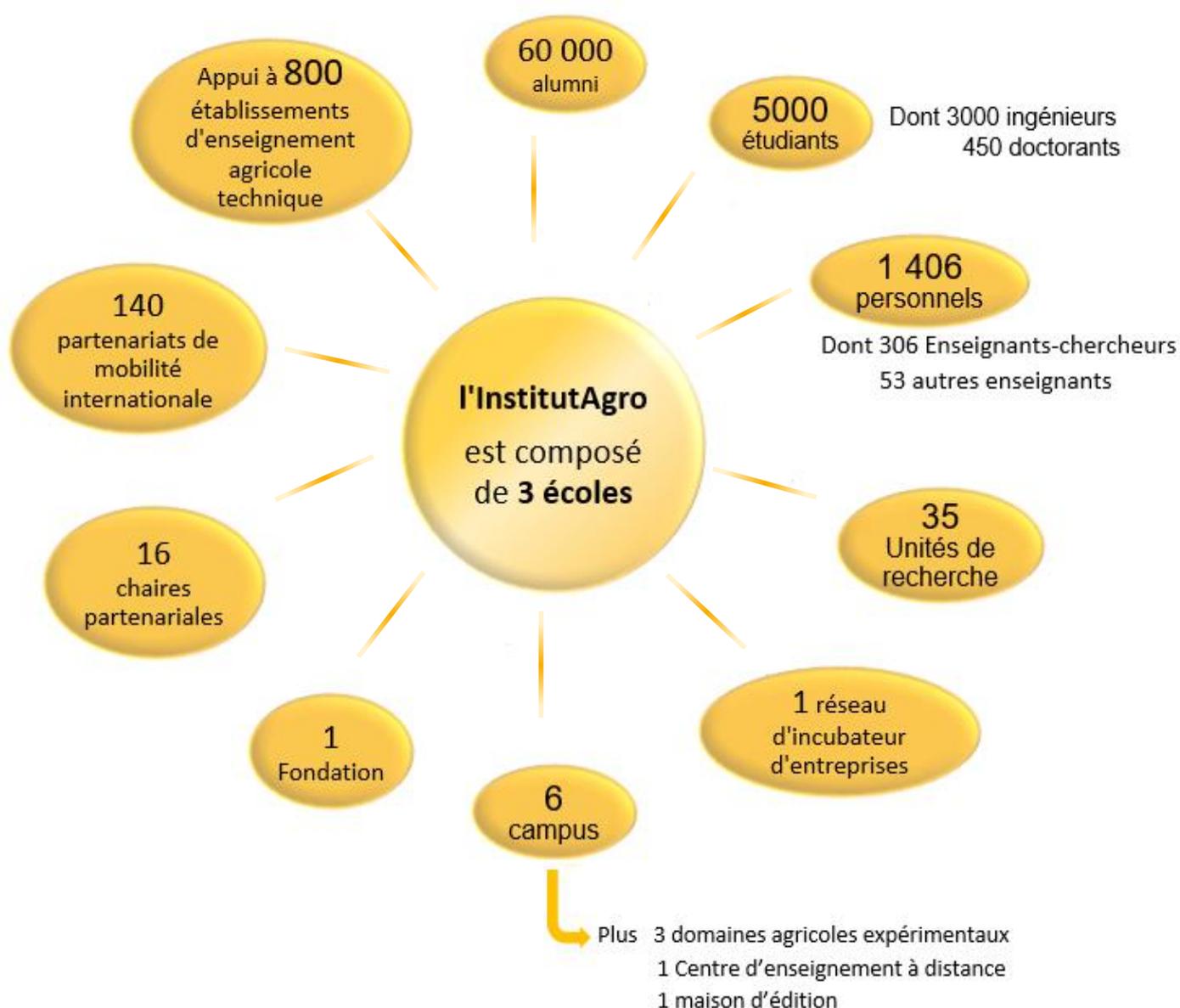
L'Institut Agro assure également une mission spécifique d'appui aux 800 établissements de l'enseignement technique agricole et dispose de l'unique outil d'enseignement à distance pour l'enseignement agricole public.

Par ses activités de formation, de recherche et d'appui et ses dispositifs partenariaux l'Institut Agro contribue à l'innovation (biologique, technologique, organisationnelle, sociale) dans les filières et au développement durable des territoires, à la transformation des systèmes et aux politiques publiques, en partenariat avec des organisations publiques et privées.

À travers ses activités, l'Institut Agro participe au rayonnement et à l'attractivité de la France et concourt à la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.



L'Institut Agro en chiffres au 31/12/2023



SYNTHÈSE

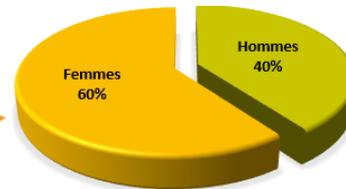
L'institut Agro au 31 décembre 2023

SYNTHÈSE

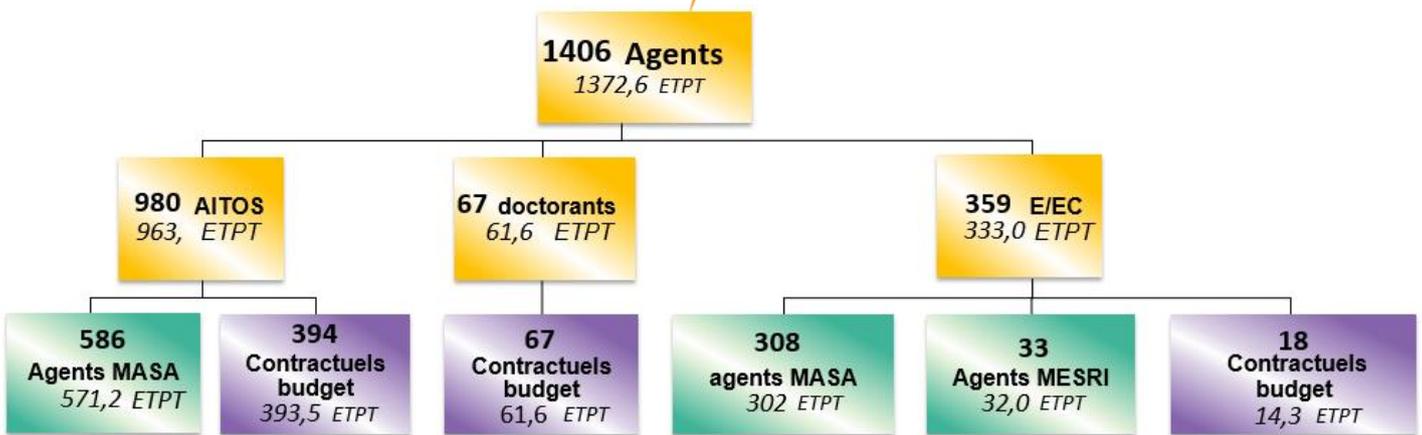


Effectifs de l'Institut Agro au 31/12/2023

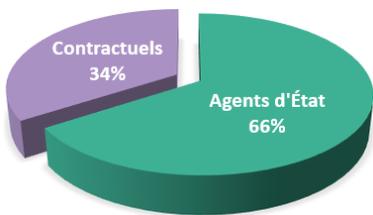
2022 : 1 409 agents
842 femmes
567 hommes



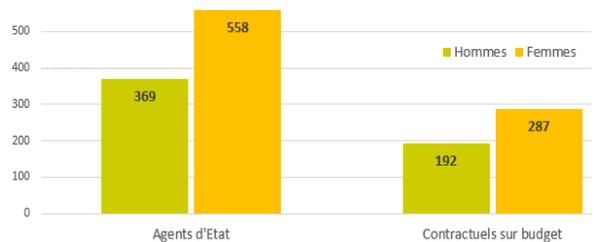
845 femmes
561 hommes



Les statuts

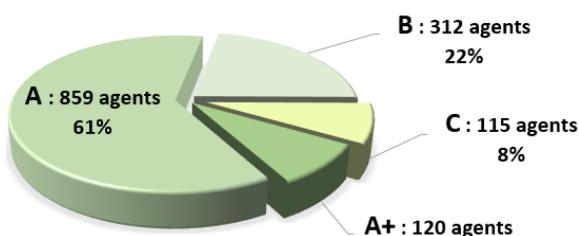


927 agents d'État
479 Contractuels budget

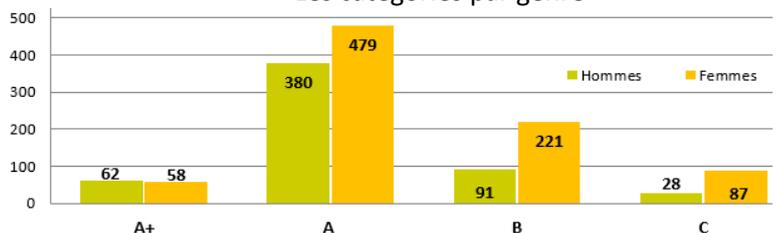


2022 : 916 agents d'État / 493 Contractuels budget

Les catégories



Les catégories par genre



2022 : 103 A+ / 862 A / 309 B / 135 C

SYNTHÈSE

L'âge moyen de la population

60.5% de la population de l'Institut Agro a plus de 45 ans

	Population globale	Agents de l'Etat	Contractuels budget
Femmes	46 ans 10 mois	50 ans 2 mois	40 ans 4 mois
Hommes	46 ans 7 mois	50 ans 4 mois	39 ans 5 mois
Globale	46 ans 9 mois	50 ans 3 mois	40 ans

2022	46 ans 9 mois	50 ans	39 ans 10 mois
-------------	---------------	--------	----------------

	Femmes	Hommes	Global
A+	54 ans	54 ans 9 mois	54 ans 4 mois
A	43 ans 4 mois	44 ans	44 ans 3 mois
B	49 ans 3 mois	49 ans 1 mois	49 ans 3 mois
C	50 ans 6 mois	48 ans 9 mois	50 ans 7 mois

2022	54 ans 8 mois	44 ans 7 mois	49 ans	49 ans 10 mois
-------------	---------------	---------------	--------	----------------

Les départs en retraites

	Institut Agro	Agent d'Etat	Contractuels budget
Femmes	14	13	1
Hommes	7	6	1
Global	21	19	2

2022	27	25	2
-------------	----	----	---

	Âge moyen de départ
Femmes	64 ans 2 mois
Hommes	65 ans 6 mois
Global	64 ans 8 mois

2022	63 ans 2 mois	64 ans 6 mois	63 ans 8 mois
-------------	---------------	---------------	---------------

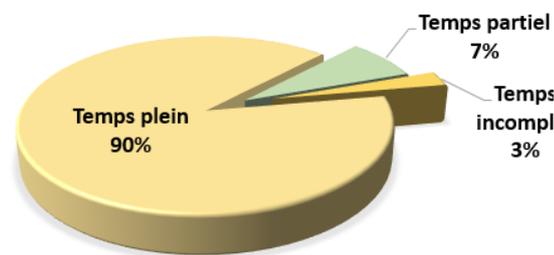


Organisation du temps de travail

Type de temps de travail	Hommes	Femmes	Total
Temps plein	530	728	1258
Temps partiel	18	88	106
Temps incomplet*	12	26	38
Total	560	842	1402

* Ne tient pas compte des 4 contrats à l'heure

2022	1248	99	52	1 399
-------------	------	----	----	-------



Le compte épargne temps (CET)

Les 415 détenteurs de CET au 31/12/2023 par catégorie et par genre



2 302 jours épargnés au titre de 2023 (2 127 jours en 2022)

Agents d'Etat : 1 730 jours / Contractuels : 572 jours

Nombre de jours stockés au 31/12/2023 par catégorie

	A	B	C	Total
Hommes	3 089	947	129	4 165
Femmes	3 554	1 965	722	6 241
Total	6 643	2 912	851	10 406

2022	5 891	2 838	1 284	10 013
-------------	-------	-------	-------	--------

Le télétravail

Le télétravail par catégorie et par genre au 31/12/2023

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	165	39	6	210
Femmes	249	160	57	466
Total	414	199	63	676

2022	328	177	68	573
-------------	-----	-----	----	-----

Type de télétravail	Nombre d'agents
Fixe uniquement	297
Flottant uniquement	99
Fixe + flottant	280

2022	260	74	239
-------------	-----	----	-----

SYNTHÈSE

Les congés maladie ordinaires (CMO)

Agents ayant eu au moins un CMO	Nombre d'agents	Nombre de jours
Femmes	258	6 458
Hommes	101	2 056
Total	359	8 514

28.75 ETP

2022	
Nombre d'agents	Nombre de jours
289	6 562
119	2 432
408	8 994

30.38 ETP

Taux d'absentéisme pour CMO en 2023

	Taux	2022
Institut Agro	2.9 %	3.21 %
Fonction publique	4.44 %*	4.52 %*

Source : observatoire absentéisme secteur publique WTW



Parcours professionnel

Les mouvements de personnels

Arrivées	Agents d'État	Contractuels budget	Total
Femmes	56	73	129
Hommes	30	46	76
Total	86	119	205

2022 73 148 221

Départs	Agents d'État	Contractuels budget	Total
Femmes	47	74	121
Hommes	32	46	78
Total	79	120	199

2022 58 103 161

Promotions, avancements, concours et examens professionnels

	Femmes	Hommes	Total
Personnels promus (Corps et grades)	30	27	57
Réussite concours	8	4	12
Examen professionnel	6	1	7
Total	44	32	76

Taux de promotion 2023 par rapport aux proposés : **33.5%**

25.6% en 2022



Dépenses de personnels

Masse salariale globale

Agents d'État (Titulaires + contractuels d'État)	78 647 442 €
Contractuels sur budget	21 605 395 €
Autres dépenses de personnels	2 405 723 €
Total masse salariale globale	102 658 560 €

+ 6% par rapport à 2022

Suivi médical	82 403 €
Aides aux agents*	99 512 €
Cotisations diverses	1 351 €
Rémunérations accessoires	2 222 457 €

*Comprend la restauration

Indemnisation et rémunérations complémentaires des contractuels sur budget

Indemnités récurrentes	312 343 €
Supplément familial de traitement SFT	119 980 €
Indemnité de télétravail	34 329 €
Indemnités liées aux transports	74 116 €
Protection sociale complémentaire PSC	41 595 €
Complément CSG	15 945 €
Indemnités de résidence	26 378 €

Pouvoir d'achat	338 233 €
GIPA	43 582 €
Prime Exceptionnelle Pouvoir Achat	237 269 €
Prime précarité	57 382 €

SYNTHÈSE



Formation (hors prévention santé sécurité)

Les grands domaines de formation à L'INSTITUT AGRO	Nb actions de formation	Nombre de stagiaires*	Nombre d'heures	Coût pédagogique
Management	32	119	1 607	42 895 €
Formations spécifiques Métiers	245	656	7 351	117 547 €
Préparation aux concours	12	24	349	- €
Dispositif d'accompagnement individualisé	13	21	445	27 623 €
Responsabilité sociétale environnement (RSE)	19	91	283	5 090 €
Total par type de formation	321	911	10 035	193 155 €

*Un même agent peut avoir été stagiaire à plusieurs formations

2022	339	945	6 138	241 252 €
------	-----	-----	-------	-----------



Santé sécurité au travail

Dépenses de formations et sensibilisation liées à la prévention santé sécurité

Bilan des formations et sensibilisations Prévention santé sécurité à l'Institut agro en 2023			
Nombre actions de formation	Nb de stagiaires*	Nombre d'heures	Montant pédagogique
100	402	3 327	58 641 €

2022	107	542	2 546	55 560 €
------	-----	-----	-------	----------

*Un même agent peut avoir été stagiaire dans plusieurs actions de formation

Suivi et accompagnement des agents

	Médecine du travail	Assistance sociale	Prise en compte du handicap
Nombre d'agents rencontrés ou accompagnés	223	86	4 dossiers FIPHFP acceptés et financés

Accidents du travail



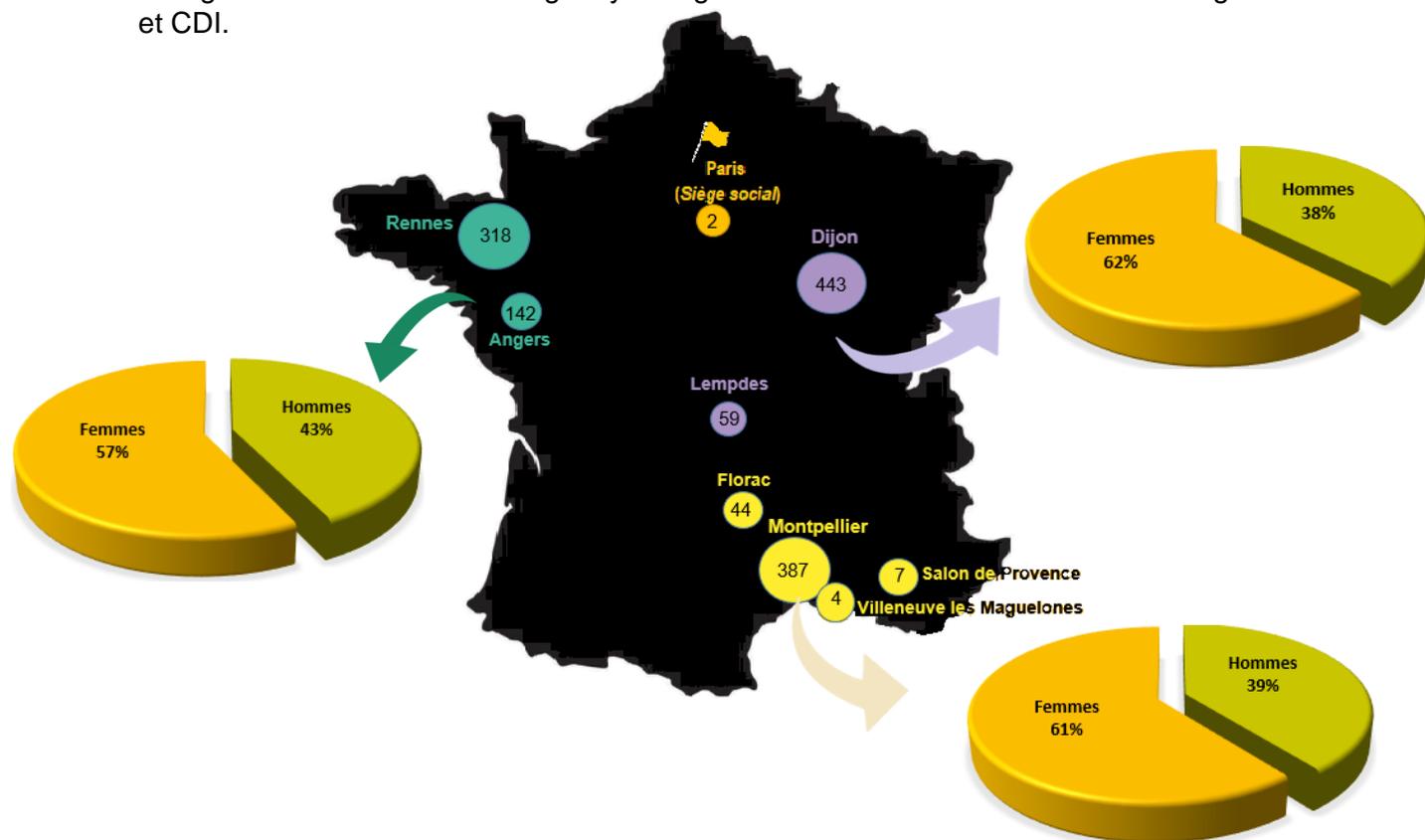
Action sociale

	Restauration	Dispositif d'action sociale	Prestations sociales*
Nb agents		6 dossiers acceptés	50
Montant	68 267 €	7 310 €	48 586 €

*Dont crèche (uniquement à l'Institut Agro DIJON)

LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

- ! Les effectifs considérés sont arrêtés au 31/12/2023. On différenciera :
- les personnels du MASA : Personnels titulaires de la fonction publique (dont les emplois gagés), les contractuels d'État en CDD ou en CDI.
 - les personnels du MESRI : Personnels titulaires de la fonction publique (dont les emplois gagés), les contractuels d'État en CDD ou en CDI.
 - les agents contractuels sur budget ayant signé un contrat de travail avec l'Institut Agro : CDD et CDI.



1.1. Les plafonds d'emploi

Les plafonds d'emplois sont exprimés en Équivalent Temps plein Travaillé (ETPT). L'ETPT tient compte de la quotité de temps de travail d'un agent et de sa période d'activité sur l'année civile.

Le plafond des autorisations d'emplois pour les personnels titulaires et contrats Ministère sous plafond, et pour les personnels contractuels sur budget sous plafond, est fixé chaque année par la loi de finances, et notifié pour chaque opérateur par le responsable de programme de l'administration de tutelle.

L'Institut Agro est concerné par les programmes 142 « enseignement supérieur agricole » P150 « Enseignement supérieur recherche et innovation (MESRI) » et 143 « enseignement technique ».

Le plafond des autorisations d'emplois pour les agents contractuels sur budget hors plafond est fixé par le conseil d'administration de l'Institut Agro.

Pour l'année civile 2023, les plafonds d'emplois en ETPT s'élèvent respectivement à :

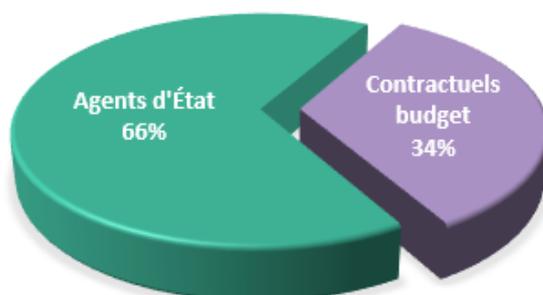
INSTITUT AGRO	
Titulaires et contrat Ministère (Sous plafond)	904
MASA	872
MESRI	32
Contractuels sur budget	544.91
Sous plafond	324.6
Hors plafond	220.31
Total	1 448.91

LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

1.2. Les effectifs globaux – Nombre d'agents présents au 31/12/2023

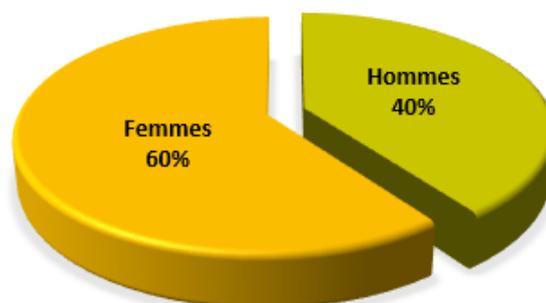
	Institut Agro	Direction générale	Institut Agro Dijon	Institut Agro Montpellier	Institut Agro Rennes-Angers
Effectifs du MASA (Titulaires + Contractuels d'État)	891	14	288	252	337
Emplois gagés MASA	3	0	3	0	0
Effectifs du MESRI (Titulaires + Contractuels d'État)	33	0	33	0	0
Contractuels sur budget (dont doctorants)	479	6	173	182	118
Total	1 406	20	497	434	455

Population globale de l'Institut Agro au 31/12/2023 par statut



	Institut Agro	Hommes	Femmes
Effectifs du MASA (Titulaires + Contractuels d'État)	891	350	541
Emplois gagés MASA	3	3	0
Effectifs du MESRI (Titulaires + Contractuels d'État)	33	16	17
Contractuels sur budget (dont doctorants)	479	192	287
Total	1 404	561	843

La population globale de l'Institut Agro au 31/12/2023 par genre



Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2023 - DGAFP

« Fin 2021, 63% des agents travaillant dans la fonction publique sont des femmes, contre 46% des salariés du secteur privé ». (p37)

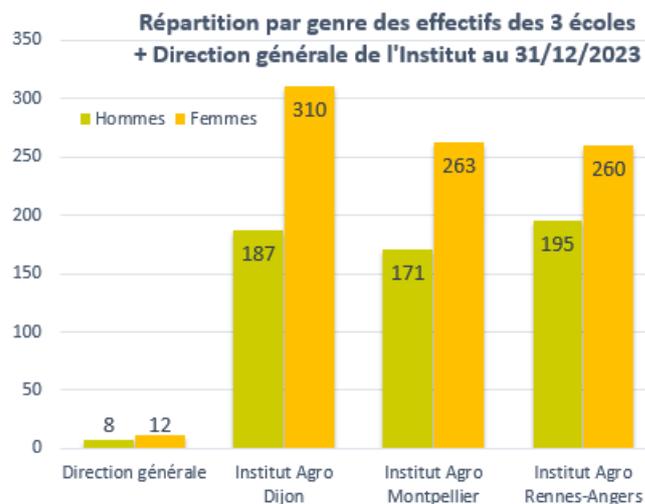
La population globale de l'Institut Agro au 31/12/2023 par genre et par statut



LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

La répartition des effectifs de l'Institut Agro

	Effectif global	Hommes	Femmes
Direction générale de l'Institut Agro	20 *	8	12
Dijon	5	2	3
Montpellier	8	2	6
Paris	2	1	1
Rennes	5	3	2
Institut Agro Dijon	497	187	310
Dijon	438	172	266
Lempdes (63)	59	15	44
Institut Agro Montpellier	434	171	263
Montpellier	379	154	225
Florac	44	12	32
Salon de Provence	7	3	4
Villeneuve les Maguelone	4	2	2
Institut Agro Rennes-Angers	455	195	260
Rennes	313	118	195
Angers	142	77	65
Total Institut Agro	1406	561	845



*Parmi les 20 agents comptabilisés à la direction générale de l'Institut Agro, 3 ont été recrutés pour des renforts de projet et ne sont pas comptabilisés dans les emplois pérennes.

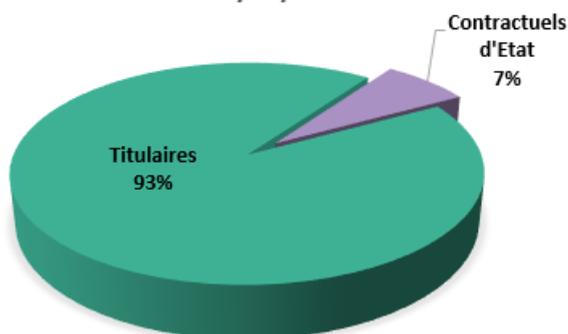
1.3. Caractéristiques des effectifs

1.3.1. Par statut

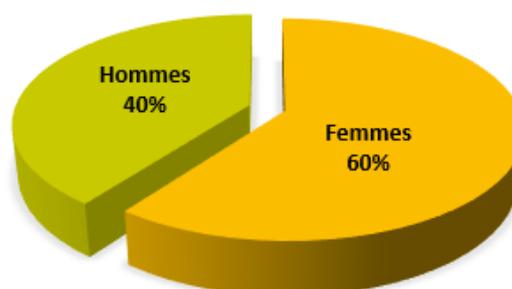
1.3.1.1. Les agents d'État

	Hommes	Femmes	Total
Agents d'Etat	369	558	927
Titulaires	349	512	861
Contractuels Ministère	20	46	66
Contractuels sur budget	192	287	479
TOTAL	561	845	1406

Les agents d'État de l'Institut Agro au 31/12/2023



Les agents d'État de l'Institut Agro au 31/12/2023 par genre



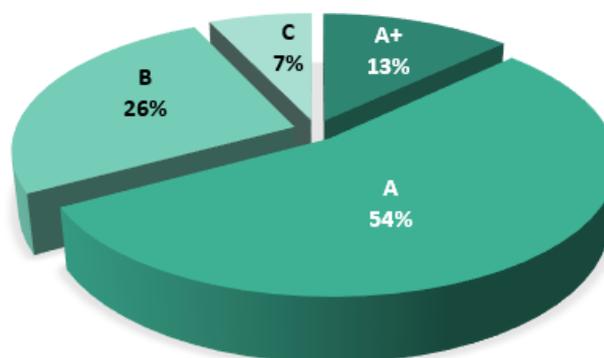
LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

Les agents d'État par catégorie et par genre

Nombre agents d'État au 31/12/2023	A+		A		B		C		TOTAL PAR GENRE		Total général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Dotation MASA	61	57	191	237	69	151	13	50	334	495	829
E/EC	47	46	96	102	0	0	0	0	143	148	291
AITOS	14	11	94	135	69	151	11	50	188	347	535
Emplois gagés MASA	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0	3
Dotation MESRI	0	0	15	17	0	0	0	0	15	17	32
E/EC	0	0	15	17	0	0	0	0	15	17	32
Contractuel Ministère	1	1	16	25	3	18	0	2	20	46	66
MASA	1	1	15	25	3	18	0	2	19	46	65
MESRI	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1
Total agents d'Etat	62	58	222	279	72	169	13	52	369	558	927
	120		501		241		65		927		

Les Emplois gagés (cf définition et spécificité page 2) ainsi que les agents du MESRI présents dans le tableau ci-dessus sont tous affectés à l'Institut Agro Dijon.

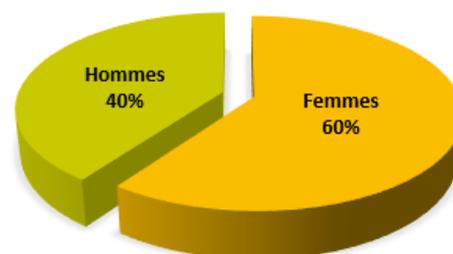
Répartition des agents d'Etat de l'Institut Agro au 31/12/2023 par catégorie



1.3.1.2. Les agents contractuels sur budget

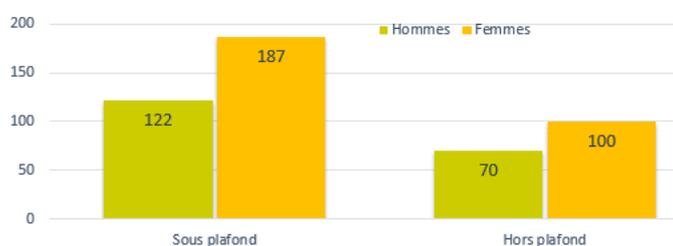
	Hommes	Femmes	Total
CDD	110	160	270
Contrats CDD	36	59	95
Conventions recherche	74	101	175
CDI	82	127	209
Contrats CDI	82	127	209
Total contractuels budget	192	287	479

Les contractuels sur budget de l'Institut Agro au 31/12/2023 par genre



	Hommes	Femmes	Total
Sous plafond	122	187	309
Hors plafond	70	100	170
Total contractuels budget	192	287	479

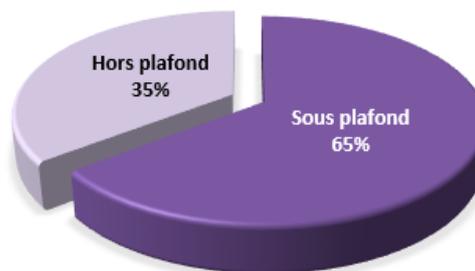
Les contractuels sur budget de l'Institut Agro au 31/12/2023 par plafond et par genre



LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

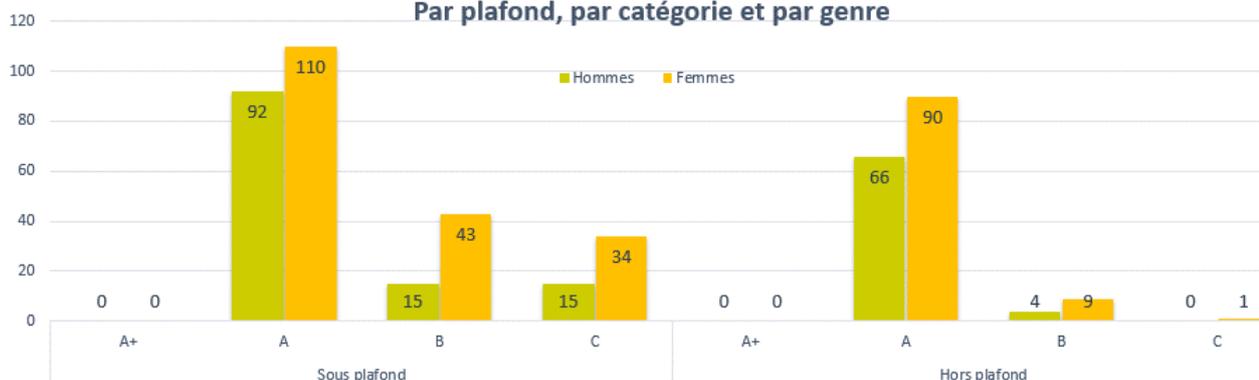
	Hommes	Femmes	Total
Sous plafond	122	187	309
A+	0	0	0
A	92	110	202
B	15	43	58
C	15	34	49
Hors plafond	70	100	170
A+	0	0	0
A	66	90	156
B	4	9	13
C	0	1	1
Total	192	287	479

Les contractuels sur budget de l'Institut Agro par plafond au 31/12/2023



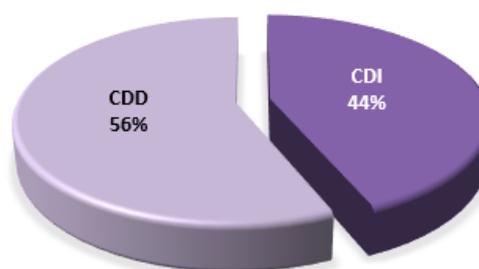
Les contractuels sur budget de l'Institut Agro au 31/12/2023

Par plafond, par catégorie et par genre



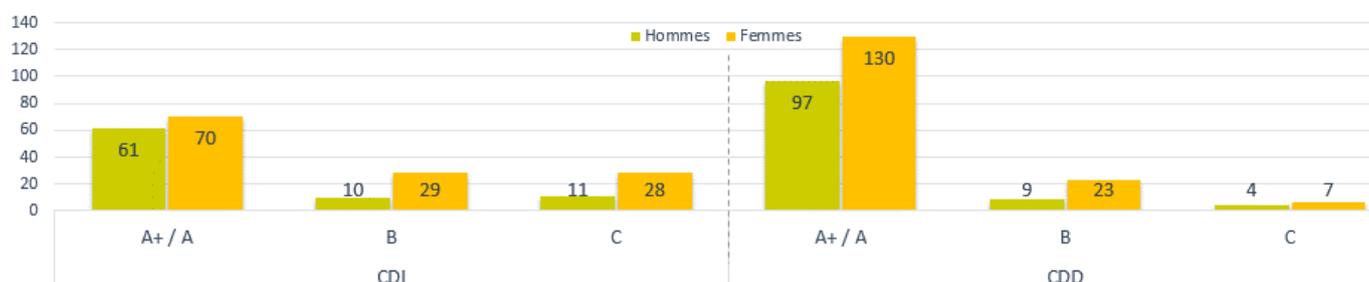
	Hommes	Femmes	Total
CDI	82	127	209
A+ / A	61	70	131
B	10	29	39
C	11	28	39
CDD	110	160	270
A+ / A	97	130	227
B	9	23	32
C	4	7	11
Total contractuels budget	192	287	479

Part des CDD et des CDI chez les contractuels sur budget de l'Institut Agro au 31/12/2023



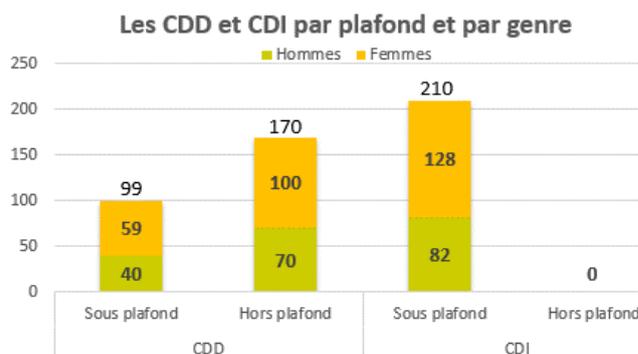
Les contractuels sur budget de l'Institut Agro au 31/12/2023

Par type de contrat par catégorie et par genre



LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

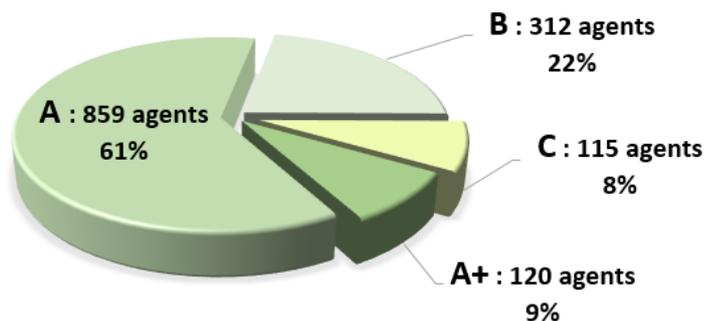
	CDD		CDI		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Sous plafond	40	59	82	128	309
Hors plafond	70	100	0	0	170
Total	110	159	82	128	479
Total général	269		210		



1.3.2. Par catégorie tous statuts confondus

Catégorie A+ ¹	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection.	Fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction, d'enseignement	Fonctions d'application et de mise en œuvre des procédures	Fonctions techniques et d'exécution
A+ 120 personnels 119.85 ETPT	A 859 personnels 839.37 ETPT	B 312 personnels 303.86 ETPT	C 115 personnels 112.69 ETPT

L'ensemble de la population de l'Institut Agro au 31/12/2023 par catégorie (tous statuts confondus)



Comparatif des effectifs par catégorie entre 2022 et 2023

Catégorie	2022	2023	Variation
A+	103	120	16,5%
A	862	859	-0,3%
B	309	312	1%
C	135	115	-14,8%
Total	1409	1406	-0,2%

Extrait du rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2023 – DGAFP (p29)

En 2021, la fonction publique est composée de 38 % d'agents de catégorie A, de 20 % d'agents de catégorie B et de 42 % d'agents de catégorie C. Dans la fonction publique d'État : 56% des agents relèvent de la catégorie A (dont 3.7% en A+), 24% sont de catégorie B et 21% de catégorie C.

¹ Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique (édition 2023) précise que bien que n'ayant pas d'existence juridique, la notion de catégorie A+ est utilisée pour distinguer les corps et emplois fonctionnels de l'encadrement supérieur au sein de la catégorie A [...] dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B (HEB)]. Sont considérées « A+ » les populations de PR, d'IPEF, d'ISPV, SG, DG et l'inspecteur des finances publiques (n'intègre pas les IR).

LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

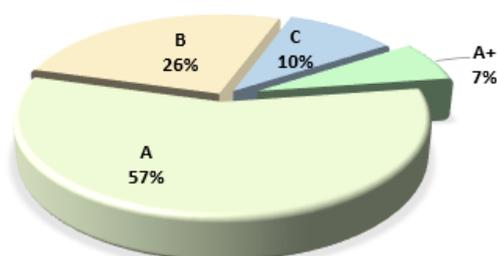
Extrait du rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2023 – DGAFP (p37)

En 2021, les femmes restent peu nombreuses à occuper des postes de catégorie A+ (43% dans la fonction publique d'État). À noter qu'entre 2011 et 2020 leur part dans la catégorie A+ a augmenté de 5 points.

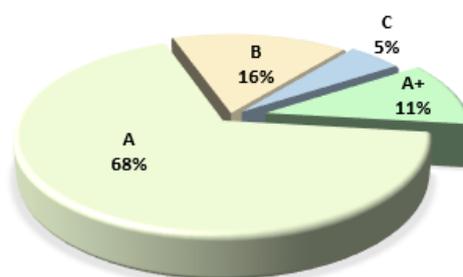
La population de l'institut Agro par catégorie et par genre

	A+	A	B	C	Total
Femmes	58	479	221	87	845
Hommes	62	380	91	28	561
Total	120	859	312	115	1406
% de femmes	48%	56%	71%	76%	60%
979 catégorie A					
573 femmes		442 hommes			

Répartition des **femmes** de l'Institut Agro par catégorie au 31/12/2023



Répartition des **Hommes** de l'Institut Agro par catégorie au 31/12/2023

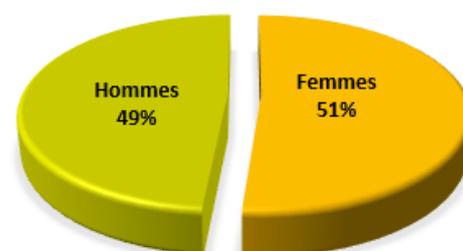


Les fonctions d'encadrement des personnels présents au 31/12/2023

Les fonctions hiérarchiques sont de plusieurs niveaux :

- N+1 : supérieurs hiérarchiques directs à la tête d'un service ou d'une entité
- N+2 : supérieurs hiérarchiques directs des chefs de services ou d'entité
- N+3 et 4 : Directeur(trice) d'écoles + Directeur(trice) Général(e) de l'Institut Agro

	N+1	N+2	N+3 et 4	Total encadrants
Femmes	27	6	3	36
Hommes	28	5	1	34
Total par niveau hiérarchique	55	11	4	70



	N+1		N+2		N+3 et 4		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Agents d'État	24	23	6	5	3	1	62
Contractuels budget	3	5					8
Total	27	28	6	5	3	1	70
	Équilibre		Équilibre		3/4 de femmes		

LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

Effectifs par catégorie et par fonction (tous statuts confondus)

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A+	62	58	120
AITOS	15	12	27
E/EC	47	46	93
Catégorie A	380	479	859
E/EC	122	144	266
AITOS	223	303	526
DOCT	35	32	67
Catégorie B	91	221	312
AITOS	91	221	312
Catégorie C	28	87	115
AITOS	28	87	115
Total	561	845	1406

Effectifs par catégorie / statut / genre (tous statuts confondus)

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A+ / A	442	537	979
Agents de l'Etat	284	337	621
Contractuels sur budget	158	200	358
Catégorie B	91	219	309
Agents de l'Etat	72	169	241
Contractuels sur budget	19	52	71
Catégorie C	28	87	115
Agents de l'Etat	13	52	65
Contractuels sur budget	15	35	50
Total population globale	561	845	1406

2022
965
606
359
309
232
77
135
78
57
1 409

- 75% des contractuels sur budget sont de catégorie A+/A (soit 2 points de plus qu'en 2022), 15% sont de catégorie B (soit 1 point de moins qu'en 2022) et 10% de catégorie C (soit 1 point de moins qu'en 2022).
- 100% des personnels de catégorie A+ sont agents d'État (99% sont titulaires et 1% contractuels d'État). Les femmes représentent 48.3% de cette catégorie (contre 42.1 en 2022).

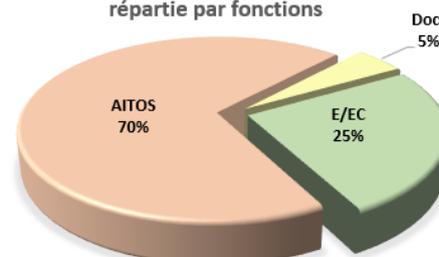
1.3.3. Par fonction

	E/EC	AITOS	DOCT
	Nb agents	Nb agents	Nb agents
Hommes	169	357	35
Femmes	190	623	32
	359	980	67

En 2022 :

349	995	65
-----	-----	----

Population globale de l'institut agro au 31/12/2023 répartie par fonctions

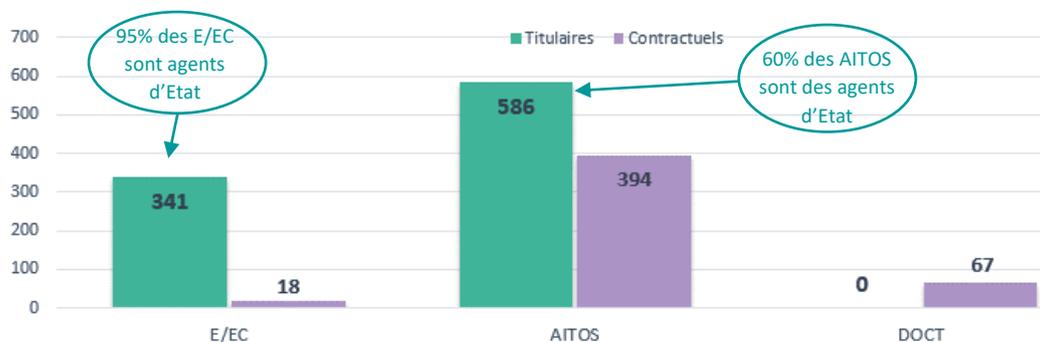


	Titulaires		Contractuels État		Contractuels budget		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Enseignants chercheurs	147	149	5	4	0	1	306
Autres enseignants	11	16	3	6	3	14	53
Total	158	165	8	10	3	15	359
	323		18		18		

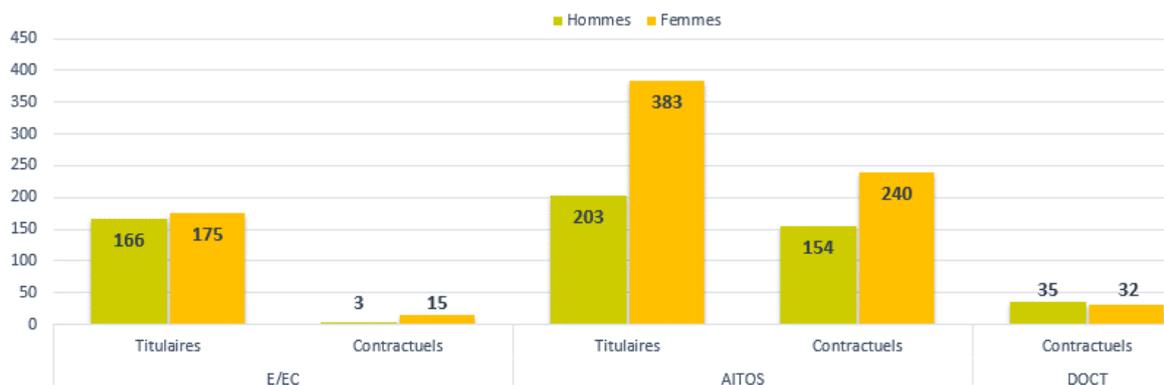
LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

	Hommes Nb d'agents	Femmes Nb d'agents	Total Agents
E/EC	169	190	359
Agents d'Etat	166	175	341
MASA	150	158	308
MESRI	16	17	33
Contractuels	3	15	18
AITOS	357	623	980
Titulaires	203	383	586
MASA	203	383	586
MESRI	0	0	0
Contractuels	154	240	394
DOCT	35	32	67
Contractuels	35	32	67
A	35	32	67
Total	561	845	1406

La population de l'Institut Agro au 31/12/2023
Par fonctions et par statut



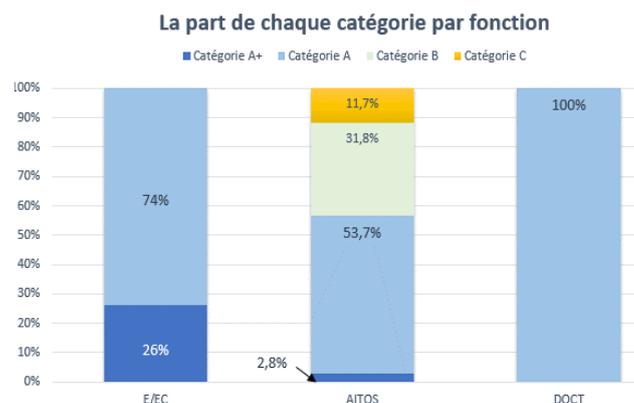
La population de l'institut Agro au 31/12/2023
par fonctions par statut et par genre



- Comme en 2022 les fonctions E/EC et doctorants sont à l'équilibre H/F
- Les fonction d'AITOS, sont essentiellement occupées par des femmes notamment chez les administratifs.

LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

	Hommes	Femmes	Total	2022	Variation
E/EC	169	190	359	349	2,9%
Titulaires	166	175	341	332	2,7%
A+	47	46	93	77	
A	119	129	248	255	
Contractuels	3	15	18	17	5,9%
A+	0	0	0	0	
A	3	15	18	17	
AITOS	357	623	980	995	-1,5%
Titulaires	203	383	586	584	0,3%
A+	15	12	27	25	
A	103	150	253	249	
B	72	169	241	232	
C	13	52	65	78	
Contractuels	154	240	394	411	-4,1%
A+	0	0	0	1	
A	120	153	273	276	
B	19	52	71	77	
C	15	35	50	57	
DOCT	35	32	67	65	3,1%
Contractuels	35	32	67	65	3,1%
A	35	32	67	65	
Total	561	845	1406	1409	-0,2%



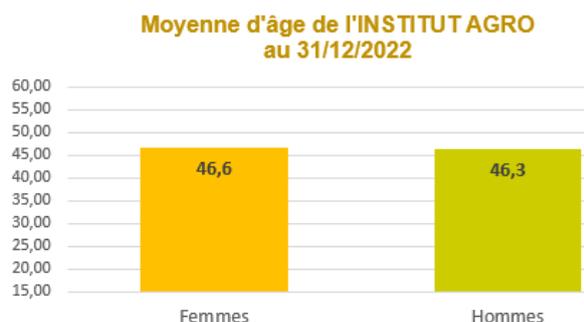
Comparatif des effectifs par fonction entre 2022 et 2023

Fonction	2022	2023	Variation
E/EC	349	359	2,9%
AITOS	995	980	-1,5%
DOCT	65	67	3%
Total	1409	1406	-0,2%

1.4. L'âge de la population

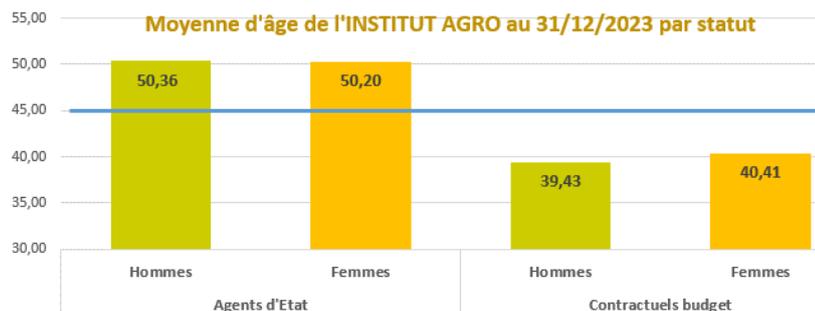
1.4.1. L'âge moyen de la population globale

INSTITUT AGRO		Âge moyen
Population globale		46 ans 9 mois
Femmes		46 ans 10 mois
Hommes		46 ans 7 mois



Depuis 2022 : vieillissement de la population globale de 3 mois. Les hommes et les femmes ont quasiment le même âge moyen.

1.4.2. La moyenne d'âge par statut



45 ans est l'âge moyen symbolisant le milieu de la carrière.

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2023 – DGAFP (p39 et 40)

Fin 2021, l'âge moyen dans la fonction publique est de 44 ans. Dans la FPE il est de 43 ans (42 ans dans la FPH et 46 ans dans la FPT)

LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

1.4.3. La moyenne d'âge par catégorie et par statut

	Agents d'État	Contractuels budget	Moyenne par catégorie
Catégorie A+	54,4		54,4
Catégorie A	48,5	38,4	44,3
Catégorie B	51,4	42,3	49,3
Catégorie C	51,4	48,5	50,6

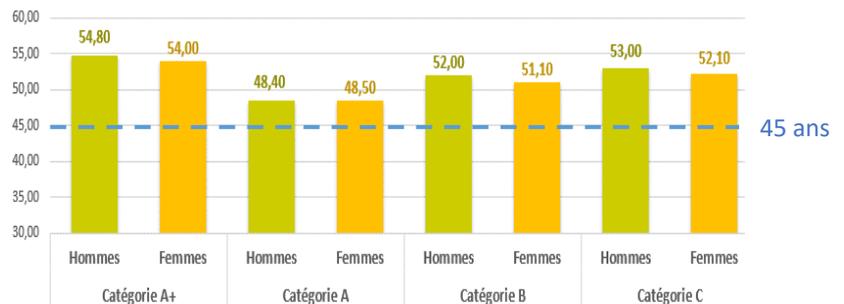
La moyenne d'âge des catégories C est celle qui progresse le plus en un an : +10.5 mois.

Ceci s'explique par une plus grande sédentarité de cette catégorie à la différences notamment des catégories A où l'on constate un plus grand turn-over.

L'INSTITUT AGRO									
	Catégorie A+		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Agents d'Etat	54,8	54,0	48,4	48,5	52,0	51,1	53,0	52,1	
MASA	54,8	54,0	48,2	48,4	52,0	51,1	53,0	52,1	
MESRI	-	-	51,7	49,4	-	-	-	-	
Contractuels	-	-	38,6	38,2	40,3	43,1	47,3	49,0	
CDI	-	-	47,7	48,7	47,4	48,9	51,2	51,1	
CDD	-	*	33,0	32,5	32,3	35,8	36,8	40,6	
Âge moyen global par catégorie	54,8	54,0	44,0	43,4	49,1	49,3	48,8	50,5	

Les fonctionnaires représentent une population vieillissante (73% ont + de 45 ans) notamment chez les catégories A+ qui correspond à des personnels plutôt en deuxième moitié de carrière et chez les catégories C où l'on note une importante sédentarité. Chez les + de 45 ans, ¼ ont plus de 60 ans. cela induit de nombreux départs en retraite dans un futur proche nécessitant une anticipation des transferts de compétences.

Âge moyen des agents d'État par catégorie et par genre au 31/12/2023

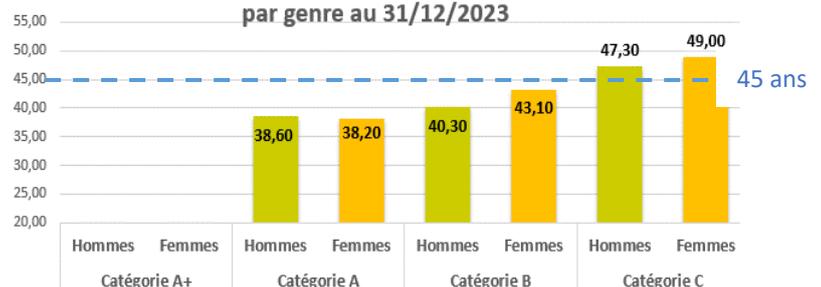


La population des contractuels est plutôt jeune (62% ont moins de 45 ans).

Comme pour les fonctionnaires, ce sont les catégories C qui ont le plus fort vieillissement.

Les emplois de contractuel budget hors plafond sont essentiellement occupés par des personnels en dessous de 45 ans ce qui contribue à conserver une moyenne d'âge relativement basse.

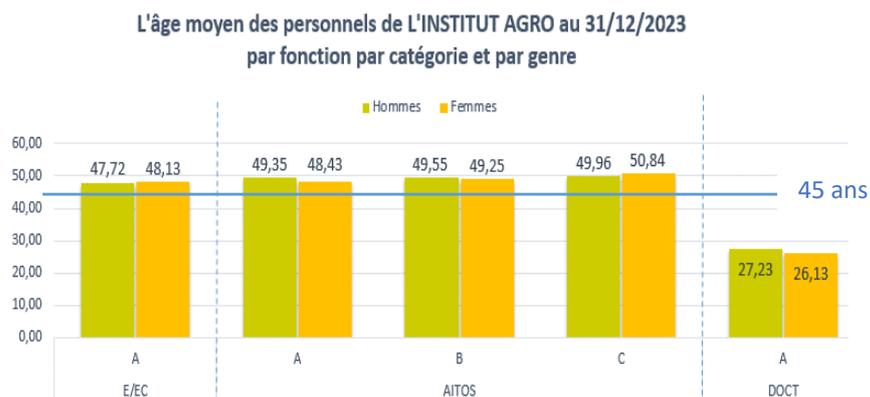
Âge moyen des contractuels budget par catégorie et par genre au 31/12/2023



LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

1.4.4. La moyenne d'âge par catégorie et par fonction

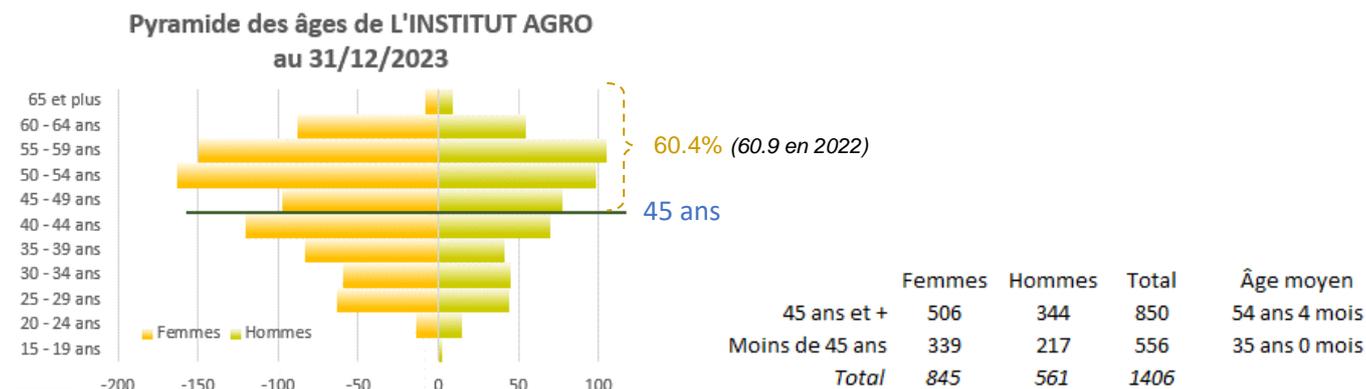
	Hommes	Femmes
Ens chercheurs	49,9	48,8
A+	55,3	55,2
A	47,5	46,1
Autres enseignants	45,5	47,5
A	45,5	48,1
AITOS	47,2	47,4
A+	53,3	51,9
A	45,4	45,0
B	49,5	49,3
C	50,0	50,8
DOCT	27,2	26,1
A	27,2	26,1



1.4.5. Les pyramides des âges

1.4.5.1 La pyramide des âges de l'Institut Agro

Âge moyen de la population de l'Institut Agro : 46 ans et 9 mois (+4 mois par rapport à 2022)



Répartition des **femmes** autour de l'axe médian des 45 ans

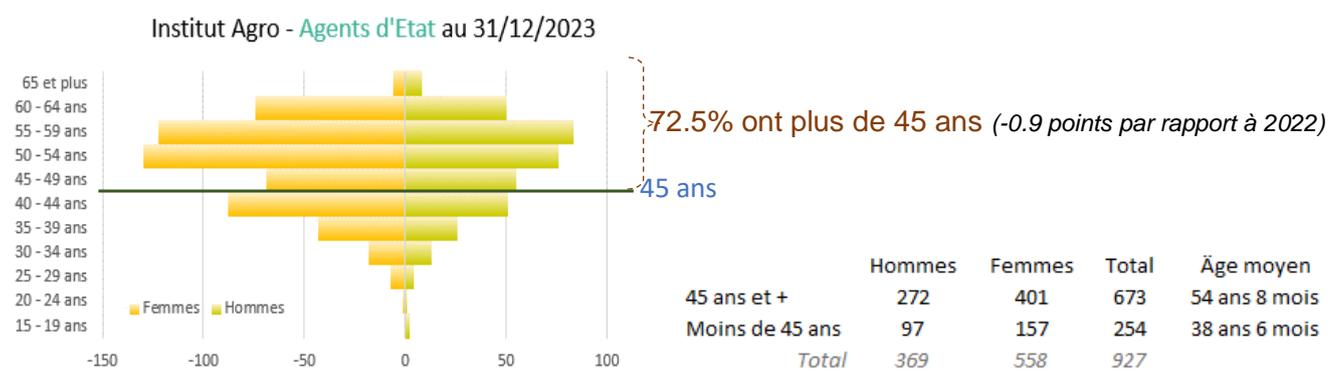


Répartition des **hommes** autour de l'axe médian des 45 ans

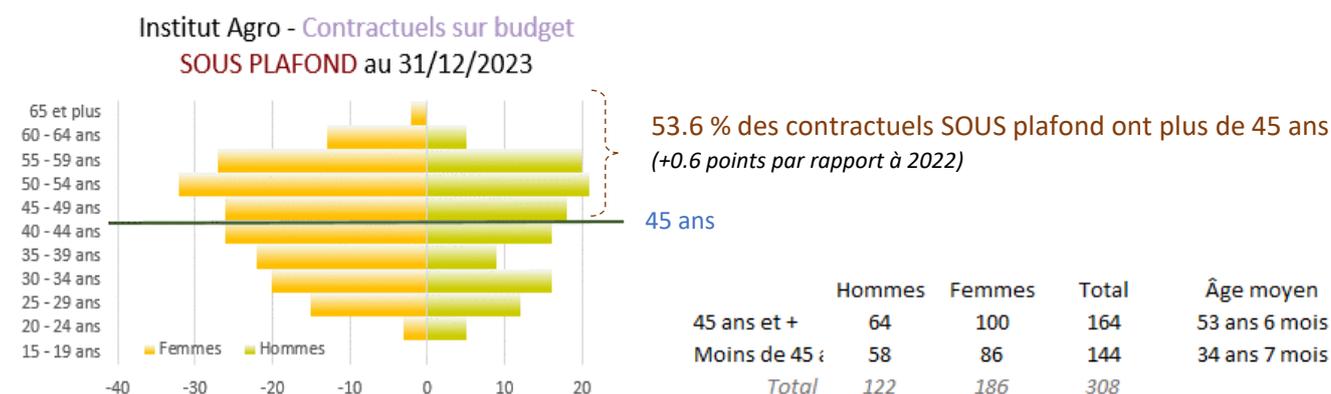


LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

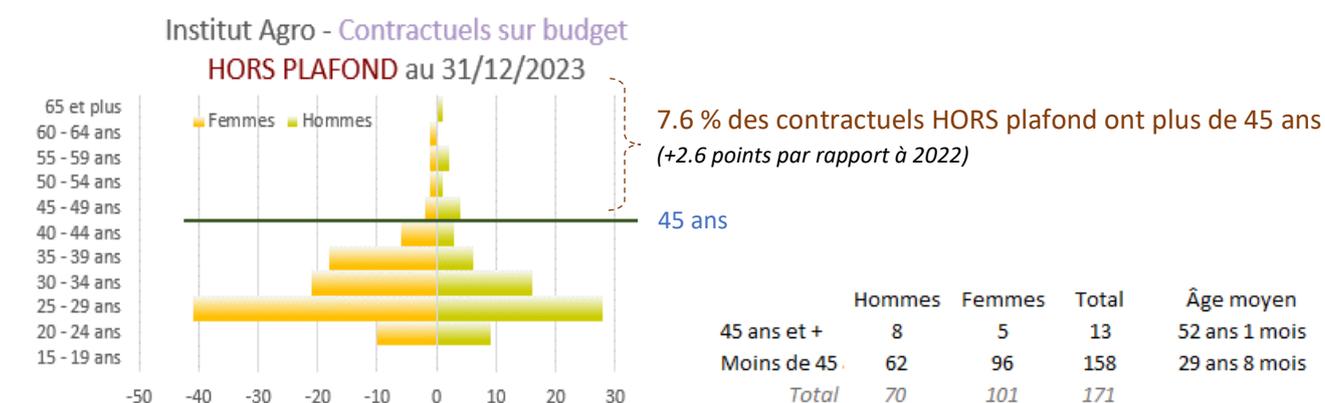
1.4.5.2 La pyramide des âges par statut



Moyenne d'âge des agents de l'état : 50 ans et 3 mois



Moyenne d'âge des Contractuels budget **SOUS PLAFOND** : 44 ans et 8 mois

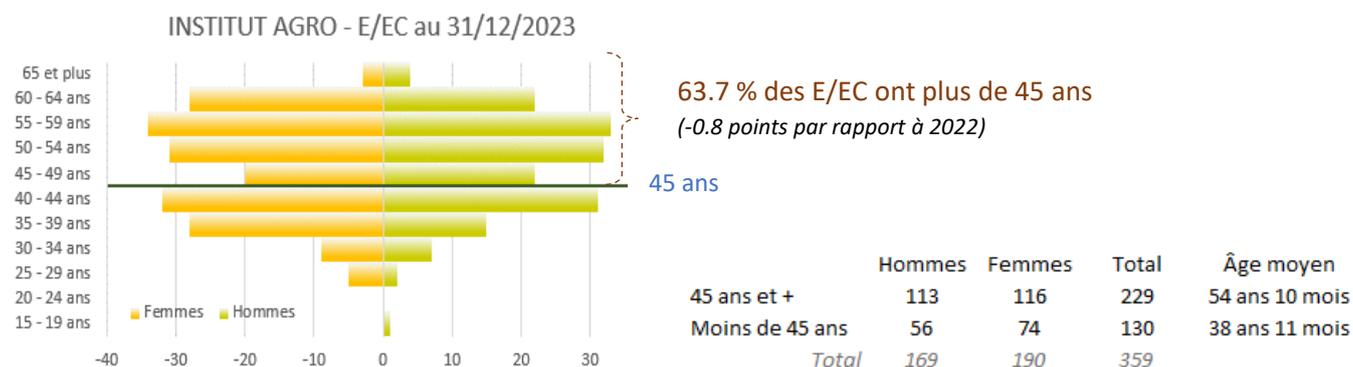


Moyenne d'âge des Contractuels budget **HORS PLAFOND** : 31 ans et 3 mois

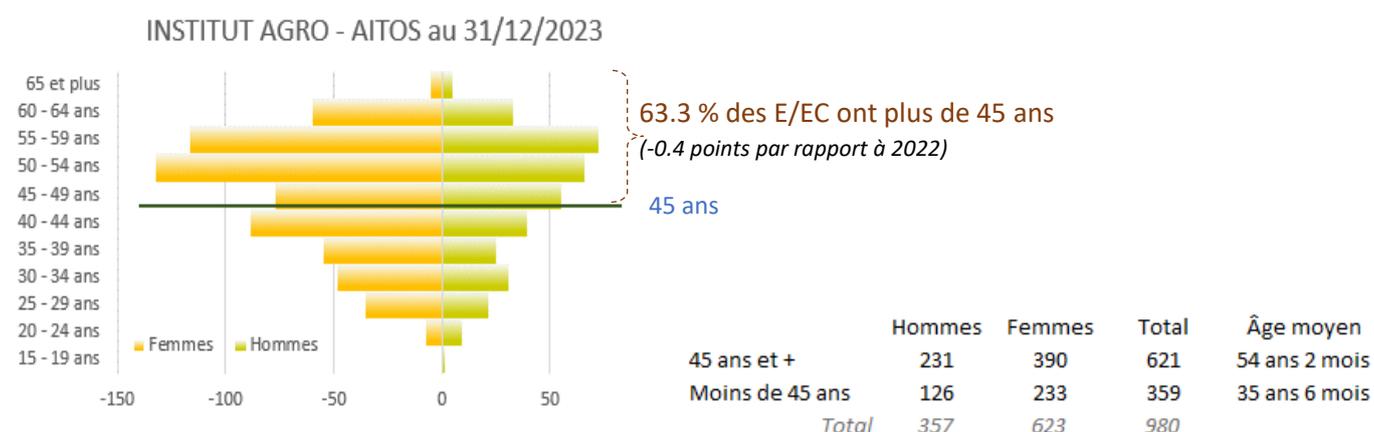
Ces 3 pyramides des âges mettent en évidence le vieillissement de la population des agents de l'État et permettent de constater que si la pyramide globale des âges de l'Institut Agro est relativement équilibrée, c'est principalement dû aux contractuels sur budget dont 26% ont moins de 30 ans.

LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

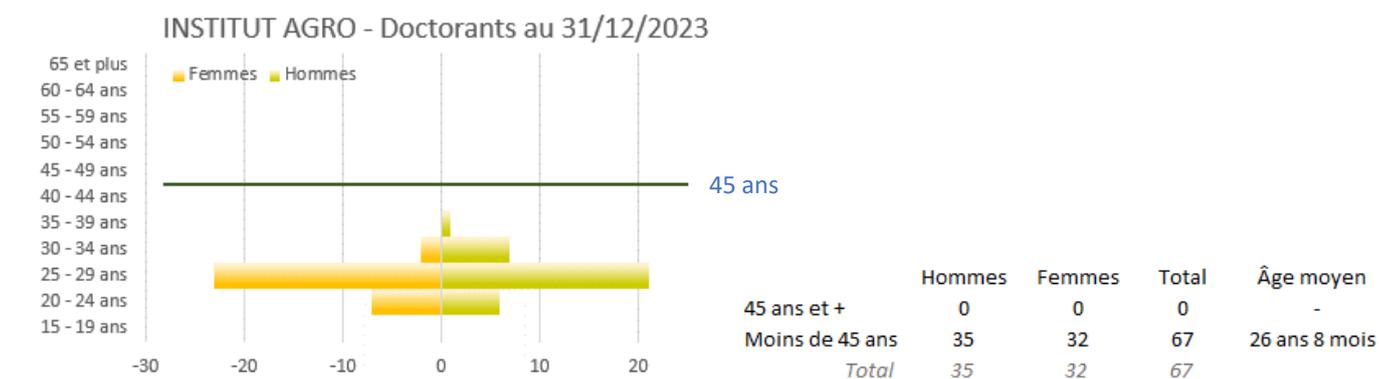
1.4.5.3 La pyramide des âges par fonction



Moyenne d'âge Enseignants chercheurs et autres enseignants : 46 ans et 11 mois



Moyenne d'âge des AITOS : 47 ans et 4 mois

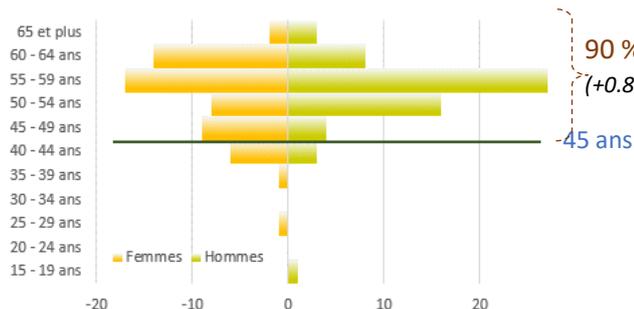


Moyenne d'âge Enseignants chercheurs et autres enseignants : 26 ans et 8 mois

LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

1.4.5.4 La pyramide des âges par catégorie

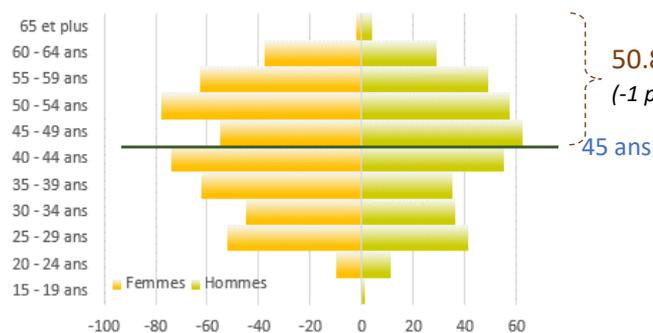
INSTITUT AGRO - Catégorie A+ au 31/12/2023



	Hommes	Femmes	Total	Âge moyen
45 ans et +	58	50	108	56 ans 1 mois
Moins de 45 ans	4	8	12	39 ans 3 mois
Total	62	58	120	

Moyenne d'âge Catégorie A+ : 54 ans et 5 mois

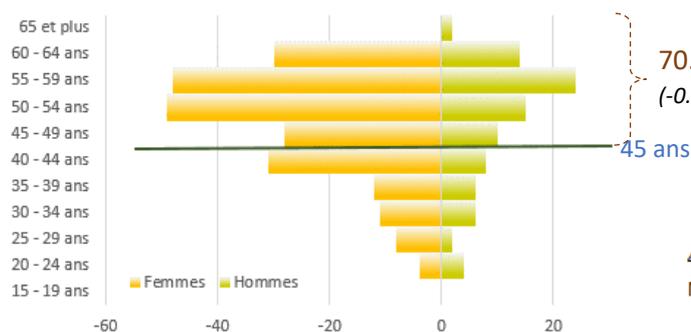
INSTITUT AGRO - Catégorie A au 31/12/2023



	Hommes	Femmes	Total	Âge moyen
45 ans et +	201	236	437	53 ans 6 mois
Moins de 45 ans	179	243	422	34 ans 7 mois
Total	380	479	859	

Moyenne d'âge Catégorie A : 44 ans et 3 mois

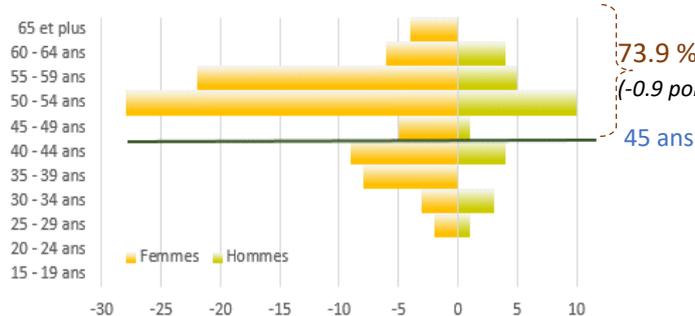
INSTITUT AGRO - Catégorie B au 31/12/2023



	Hommes	Femmes	Total	Âge moyen
45 ans et +	65	155	220	54 ans 11 mois
Moins de 45 ans	26	66	92	35 ans 11 mois
Total	91	221	312	

Moyenne d'âge Catégorie B : 49 ans et 4 mois

INSTITUT AGRO - Catégorie C au 31/12/2023



	Hommes	Femmes	Total
45 ans et +	26	75	101
Moins de 45 ans	11	23	34
Total	37	98	135

Moyenne d'âge Catégorie C : 50 ans et 7 mois

LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2023

1.5. L'emploi des personnes en situation de handicap

La loi du 10 juillet 1987 a fixé à l'ensemble des employeurs, publics comme privés, l'obligation de compter au moins 6% de travailleurs handicapés et assimilés au sein de leurs effectifs. Dans la fonction publique, les employeurs qui ne se conforment pas à cette obligation doivent verser une contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Le recensement se base sur les déclarations des personnels. Ces derniers n'ont aucune obligation de déclarer leur Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Le handicap est défini comme toute altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques ou d'un trouble de santé invalidant qui limite l'activité ou restreint la participation à la vie en société.

Le taux de personnels en situation de handicap se base sur les effectifs présents au 31 décembre 2023.

Des actions sont menées afin d'améliorer le taux d'emploi des travailleurs handicapés. Ces actions sont portées par les référents handicap nommés dans chaque école : ainsi chaque année l'Institut Agro organise des actions dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH). Ces actions ont vocation à être développées. Par ailleurs un schéma directeur Handicap est en cours d'élaboration.

	Femmes	Hommes	Total	
Agents d'État	27	19	46	→ Taux d'agents d'État en situation de handicap : 4.9%
Catégorie A	11	9	20	
Catégorie B	12	9	21	
Catégorie C	4	1	5	
Contractuels	6	8	14	→ Taux d'agents contractuels sur budget en situation de handicap : 2.9%
Catégorie A	3	3	6	
Catégorie B	1	0	1	
Catégorie C	2	5	7	
Total	33	27	60	





2. L'organisation du temps de travail

2.1. Les Différents types de temps de travail

2.2. Le temps de travail des personnels de l'Institut Agro

2.2.1. La quotité de temps de travail par catégorie et par genre

2.2.2. Le Compte épargne temps (CET)

2.2.3. Le télétravail

2.3. Les absences pour raison de santé (Zoom sur les congés maladie ordinaire (CMO))

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le décret 2000-815 du 25 août 2000 modifié par le décret 2004-626 du 30 juin 2004 fixe la durée légale de temps de travail annuel à 1607 heures (+7 heures en raison de l'institution de la journée de solidarité).

2.1. Les différents types de temps de travail

On distingue trois types de temps de travail :

Rappel des définitions :

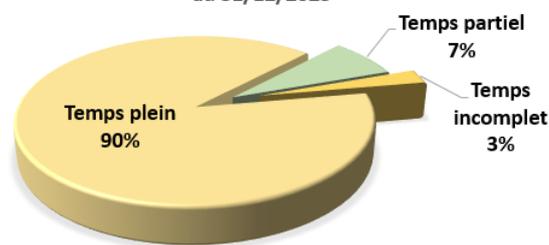
- Temps complet → emploi pour lequel la durée de travail correspond à la durée légale de travail
- Temps partiel → de droit ou à la demande de l'agent après un an à temps complet
- Temps incomplet → emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail.

2.1.1. Les différents types de temps de l'Institut Agro dans son ensemble

Type de temps de travail	Hommes	Femmes	Total
Temps plein	530	728	1258
Temps partiel	18	88	106
Temps incomplet*	12	26	38
Total	560	842	1402

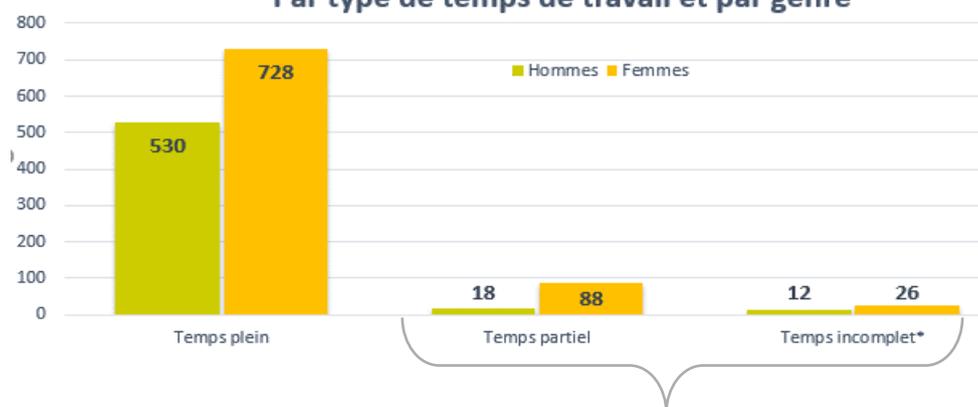
* Ne tient pas compte des 4 contrats à l'heure

Part des différents types de temps de travail à l'Institut Agro au 31/12/2023



* Les contrats à l'heure comme les enseignants en langue sont à temps incomplet. L'institut Agro n'étant pas leur employeur principal, ils ne sont pas comptés dans le tableau ci-dessus.

Les personnels de l'INSTITUT AGRO au 31/12/2023 Par type de temps de travail et par genre



79% des agents à temps non complet sont des femmes

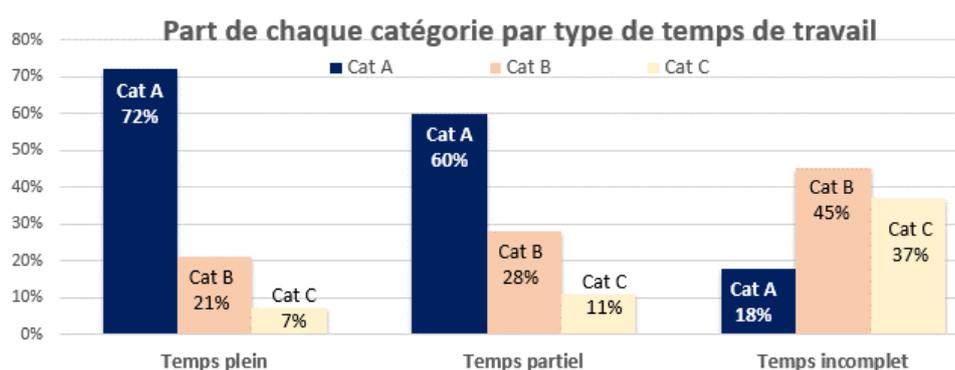
ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

2.1.2. Les différents types de temps de travail par catégorie

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps plein	904	265	89	1258
Hommes	423	87	20	530
Femmes	481	178	69	728
Temps partiel	64	30	12	106
Hommes	15	1	2	18
Femmes	49	29	10	88
Temps incomplet*	7	17	14	38
Hommes	3	3	6	12
Femmes	4	14	8	26
Total	975	312	115	1402 *

*Hors contrats à l'heure

Les 3 catégories par type de temps de travail



Quotité de temps de travail des temps NON COMPLETS par catégorie et par genre

	Cat. A		Cat. B		Cat. C		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Temps partiel	15	49	1	29	2	10	106
> = à 0,8	13	36	1	25	2	9	86
de 0,7 à < à 0,8	0	3	0	1	0	0	4
Moins de 0,7	2	10	0	3	0	1	16
Temps incomplet	3	4	3	14	6	8	38
de plus de 0,6 à < à 0,7	2	1	3	9	5	7	27
de plus de 0,5 à < à 0,6	0	1	0	1	0	0	2
0,5 ETP	1	2	0	4	1	1	9

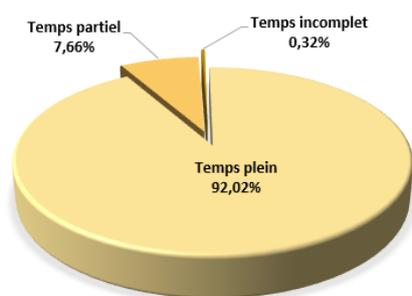
2.1.3. Les différents types de temps par statut et par genre

	Agents d'Etat *		Contractuels budget SOUS plafond		Contractuels budget HORS plafond		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Temps plein	360	493	104	141	66	94	530	728
Temps partiel	8	63	8	23	2	2	18	88
Temps incomplet	1	2	9	20	2	4	12	26
<i>Total par genre</i>	369	558	121	184	70	100	560	842
<i>Total général</i>	927		305		170		1402	

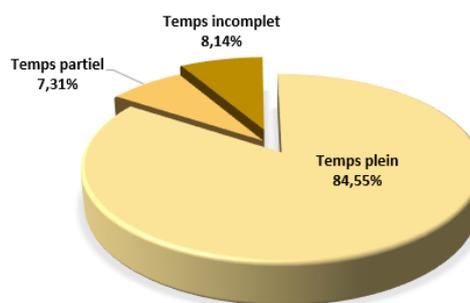
* Rappel : Les Agents d'État à temps incomplet sont des contractuels d'État du MASA

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le type de temps de travail des **Agents d'Etat**

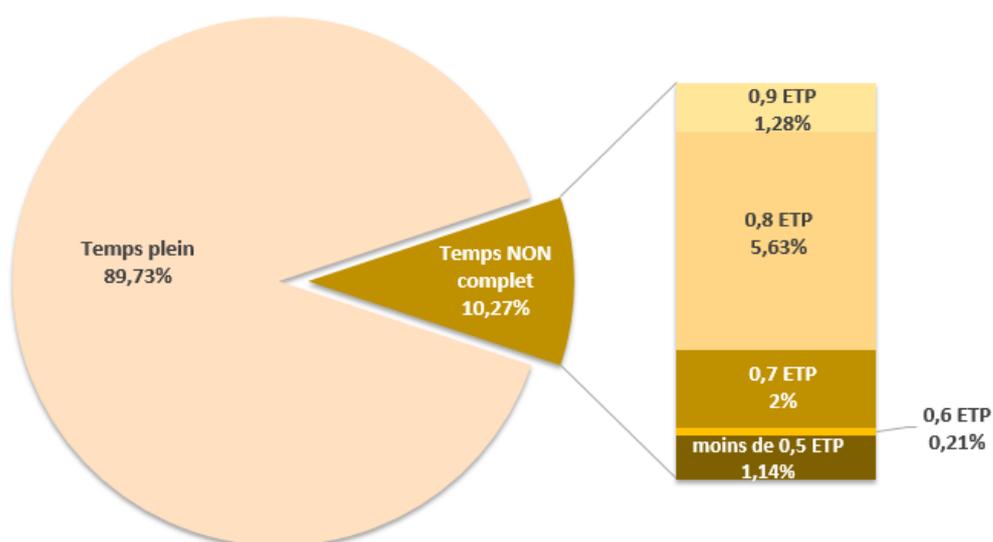


Le type de temps de travail des **Contractuels sur budget**



2.2. Le temps de travail des personnels de l'Institut Agro

Les quotités de travail pour l'ensemble des personnels de l'INSTITUT AGRO au 31/12/2023



Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Chiffres clé Édition 2023

En 2022, dans la fonction publique 14% des agents de la FPE travaillent à temps [non complet] : (24% des femmes contre 8% des hommes)

2.2.1. La quotité de temps de travail par catégorie et par genre

	Cat. A		Cat.B		Cat.C		Total		Total Général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Temps plein	423	481	87	178	20	69	530	728	1258
0,9 ETP	1	8	0	7	1	1	2	16	18
0,8 ETP	14	28	1	22	2	12	17	62	79
0,7 ETP	2	5	3	10	4	4	9	19	28
0,6 ETP	2	1	0	0	0	0	2	1	3
0,5 ETP	1	9	0	4	0	2	1	15	16
<i>Total</i>	443	532	91	221	27	88	561	841	1402

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

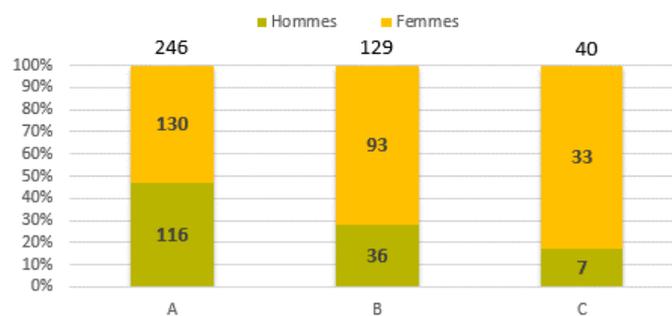
2.2.2. Le Compte Épargne Temps (CET)

Seuls les personnels soumis au RIALTO (1047 en 2023) peuvent ouvrir un CET et y épargner des jours.

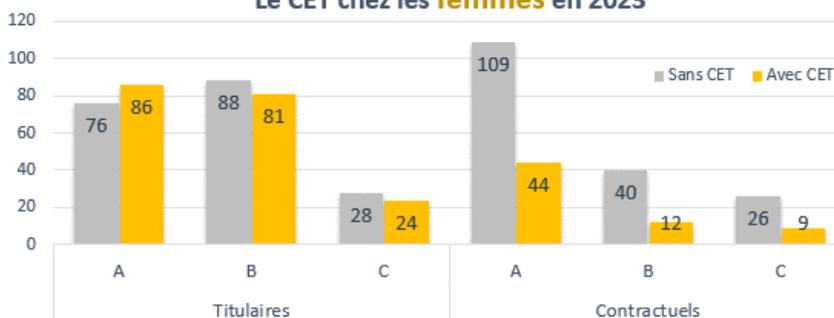
Nombre de CET ouverts au 31/12/2023 par statut / catégorie / genre

	Rappel de l'effectif global soumis au RIALTO		Nombre d'agents possédant un CET au 31/12/2023		Part des AITOS disposant d'un CET	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Titulaires	203	383	112	191	55%	50%
A	118	162	76	86	64%	53%
B	72	169	32	81	44%	48%
C	13	52	4	24	31%	46%
Contractuels	154	240	47	65	31%	27%
A	120	153	40	44	33%	29%
B	19	52	4	12	21%	23%
C	15	35	3	9	20%	26%
Total	357	623	159	256	45%	41%
	980		415		42%	

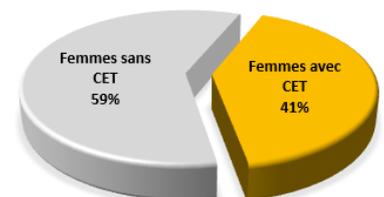
Les 415 détenteurs de CET au 31/12/2023 par catégorie et par genre



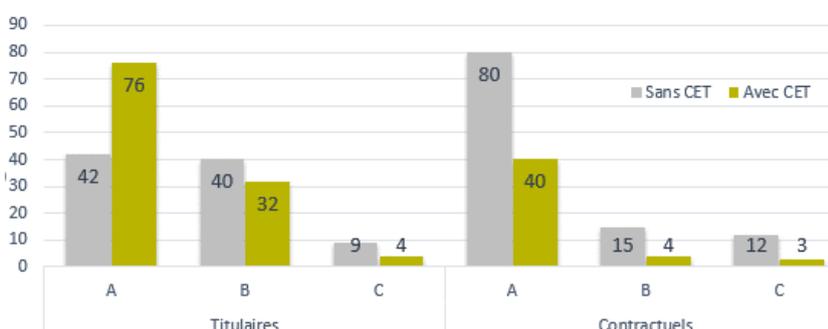
Le CET chez les femmes en 2023



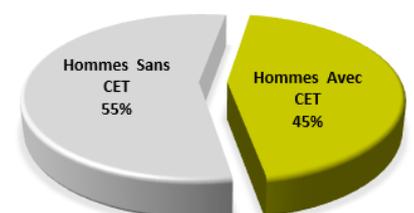
Le CET chez les femmes au 31/12/2023



Le CET chez les hommes en 2023



Le CET chez les hommes au 31/12/2023



ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Les jours épargnés au titre de 2023

	Hommes	Femmes	Total
Titulaires	793,5	936	1729,5
A	551,5	463,5	1015
B	212	363	575
C	30	109,5	139,5
Contractuels	244	328	572
A	207	243	450
B	13	58	71
C	24	27	51
Total	1037,5	1264	2301,5

2022	
Total	
1474	
841	
436	
197	
653	
534	
83	
36	
2127	

Les jours consommés au titre de 2023

	Pris en congés		Indemnisés		Versés au RAFP		Transférés vers une autre administration	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Titulaires	39	78	541	316	38	55	34	93
A	29	28	406	165	22	34	6	25
B	10	50	105	129	16	20	28	68
C	0	0	30	22	0	1	0	0
Contractuels	27	36	207	135	0	0	0	0
A	27	28	178	94				
B	0	8	0	9				
C	0	0	29	32				
Total	66	114	748	451	38	55	34	93
	180		1199		93		127	

Total 2022	221	175	611	492	86	65	167	204
	396		1103		151		371	

Zoom sur l'indemnisation des jours de CET

Le montant de l'indemnisation diffère selon la catégorie de l'agent.

Catégorie	Montant brut de l'indemnisation payée en 2023
A	135€
B	90€
C	75€

	Hommes	Femmes	Total
Titulaires	66 510 €	13 260 €	79 770 € *
A	54 810 €	22 275 €	77 085 €
B	9 450 €	11 610 €	21 060 €
C	2 250 €	1 650 €	3 900 €
Contractuels	38 523 €	18 240 €	56 763 €
A	34 098 €	15 525 €	49 623 €
B	- €	540 €	540 €
C	4 425 €	2 175 €	6 600 €
Total	105 033 €	31 500 €	136 533 €

* L'établissement ne dispose pas des données salariales individuelles des titulaires. Le montant pour information avancé ci-dessus est déduit à partir du nombre de jours indemnisés de chacun.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

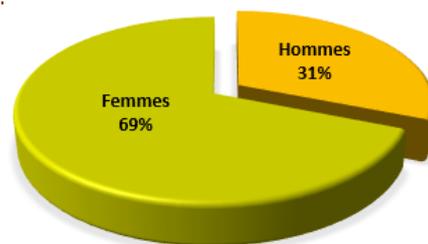
2.2.3. Le télétravail

Seuls les personnels soumis au RIALTO peuvent bénéficier de télétravail.

Le télétravail par catégorie et par genre en 2023

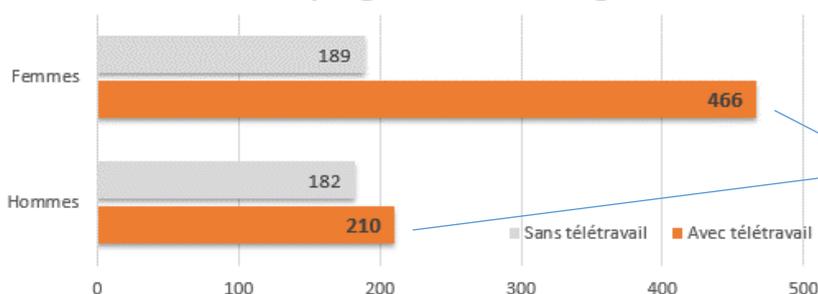
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	165	39	6	210
Femmes	249	160	57	466
Total	414	199	63	676

Le télétravail par genre au sein de l'Institut Agro



65% des personnels soumis au RIALTO (58% en 2022)

Le télétravail par genre à l'Institut Agro en 2023



71% des femmes et 54% des hommes soumis au RIALTO bénéficient d'un télétravail

2.2.3.1. Les trois types de télétravail

1/ Personnels bénéficiant d'un télétravail en 2023 – **Jours fixes uniquement**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	% par rapport à l'effectif global soumis au RIALTO	% par rapport au Nb d'agents bénéficiant d'un télétravail
Hommes	69	21	4	94	26%	14%
Femmes	92	76	35	203	32%	30%
Total	161	97	39	297	28%	44%

2/ Personnels bénéficiant d'un télétravail en 2023 – **Jours flottants uniquement**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	% par rapport à l'effectif global soumis au RIALTO	% par rapport au Nb d'agents bénéficiant d'un télétravail
Hommes	35	8	1	44	10%	7%
Femmes	35	16	4	55	7%	8%
Total	70	24	5	99	9%	15%

3/ Personnels bénéficiant d'un télétravail en 2023 – **télétravail mixte Fixe + flottant**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	% par rapport à l'effectif global soumis au RIALTO	% par rapport au Nb d'agents bénéficiant d'un télétravail
Hommes	61	10	1	72	16%	11%
Femmes	122	68	18	208	26%	31%
Total	183	78	19	280	26%	41%

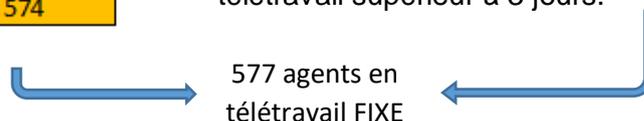
ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

2.2.3.2. Les modalités de télétravail

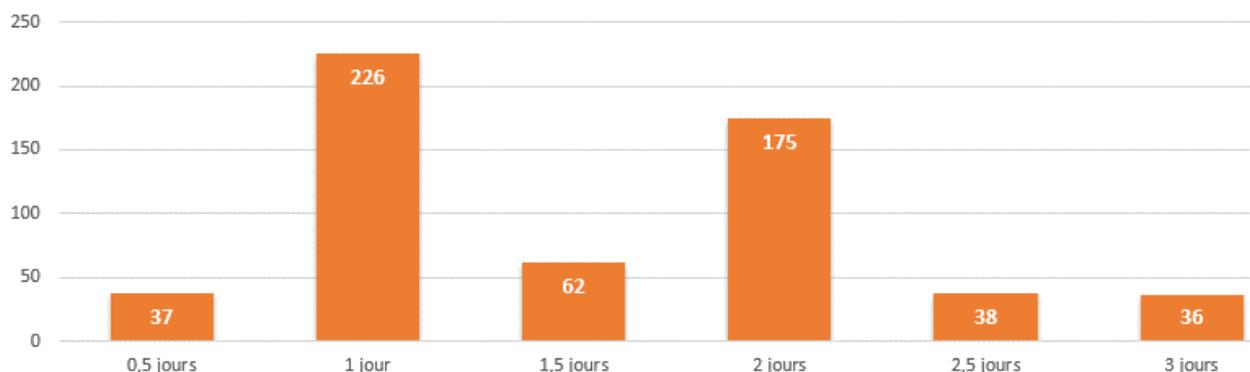
Nb de jours FIXES par semaine	Nombre d'agents
0,5 jours	37
1 jour	226
1,5 jours	62
2 jours	175
2,5 jours	38
3 jours	36
Total	574

Pour réaliser ce décompte, nous avons pris en compte l'ensemble des modalités de télétravail à jours fixes, que la personne ait choisi un télétravail à « jours fixes uniquement » ou « fixes + flottants ».

Des situations particulières liées à l'état de santé des personnels (3 au 31 /12/2023) peuvent amener à accorder un télétravail supérieur à 3 jours.



Les différentes modalités de télétravail à jours fixes par semaine en 2023



2.3. Les absences pour raisons de santé

La terminologie en matière d'arrêts maladie peut différer en fonction des statuts des agents :

Fonctionnaires	Contractuels de la fonction publique*
Longue Maladie (CLM)	Congé Grave Maladie (CGM)
Longue Durée (CLD)	
Congé maladie Ordinaire (CMO)	
Congé maternité, paternité	
Maladie professionnelle ; Accident du travail	

*Quelle que soit l'origine de financement : établissement ou État

Les arrêts de travail sont classés par nature. Ainsi, un même agent ayant eu plusieurs natures d'arrêts sera comptabilisé une fois dans chaque ligne.

Afin de pouvoir mesurer l'impact des jours d'absence quelle qu'en soit la nature, il faut les convertir en ETP. Pour ce faire, la logique est la suivante :

- Les jours d'absence sont des jours calendaires. Afin de pouvoir en déduire un ETP, il convient au préalable de convertir le temps de travail hebdomadaire réglementaire réparti sur 5 jours ouvrés (38h) en temps de travail journalier calendaire -> $38h / 7 \text{ jours} = 5.428h/\text{jour calendaire}$,

La formule pour le calcul de l'ETP est donc la suivante : (Jours d'absence x 5.428h) / 1607h annuelles.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

2.3.1. Les absences pour raisons de santé : par statut

Type d'absence pour raison de santé	Agents d'État		Contractuels budget		Total	
	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours
Congé maladie ordinaire	200	4 943	159	3 571	359	8 514
Congé longue durée	2	298	0	0	2	298
Congé longue maladie	7	1 604	0	0	7	1 604
Congé grave maladie	1	308	4	876	5	1 184
Maladie professionnelle	0	0	0	0	0	0
Accident de travail AVEC arrêt	7	220	6	106	13	326
Total	217	7 373	169	4 553	386	11 926

Absences liées à l'arrivée d'un enfant	Agents d'État		Contractuels budget		Total	
	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours
Congé parental	0	0	0	0	0	0
Congé maternité	9	786	8	932	17	1 718
Congé paternité	2	50	3	68	5	118
Total	11	836	11	1 000	22	1 836

2022

Nombre agents	Nombre contractu	Total agents
238	170	408
2	1	3
7	1	8
1	1	2
1	0	1
10	2	12
259	175	434

Nombre agents	Nombre contractu	Total agents
0	0	0
12	8	20
6	1	7
18	9	27

2.3.2. Les absences pour raisons de santé : par fonction

Type d'absence pour raison de santé	AITOS & Doctorants		Personnels E & EC		Total	
	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours
Congé maladie ordinaire	328	8 004	31	510	359	8 514
Congé longue durée	2	298	0	0	2	298
Congé longue maladie	5	1 103	2	501	7	1 604
Congé grave maladie	5	1 184	0	0	5	1 184
Maladie professionnelle	0	0	0	0	0	0
Accident de travail AVEC arrêt	11	312	2	14	13	326
Total	351	10 901	35	1 025	386	11 926

Absences liées à l'arrivée d'un enfant	AITOS & Doctorants		Personnels E & EC		Total	
	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours
Congé parental	0	0	0	0	0	0
Congé maternité	12	1 311	5	407	17	1 718
Congé paternité	4	93	1	25	5	118
Total	16	1 404	6	432	22	1 836

2022

Nb agents	Nb agents E/EC	Total agents
380	28	408
2	1	3
8	0	8
2	0	2
1	0	1
11	1	12
404	30	434

Nb agents	Nb agents E/EC	Total agents
0	0	0
13	7	20
5	2	7
18	9	27

2.3.3. Les absences pour raisons de santé : par catégorie

Type d'absence pour raison de santé	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours
Congé maladie ordinaire	199	4 406	91	1 954	69	2 154
Congé longue durée	0	0	2	298	0	0
Congé longue maladie	4	969	2	407	1	228
Congé grave maladie*	3	622	0	0	2	562
Maladie professionnelle	0	0	0	0	0	0
Accident de travail avec arrêt	6	263	2	18	5	45
Total	212	6 260	97	2 677	77	2 989

Absences liées à l'arrivée d'un enfant	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours
Congé parental	0	0	0	0	0	0
Congé maternité	14	1 419	2	187	1	112
Congé paternité	5	118	0	0	0	0
Total	19	1 537	2	187	1	112

2022

Nombre catégorie	Nombre catégorie	Nombre catégorie
215	124	69
3	0	0
5	2	1
2	0	0
1	0	0
2	5	5
228	131	75

Nombre catégorie	Nombre catégorie	Nombre catégorie
0	0	0
13	7	0
6	1	0
19	8	0

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

2.3.4. Les absences pour raisons de santé : par genre

Type d'absence pour raison de santé	Hommes		Femmes		Total	
	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours
Congé maladie ordinaire	101	2 056	258	6 458	359	8 514
Congé longue durée	1	182	1	116	2	298
Congé longue maladie	2	593	5	1 011	7	1 604
Congé grave maladie*	3	604	2	580	5	1 184
Maladie professionnelle	0	0	0	0	0	0
Accident de travail avec arrêt	5	52	8	274	13	326
Total	112	3 487	274	8 439	386	11 926

Absences liées à l'arrivée d'un enfant	Hommes		Femmes		Total	
	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours
Congé parental	0	0	0	0	0	0
Congé maternité	0	0	17	1 718	17	1 718
Congé paternité	5	118	0	0	5	118
Total	5	118	17	1 718	22	1 836

Nombre Hommes	Nombre Femmes	Total agents
119	289	408
1	2	3
3	5	8
0	2	2
0	1	1
7	5	12
130	304	434

Nombre Hommes	Nombre Femmes	Total agents
0	0	0
0	20	20
7	0	7
7	20	27

2.3.5. Zoom sur les congés maladie ordinaire (CMO)

Agents ayant eu au moins un CMO	Nb d'agents	Nb jours
Femmes	258	6 458
Agents d'État	144	3 813
Contractuels budget	114	2 645
Hommes	101	2 056
Agents d'État	56	1 130
Contractuels budget	45	926

Nb d'agents	Nb jours
289	6 562
172	4 016
117	2 546
119	2 432
65	1 747
54	685
408	8 994

Total 359 agents, 8 514 jours → 28.75 ETP
 Total 408 agents, 8 994 jours → 30.38 ETP
 - 5.4% variation
 25.53% de la population (29% en 2022)

Taux d'absentéisme pour CMO en 2023

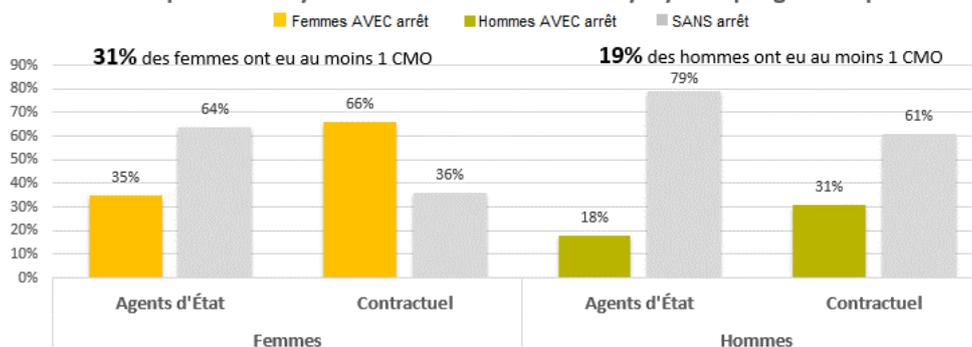
	2023	2022
Institut Agro	2.88%	3.21%
Fonction publique	4.44%*	4.52%

Source : observatoire de l'absentéisme du secteur public WTW (Willis Towers Watson)

Nombre de jours moyen CMO par agent en 2023

	2023	2022
Institut Agro	6.06	6.38
MASA		6.62

Part des personnels ayant eu au moins un CMO au 31/12/2023 par genre et par statut



ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Zoom sur les durées des arrêts de travail pour CMO en 2023

On comptabilise dans le tableau ci-dessous le **nombre d'arrêts** par tranche de durée. Un même agent peut avoir eu plusieurs arrêts initiaux pour CMO entrant dans différentes tranches de durée. Tous ses arrêts seront alors comptabilisés dans les tranches correspondantes.

Durées de CMO cumulées par un même agent	Agents d'État				Contractuels sur budget			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nombre d'arrêts	Nombre de jours	Nombre d'arrêts	Nombre de jours	Nombre d'arrêts	Nombre de jours	Nombre d'arrêts	Nombre de jours
< ou = à 3 jours	18	50	35	98	16	44	40	112
De 4 à 7 jours	21	110	60	391	11	70	27	162
De 8 à 15 jours	17	224	34	476	12	122	29	334
+ de 15 jours	13	746	49	2856	15	707	40	2012
Total	69	1130	178	3821	54	943	136	2620
Total agents par statut	247 agents d'Etat				190 agents			
Total jours par statut	4951 jours de CMO				3563 jours de CMO			

Institut Agro	437 arrêts pour CMO tous statuts confondus
	8514 jours de CMO en 2023

Les 359 personnels qui ont eu au moins un CMO et ont cumulé **437 arrêts** en 2023.

Durées de CMO cumulées par un même agent	Catégorie A				Catégorie B				Catégorie C			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nombre d'arrêts	Nombre de jours	Nombre d'arrêts	Nombre de jours	Nombre d'arrêts	Nombre de jours	Nombre d'arrêts	Nombre de jours	Nombre d'arrêts	Nombre de jours	Nombre d'arrêts	Nombre de jours
< ou = à 3 jours	22	60	35	86	6	15	17	50	6	19	23	74
De 4 à 7 jours	21	117	43	278	7	37	28	181	4	26	16	94
De 8 à 15 jours	17	222	30	344	7	75	21	270	5	49	11	196
+ de 15 jours	18	1 047	50	2 266	9	310	18	1 002	2	96	21	1 600
Total	78	1 446	158	2 974	29	437	84	1 503	17	190	71	1 964
Total arrêts par catégorie	236 arrêts pour les catégories A				113 arrêts pour les catégories B				88 arrêts pour les catégories C			
Total jours par catégorie	4420 jours de CMO				1940 jours de CMO				2154 jours de CMO			

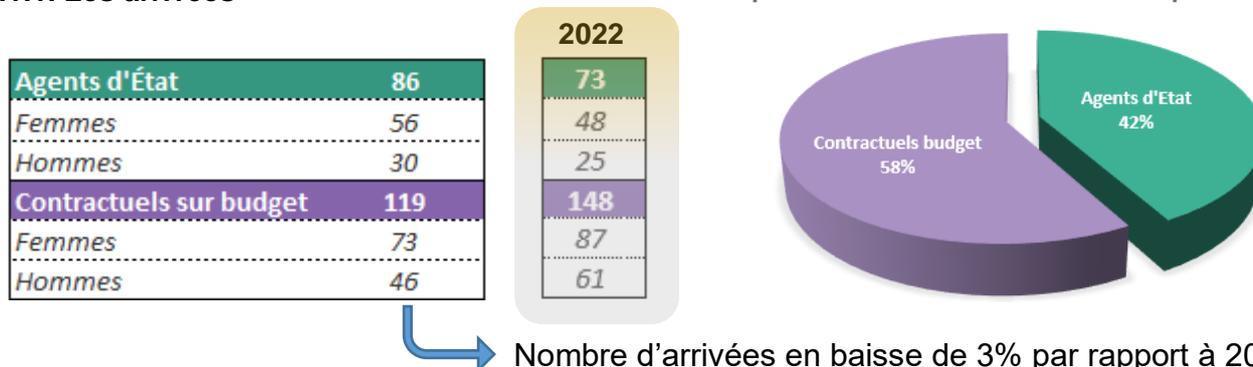
LE PARCOURS PROFESSIONNEL

Les chiffres prennent en compte l'ensemble des mouvements au cours de l'année 2023. L'objectif étant de visualiser les flux de personnels, les agents changeant de statut en cours d'année ne sont comptabilisés ni dans les entrées ni dans les sorties. (On les retrouve dans la partie « promotions et avancement »).

3.1. Les mouvements de personnels

3.1.1. Les arrivées

Répartition des arrivées à INSTITUT AGRO par statut en 2023



Détail des arrivées par statut

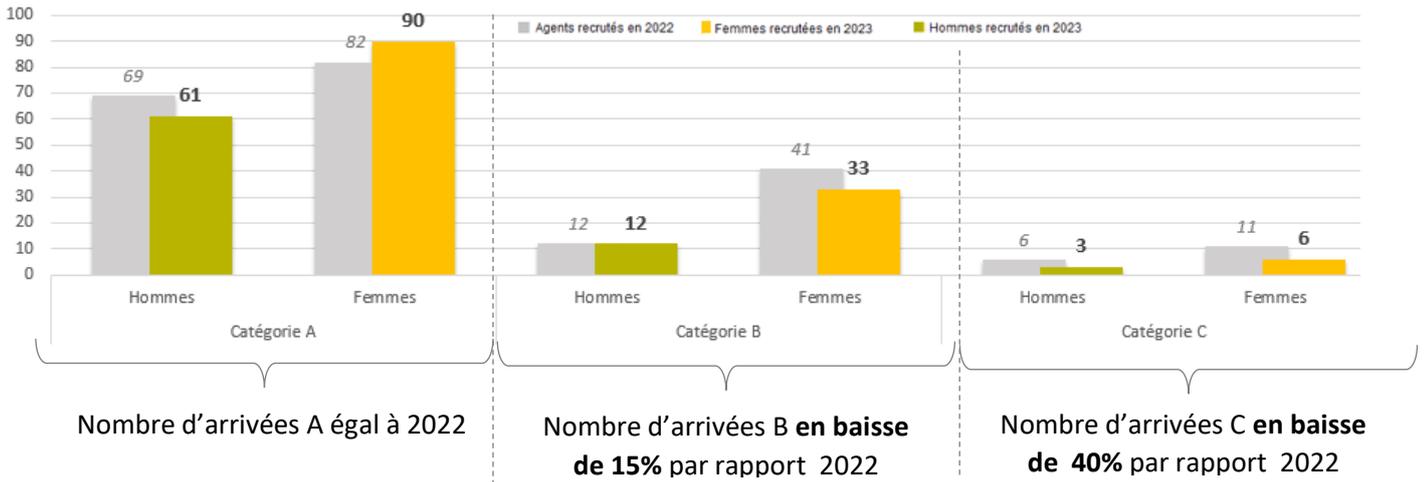
	E/EC		AITOS		DOCT		Total		Total général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Agents d'Etat MASA	7	6	23	50	0	0	30	56	86
Mutation	1	0	9	19	0	0	10	19	29
Recrutement contrat État / apprenti (Aitos)	3	2	12	25	0	0	15	27	42
Détachement entrant	0	0	0	6	0	0	0	6	6
Concours externe	3	4	2	0	0	0	5	4	9
Mise à disposition	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents d'Etat MESRI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mutation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recrutement contrat État / apprenti (Aitos)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Détachement entrant	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Concours externe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mise à disposition	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels d'Etablissement	1	0	34	62	11	11	46	73	119
Contractuels SOUS PLAFOND	1	0	8	29	5	2	14	31	45
Contractuels HORS PLAFOND	0	0	26	33	6	9	32	42	74
Total arrivées	8	6	57	112	11	11	76	129	205
	14		169		22				

Détail des arrivées par catégorie

	Catégorie A+ / A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Mutation MASA / MESRI	5	10	4	9	1	0	10	19	29
Recrutement sur contrat État	10	12	5	12	0	3	15	27	42
Détachement entrant	0	1	0	5	0	0	0	6	6
Concours externe	5	4	0	0	0	0	5	4	9
Mise à disposition	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Position normale d'activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recrutement sur budget	41	63	3	7	2	3	46	73	119
Total arrivées	61	90	12	33	3	6	76	129	205
	151		45		9				

LE PARCOURS PROFESSIONNEL

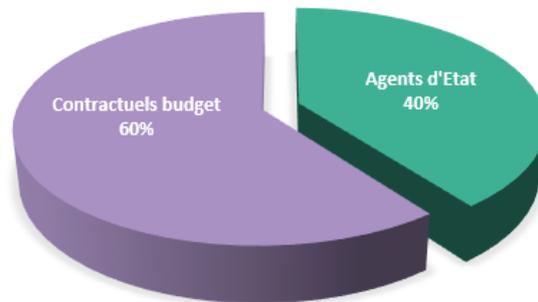
Nombre global d'agents arrivés en 2023 par catégorie et par genre, comparé à 2022



3.1.2. Les départs

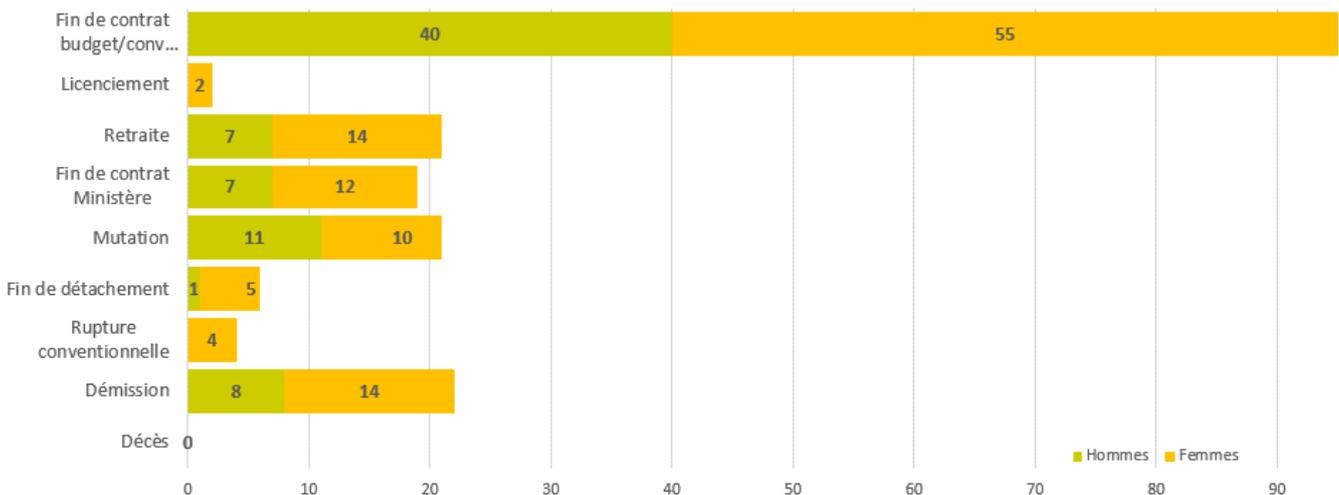
Répartition des départs de INSTITUT AGRO par statut en 2023

Agents d'État	79
Femmes	47
Hommes	32
Contractuels sur budget	120
Femmes	74
Hommes	46



Nombre de départs en hausse de 18.6% par rapport à 2022

Répartition des départs par type et par genre au cours de 2023



LE PARCOURS PROFESSIONNEL

	E/EC		AITOS		DOCT		Total		Total général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Agents d'Etat MASA*	9	4	23	41	0	0	32	45	77
Décès	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Démission	0	2	3	2	0	0	3	4	7
Rupture conventionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fin de détachement	0	0	1	5	0	0	1	5	6
Disponibilité	0	0	0	2	0	0	0	2	2
Mutation MASA	2	0	9	10	0	0	11	10	21
Fin de contrat Ministère	2	1	5	11	0	0	7	12	19
Réussite concours	2	1	1	0	0	0	3	1	4
Fin de position Normale d'Activité	1	0	0	0	0	0	1	0	1
Retraite	2	0	4	11	0	0	6	11	17
Agents d'Etat MESRI*	0	2	0	0	0	0	0	2	2
Décès	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Démission	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rupture conventionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fin de détachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mutation MESRI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fin de contrat Ministère	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réussite concours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Position Normale d'Activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retraite	0	2	0	0	0	0	0	2	2
Contractuels d'Etablissement	4	1	38	62	4	11	46	74	120
Décès	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Démission	0	0	5	10	0	0	5	10	15
Disponibilité	0	0	0	2	0	0	0	2	2
Licenciement	0	0	0	1	0	0	0	1	1
Rupture conventionnelle	0	0	0	4	0	0	0	4	4
Fin de contrat budget	4	1	13	26	1	5	18	32	50
Fin de convention recherche	0	0	19	18	3	6	22	24	46
Réussite concours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retraite	0	0	1	1	0	0	1	1	2
Total Départs	13	7	61	103	4	11	78	121	199

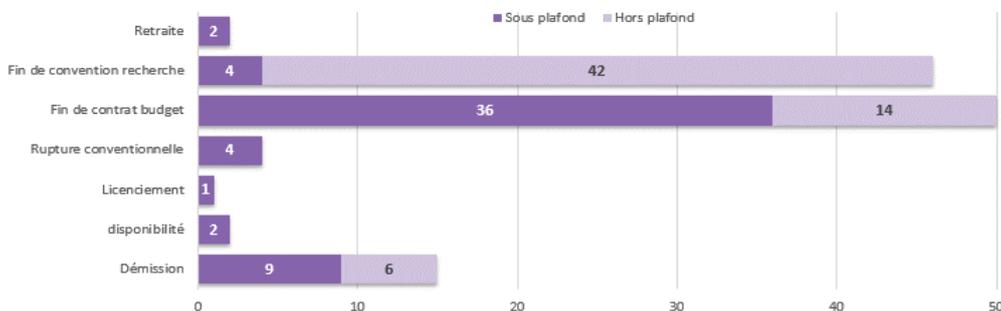
* Agents d'Etat = Titulaires + Contractuels d'Etat

Zoom sur les départs des contractuels sur budget par motif et par plafond

	Sous plafond		Hors plafond		Total		Total général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Décès	0	0	0	0	0	0	0
Démission	4	5	1	5	5	10	15
Disponibilité	0	2	0	0	0	2	2
Licenciement	0	1	0	0	0	1	1
Rupture conventionnelle	0	4	0	0	0	4	4
Fin de contrat budget	13	23	5	9	18	32	50
Fin de convention recherche	2	2	20	22	22	24	46
Réussite concours	0	0	0	0	0	0	0
Retraite	1	1	0	0	1	1	2
Contractuels d'Etablissement*	20	38	26	36	46	74	120

* Contractuels établissement = Contrats / Conventions recherche / Doctorants

Zoom sur les départs des contractuels sur budget en 2023 par plafond



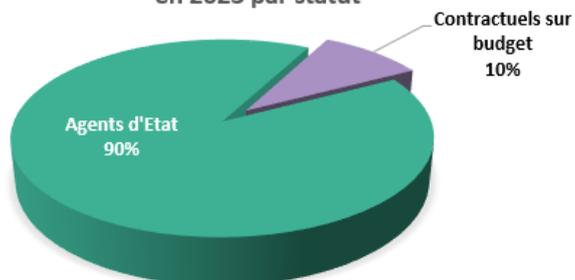
LE PARCOURS PROFESSIONNEL

3.1.3. Zoom sur les départs en retraite

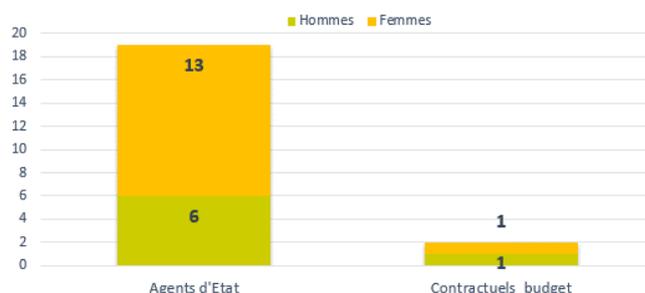
La loi du 14 avril 2023 prévoit un report progressif de l'âge légal de départ en retraite de 62 à 64 ans et une augmentation de la durée de cotisation.

Aussi selon le rapport annuel 2023 de l'état de la fonction publique, de nombreux agents publics ont anticipé leur départ en retraite en 2022 pour échapper aux conséquences de la réforme gouvernementale. (À l'Institut Agro : 27 départs en retraite en 2022 et 21 en 2023).

Les départs en retraite de L'INSTITUT AGRO en 2023 par statut



Zoom sur les départs en retraite à L'INSTITUT AGRO en 2023 par genre et par statut

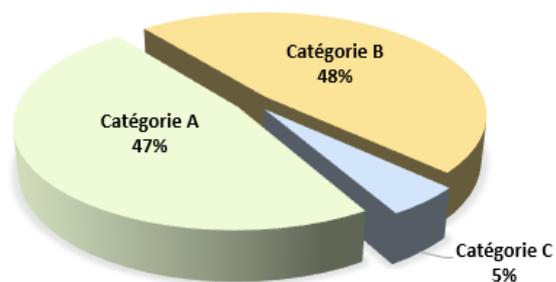


Les femmes représentent 66.6% des nouveaux départs en retraite (63% dans la FPE)

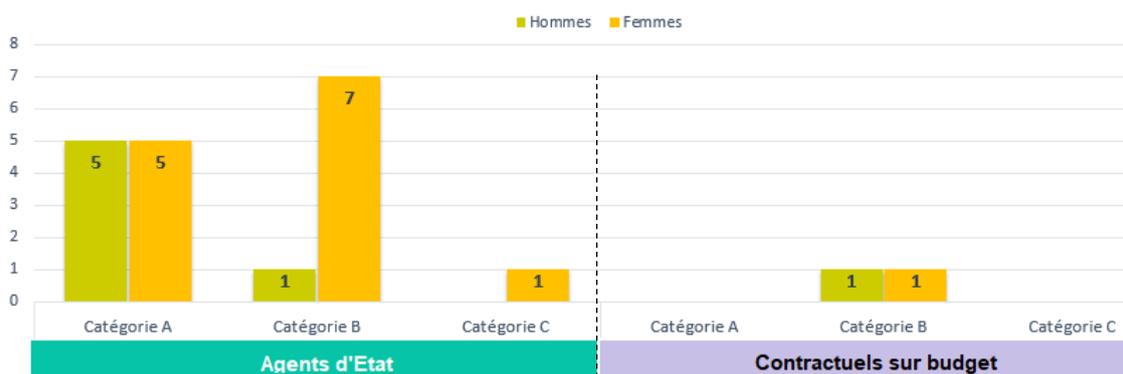
3.1.3.1. Les retraites par statut et par catégorie

	Hommes	Femmes	Total retraites
Agents d'Etat	6	13	19
A	5	5	10
B	1	7	8
C	0	1	1
Contractuels budget	1	1	2
A	0	0	0
B	1	1	2
C	0	0	0
Total retraites 2023	7	14	21

Les départs en retraite de L'INSTITUT AGRO par catégorie (tous statuts confondus) en 2023



Les départs en retraite par genre et par statut au cours de 2023



LE PARCOURS PROFESSIONNEL

3.1.3.2. L'âge moyen des départs en retraite

Âge moyen de départ en retraite des personnels de l'INSTITUT AGRO

INSTITUT AGRO	64 ans 8 mois
Femmes	64 ans 2 mois
Hommes	65 ans 6 mois

**Rapport annuel sur l'état de la fonction publique –
Édition 2023 - DGAFP**
En 2022, l'âge moyen de départ pour ancienneté dans la FPE pour les catégories sédentaires s'établit à 63 ans et 7 mois.

La hausse tendancielle constatée depuis 2011 résulte de la combinaison de deux facteurs :

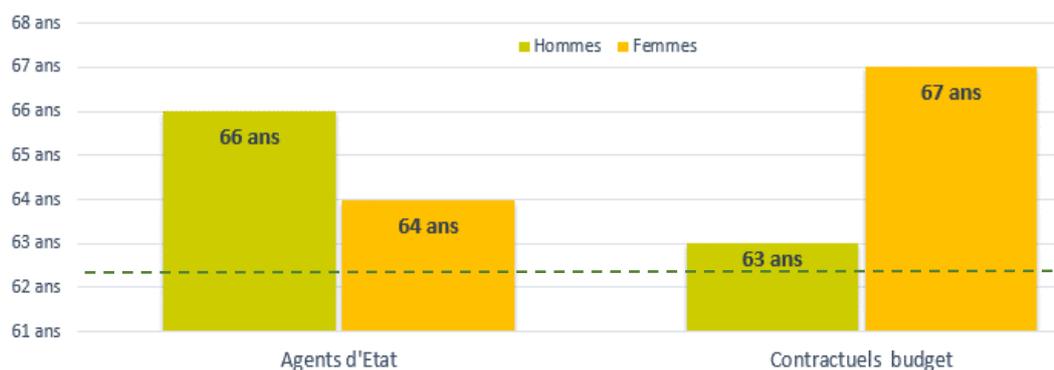
- Les réformes de 2003, 2010 et 2023 qui reculent l'âge légal et la durée de cotisation
- L'entrée tardive sur le marché du travail qui recule d'autant l'âge potentiel de départ.

Âge moyen de départ en retraite par statut

Agents d'État	64 ans 7 mois
Femmes	64 ans 0 mois
Hommes	66 ans 0 mois

Contractuels budget	65 ans 0 mois
Femmes	67 ans 0 mois
Hommes	63 ans 0 mois

**L'âge moyen des agents partis en retraite en 2023
par statut et par genre**



Âge légal 2023 hors carrières longues : 62 ans et 3 mois

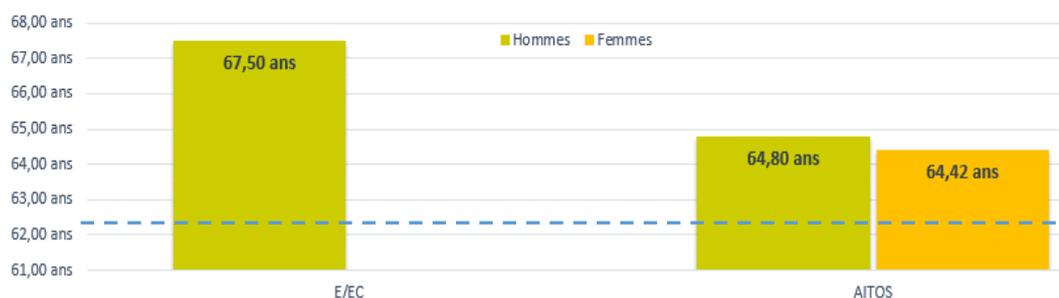
Âge moyen de départ en retraite par fonctions

AITOS	64 ans 6 mois
Femmes	64 ans 0 mois
Hommes	64 ans 9 mois

Enseignants chercheurs	65 ans 3 mois
Femmes	63 ans 0 mois
Hommes	67 ans 6 mois

Autres enseignants	#DIV/0!
Femmes	
Hommes	

**L'âge moyen des agents partis en retraite en 2023
par fonction et par genre**



Âge légal 2023 hors carrières longues : 62 ans et 3 mois

LE PARCOURS PROFESSIONNEL

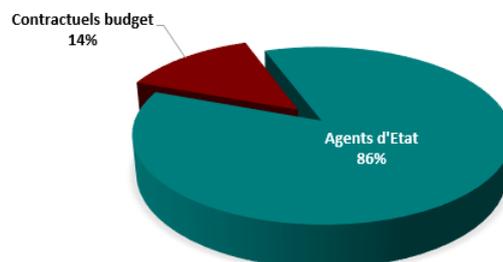
3.1.3.3. Les retraites : Projection à 3 ans

Au 31/12/2026 l'âge légal de départ en retraite sera de 63 ans (+ 1 trimestre depuis 2023)

Nombre de personnels qui auront plus de 63 ans au 31/12/2026

De 63 à 67 ans au 31/12/2026	Hommes de 63 à 67 ans	Femmes de 63 à 67 ans	Total
Agents d'Etat	50	74	124
Contractuels budget	5	14	19
Total	55	88	143

Les agents de L'INSTITUT AGRO ayant atteint l'âge légal (63 ans) au 31/12/2026



L'âge limite étant à 67 ans, les personnels comptabilisés ici sont ceux qui se situent dans la fourchette 63/67 ans.

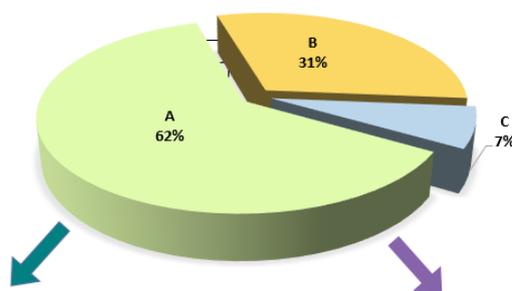
À noter que 17 agents auront entre 67 et 70 ans portant le nombre d'agents à 160 au-delà de 63 ans au 31/12/2026

Un personnel peut demander à travailler au-delà de 67 ans sur autorisation et dans la limite de 12 trimestres (soit 70 ans).

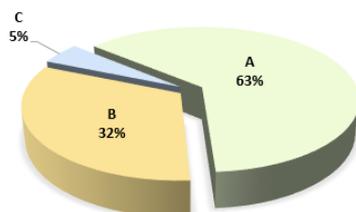
Projection à 3 ans : personnels ayant atteint 63 ans au 31/12/2026 par statut et par catégorie

De 63 à 67 ans au 31/12/2026	Hommes de + de 62 ans et 9 mois	Femmes de + de 62 ans et 9 mois	Total
Agents d'Etat	50	74	124
A	34	44	78
B	13	27	40
C	3	3	6
Contractuels budget	5	14	19
A	3	8	11
B	1	3	4
C	1	3	4
Total	105	162	143

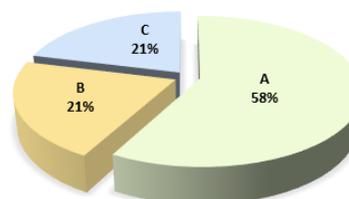
Les agents de L'INSTITUT AGRO qui auront entre 63 ans (âge légal) et 67 ans (limite d'âge) au 31/12/2026 par catégorie



Les agents de l'État de L'INSTITUT AGRO qui auront entre 63 et 67 ans au 31/12/2026 par catégorie



Les contractuels sur budget de L'INSTITUT AGRO qui auront entre 63 et 67 ans au 31/12/2026 par catégorie



LE PARCOURS PROFESSIONNEL

3.2. L'évolution de carrière : Promotions et avancements

Au cours de sa carrière, un agent titulaire peut bénéficier d'un avancement de grade ou d'un changement de corps selon les modalités suivantes :

- Après inscription au tableau d'avancement ou sur une liste d'aptitude, sur proposition de son établissement
- Après réussite à un concours ou à un examen professionnel

Le changement de corps s'accompagne d'un changement de catégorie.

3.2.1. Avancement par changement de grade

AITOS

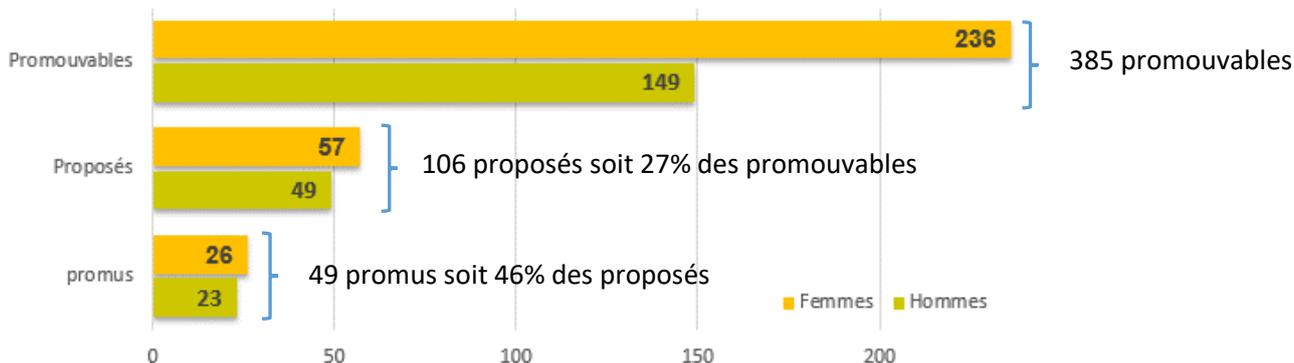
Filière Formation recherche		Catégorie	Nb d'agents promouvables		Nb d'agents proposés		Nb d'agents promus à l'Institut Agro	
Avancement vers le grade de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
IR hors classe		A	4	3		2	1	
IR 1ère classe		A	6	5	3	3	2	2
IE hors classe		A	26	42	7	7	2	2
TFR classe exceptionnelle		B	13	23	2	6	1	1
TFR classe supérieure		B	16	25	4	8	2	3
AJT principal 1ère classe		C	9	16	4	3	2	2

Filière administrative		Catégorie	Nb d'agents promouvables		Nb d'agents proposés		Nb d'agents promus à l'Institut Agro	
Accès au grade de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
ICPEF		A	1	3	1		1	
AA hors classe		A	6	12	2			
AA principal		A	2	6	1	2		
SA classe exceptionnelle		B	1	14	1	6		2
SA classe supérieure		B	1	8	1	4	1	1
ADA principal 1ère classe		C	0	23		8		3
ADA principal 2ème classe		C	0	2		1		1

Enseignants & Enseignants chercheurs

Enseignants et enseignants chercheurs		Catégorie	Nb d'agents promouvables*		Nb d'agents candidats		Nb d'agents promus à l'Institut Agro	
Avancement vers le grade de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
PR ex 2ème échelon		A	12	4	7	1	1	
PR ex 1er échelon		A	21	9	6	6	3	3
PR 1ère classe		A	12	17	9	6	3	1
MC classe exceptionnelle		A	16	10	6	2	2	1
MC hors classe		A	3	14	3	9	2	4

* Le dépôt des dossiers pour les agents promouvables est une démarche volontaire. En 2023, 46% ont déposé un dossier

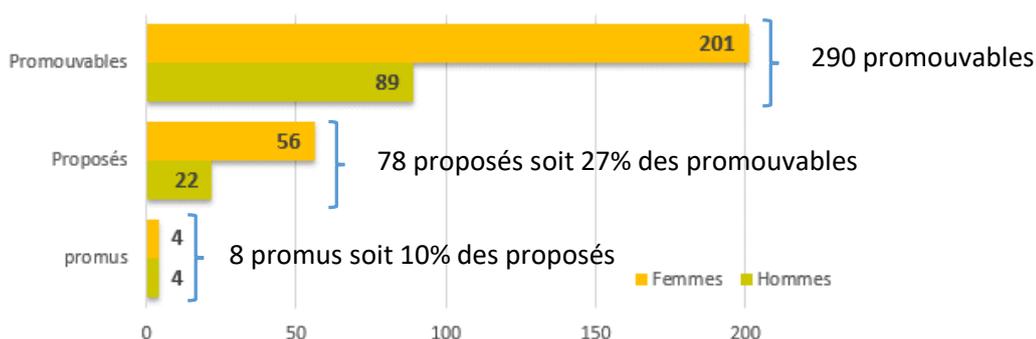


LE PARCOURS PROFESSIONNEL

3.2.2. Avancement par changement de corps

Filière Formation recherche		Catégorie	Nb d'agents promouvables		Nb d'agents proposés		Nb d'agents promus à l'Institut Agro	
Accès au corps de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ingénieur de recherche (IR)		A	41	61	4	6	1	
Ingénieur d'études (IE)		A	6	10	1	4		2
Assistant Ingénieur (AI)		A	27	57	3	4		
Technicien formation recherche (TFR)		B	12	13	3	2	3	

Filière administrative		Catégorie	Nb d'agents promouvables		Nb d'agents proposés		Nb d'agents promus à l'Institut Agro	
Accès au corps de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Attaché d'administration (AA)		A	3	32		6		
Secrétaire administratif (SA)		B	0	28		6		2

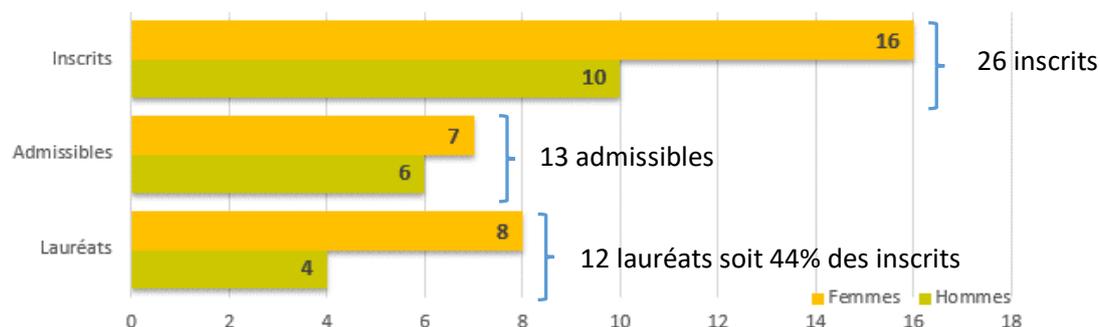


3.2.3. Avancement par concours

Filière administrative		Catégorie	Nb d'agents inscrits		Nb d'agents admissibles		Nb de lauréats	
Accès au corps de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
SA Classe exceptionnelle		B		1		1		1

Filière Formation recherche		Catégorie	Nb d'agents inscrits		Nb d'agents admissibles		Nb de lauréats	
Accès au corps de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
IR Externe		A	2		2		1	
TFR externe		B	0		0		0	

Filière Formation recherche		Catégorie	Nb d'agents inscrits		Nb d'agents admissibles		Nb de lauréats	
Accès au corps de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeur (PR)		A	3	3	3	3	2	1
Maître de conférences (MC)		A	5	12	1	3	1	6

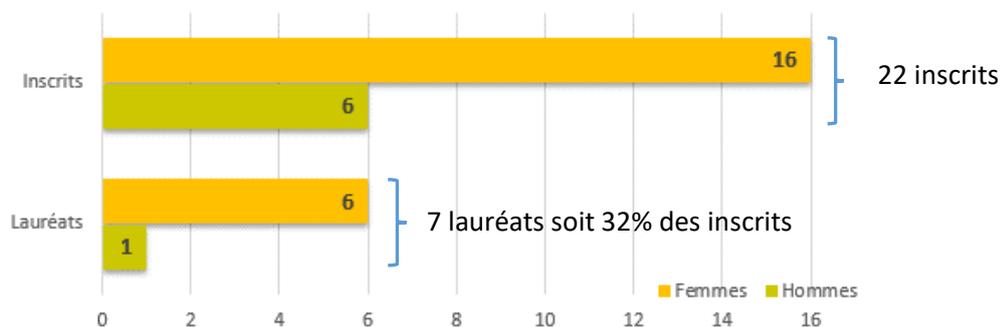


LE PARCOURS PROFESSIONNEL

3.2.4. Accès au grade supérieur par Examen professionnel

Filière administrative	Accès au grade de :	Catégorie	Nb d'agents inscrits		Nb d'agents admissibles		Nb de lauréats	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	AA Principal	A	1	0	Epreuve unique d'admission			
	AA	A	1	1				
	SA classe exceptionnelle	B	0	2		1		
	SA classe sup.	B	1	3	Epreuve unique d'admission			1
	SA classe normale	B	0	1		1		

Filière Formation recherche	Accès au grade de :	Catégorie	Nb d'agents inscrits		Nb d'agents admissibles		Nb de lauréats	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	IR hors classe	A	2	0	Epreuve unique d'admission			
	TFR classe excep.	B	0	3				1
	TFR classe sup.	B	1	6			1	4
	TFR classe normale	B	0	0				





4. La rémunération

4.1. La masse salariale globale

4.1.1. Les dépenses globales de personnels

4.1.2. Zoom sur les rémunérations principales des personnels

4.1.3. Zoom sur les indemnisations et rémunérations complémentaires

4.2. Les autres dépenses de personnels

RÉMUNÉRATION

Les dépenses de personnels présentées ci-après comprennent la masse salariale « emplois rémunérés » ainsi que les dépenses dites « autres dépenses de personnel ». La rémunération des agents d'État n'étant pas à la charge de l'établissement est présentée à titre d'information.

La masse salariale présentée comprend la rémunération principale ainsi que, le cas échéant, les primes et indemnités, le supplément Familial de Traitement.

Les autres dépenses de personnels concernent les œuvres sociales, les visites médicales, les salaires à la tâche, les rémunérations des étudiants et les heures complémentaires et les vacances.

4.1. La masse salariale globale

4.1.1. Les dépenses globales de personnels

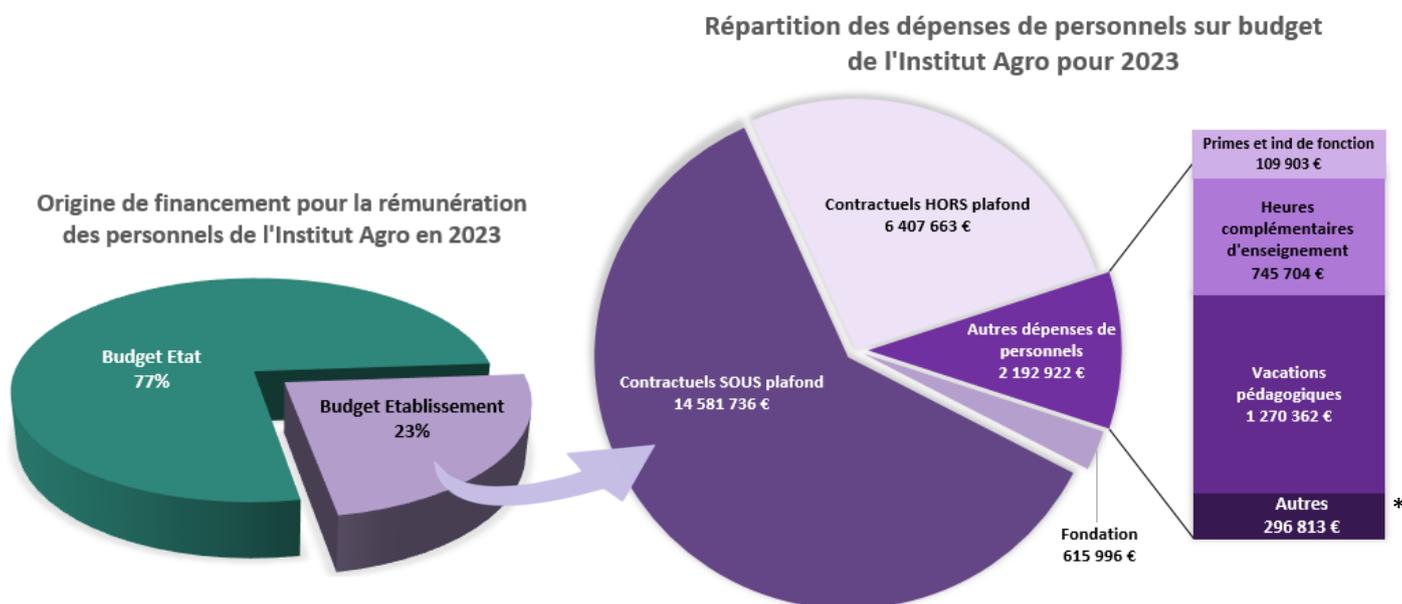
	INSTITUT AGRO	INSTITUT AGRO
Titulaires et contrats Ministère MASA	75 167 816 €	72 185 555 €
Titulaires et contrats Ministère MESRI	3 479 626 €	3 313 117 €
Contractuels sur budget SOUS PLAFOND (salaires)	14 581 736 €	13 411 047 €
Contractuels sur budget HORS PLAFOND (salaires)	7 023 659 €	5 566 431 €
Autres dépenses de personnels	2 405 723 €	2 192 922 €
<i>Dont heures complémentaires</i>	<i>745 704 €</i>	<i>558 178 €</i>
<i>Dont prime de fonction</i>	<i>109 903 €</i>	<i>117 503 €</i>
<i>Dont RAFP et autres cotisations</i>	<i>1 351 €</i>	<i>74 166 €</i>
<i>Dont vacances</i>	<i>1 270 362 €</i>	<i>1 218 603 €</i>
<i>Dont autres *</i>	<i>278 403 €</i>	<i>224 472 €</i>
Total	102 658 560 €	96 669 072 €

*Restauration, Dépenses médicales, dispositif d'action sociale, dépenses liées à des engagements

+6%

L'augmentation de la masse salariale est en partie due aux mesures gouvernementales :

- augmentation du point d'indice de 1.5% en juillet 2023
- application de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat (PEPA) pour lutter contre l'inflation
- mise en place d'un cadre de rémunération harmonisé pour les contractuels sur budget.



* Sont compris dans « Autres » = la restauration, les dépenses liées à la médecine de prévention, le dispositif action sociale, les salaires à la tâche hors enseignement, la rémunération des étudiants, les dépenses liées à des engagements juridiques, les heures complémentaires et les vacances.

RÉMUNÉRATION

	INSTITUT AGRO
Budget de l'État	78 647 442 €
Titulaires	75 891 372 €
MASA	72 440 433 €
MESRI	3 450 939 €
Contractuels Ministère (dont apprentis État)	2 756 070 €
Contractuels MASA	2 612 892 €
Apprentis MASA	114 491 €
Contractuels MESRI	28 687 €
Budget de l'Établissement	24 011 118 €
Contractuel Sous plafond / salaires	14 581 736 €
<i>Dont Emplois gagés</i>	154 465 €
<i>Dont Doctorant</i>	597 072 €
<i>Dont Apprentis</i>	13 627 €
Contractuel Hors plafond / salaires	6 407 663 €
Autres dépenses de personnels	2 405 723 €
<i>Dont Indemnités et primes fonction (versées aux titulaires enseignants)</i>	109 903 €
<i>Dont Heures complémentaires d'enseignement</i>	745 704 €
<i>Dont RAFP et autre cotisations</i>	-€
<i>Dont Vacataires</i>	1 270 362 €
<i>Autres</i>	279 754 €
Fondation	615 996 €
<i>Salaires</i>	615 996 €
Total	102 658 560 €

2022	
	INSTITUT AGRO
	75 498 672 €
	73 135 164 €
	69 869 663 €
	3 265 501 €
	2 363 508 €
	2 292 839 €
	23 053 €
	47 616 €
	21 170 400 €
	13 411 047 €
	216 955 €
	465 763 €
	27 088 €
	5 049 027 €
	2 192 922 €
	117 503 €
	558 178 €
	74 166 €
	1 218 603 €
	224 472 €
	517 404 €
	517 404 €
	96 669 072 €

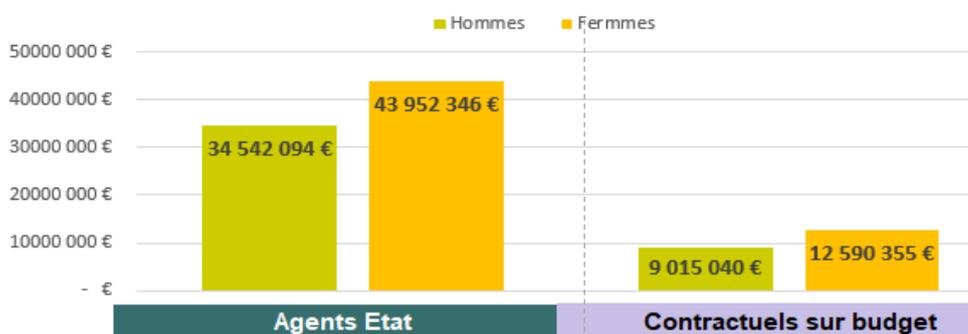
4.1.2. Zoom sur les rémunérations principales des personnels

Les données présentées ci-après concernent l'ensemble des salaires ventilés par fonction et par catégorie :

- Titre 2 / Agents titulaires (MASA + MESRI)
- Titre 2 / Contrats Ministère (MASA + MESRI)
- Agents contractuels sur budget sous plafond (dont Fondation)
- Agents contractuels sur budget hors plafond (dont Fondation)
- Agents sur emplois gagés dont la rémunération porte sur le budget de l'établissement

Sont exclues : la rémunération des agents hors dotation (*agents titulaires et contrats Ministère autorisés par le ministère dans le cadre des renforts post-covid qui ne consomment pas d'ETP*), les vacations, les heures complémentaires et les autres dépenses de personnels (restauration, dépenses médicales, dispositif action social, salaires à la tâche hors enseignement, rémunérations des étudiants et dépenses liées à des engagements juridiques).

La rémunération 2023 de l'INSTITUT AGRO par statut et par genre



RÉMUNÉRATION

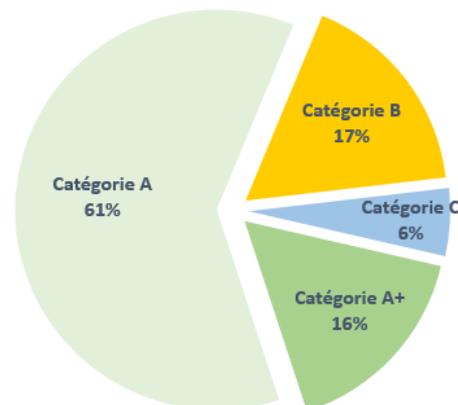
	Nb d'ETPT 2023	Coût annuel brut chargé	HOMMES		FEMMES	
			rémunérés en 2023		rémunérés en 2023	
			Nbre	* Montant	Nbre	* Montant
Budget d'État	902,45	78 647 441 €	392	34 695 097 €	595	43 952 346 €
MASA titulaires	813,28	72 440 433 €	355	31 960 005 €	526	40 480 428 €
E/CE	286,69	31 806 282 €	150	16 396 489 €	151	15 409 793 €
Catégorie A+	92,34	12 477 385 €	52	6 749 935 €	46	5 727 450 €
Catégorie A	194,35	19 328 897 €	98	9 646 554 €	105	9 682 343 €
AITOS	526,59	40 634 151 €	205	15 563 516 €	375	25 070 635 €
Catégorie A+	25,93	3 798 629 €	16	2 199 626 €	12	1 599 004 €
Catégorie A	223,34	20 158 214 €	101	8 461 982 €	146	11 696 231 €
Catégorie B	215,64	13 405 948 €	76	4 331 019 €	163	9 074 929 €
Catégorie C	61,68	3 271 360 €	12	570 889 €	54	2 700 471 €
MESRI Titulaires	31,36	3 450 939 €	15	1 754 020 €	16	1 696 920 €
E/CE	31,36	3 450 939 €	15	1 754 020 €	16	1 696 920 €
Catégorie A+	0,00	- €	0	- €	0	- €
Catégorie A	31,36	3 450 939 €	15	1 754 020 €	16	1 696 920 €
MASA Contractuels	56,81	2 727 382 €	21	952 385 €	53	1 774 998 €
E/CE	12,72	568 442 €	9	319 855 €	13	248 587 €
Catégorie A+	0,00	- €	0	- €	0	- €
Catégorie A	12,72	568 442 €	9	319 855 €	13	248 587 €
AITOS	44,09	2 044 449 €	12	609 778 €	33	1 434 672 €
Catégorie A+	1,08	141 772 €	0	- €	2	141 772 €
Catégorie A	20,68	1 067 340 €	8	453 989 €	13	613 351 €
Catégorie B	19,99	761 391 €	4	155 789 €	16	605 603 €
Catégorie C	2,34	73 946 €	0	- €	2	73 946 €
Apprentis d'Etat MASA	0,00	114 490,83 €	0,00	22 751,99 €	7,00	91 738,84 €
MESRI Contractuels	1,00	28 687 €	1	28 687 €	0	- €
E/CE	1,00	28 687 €	1	28 687 €	0	- €
Catégorie A+	0,00	- €	0	- €	0	- €
Catégorie A	1,00	28 687 €	1	28 687 €	0	- €
Budget Établissement	470,15	21 605 396 €	194	9 015 040 €	278	12 590 355 €
Contractuels sous plafond	301,71	14 648 314 €	122	6 083 871 €	180	8 564 444 €
E/CE	11,82	522 156 €	2	85 448 €	10	436 709 €
Catégorie A	11,82	522 156 €	2	85 448 €	10	436 709 €
AITOS	272,58	13 500 935 €	109	5 617 028 €	163	7 883 907 €
Catégorie A	168,54	9 271 111 €	78	4 347 397 €	91	4 923 714 €
Catégorie B (Dont gagés)	56,55	2 310 889 €	15	589 778 €	41	1 721 111 €
Catégorie C (Dont gagés)	47,49	1 918 935 €	16	679 853 €	31	1 239 082 €
Apprentis	0	13 627 €	0	8 221 €	0	5 406 €
Doctorants	17,31	611 596 €	11	373 174 €	7	238 422 €
Contractuels hors plafond	168,44	6 957 082 €	72	2 931 169 €	98	4 025 911 €
E/CE	2,50	102 323 €	1	39 703 €	2	62 619 €
Catégorie A	2,5	102 323 €	1	39 703 €	2	62 619 €
AITOS	122,30	5 291 195 €	52	2 222 120 €	71	3 069 074 €
Catégorie A	106,76	4 717 392 €	47	2 058 770 €	60	2 658 622 €
Catégorie B	13,2	484 863 €	4	141 037 €	9	343 826 €
Catégorie C	2,34	88 940 €	1	22 313 €	2	66 626 €
Apprentis	0	- €	0	- €	0	- €
Doctorants	43,64	1 563 564 €	19	669 346 €	25	894 218 €
Total	1372,6	100 252 837 €	586	43 710 137 €	873	56 542 701 €

*Sont comptabilisés tous les personnels ayant perçu une rémunération en 2023, quelle que soit la durée de présence dans l'établissement, leur temps de travail et y compris s'ils sont partis avant le 31/12/2023.

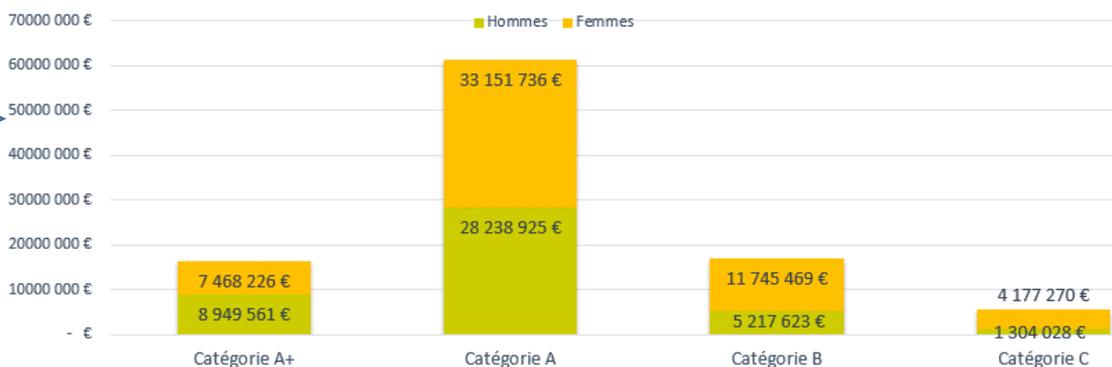
RÉMUNÉRATION

4.1.2.1. La rémunération principale par catégorie et par genre

	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Catégorie A+	68	8 949 561 €	60	7 468 226 €	16 417 787 €
Catégorie A	390	28 238 925 €	488	33 151 736 €	61 390 661 €
Catégorie B	99	5 217 623 €	229	11 745 469 €	16 963 092 €
Catégorie C	29	1 304 028 €	96	4 177 270 €	5 481 298 €
Total	586	43 710 137 €	873	56 542 701 €	100 252 838 €



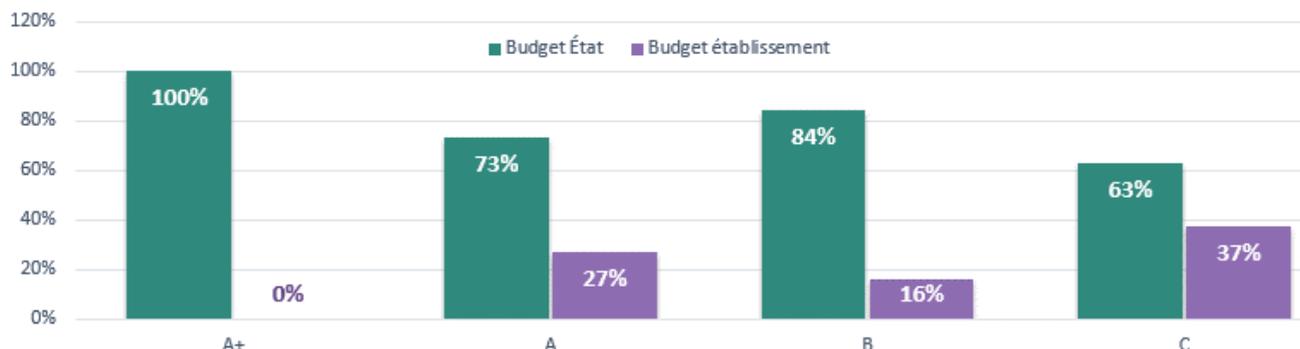
La rémunération de l'INSTITUT AGRO 2023 par catégorie et par genre



Catégorie	Budget d'État			
	Hommes		Femmes	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
A+	68	8 949 561 €	60	7 468 226 €
A	232	20 665 087 €	293	23 937 432 €
B	80	4 486 808 €	179	9 680 532 €
C	12	593 640,99 €	63	2 866 155,84 €
Total par genre	392	34 695 097 €	595	43 952 346 €
Montant par budget	78 647 443			
Total agents par budget	987 agents d'État ont perçu une rémunération en 2023			

Catégorie	Budget d'établissement			
	Hommes		Femmes	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
A+	0	- €	0	- €
A	158	7 573 838 €	195	9 214 304 €
B	19	730 815 €	50	2 064 937 €
C	17	710 387 €	33	1 311 114 €
Total par genre	194	9 015 040 €	278	12 590 355 €
Montant par budget	21 605 395			
Total agents par budget	472 contractuels ont perçu une rémunération en 2023			

Les différentes catégories par origine de financement au 31/12/2023



RÉMUNÉRATION

4.1.2.2. La rémunération principale par fonction et par genre

	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
E/EC	178	18 624 202 €	192	17 854 628 €	36 478 830 €
Catégorie A+	52	6 749 935 €	46	5 727 450 €	12 477 385 €
Catégorie A	126	11 874 267 €	146	12 127 178 €	24 001 445 €
AITOS + Doctorants	408	25 085 935 €	681	38 688 073 €	63 774 008 €
Catégorie A	280	18 564 284 €	356	22 765 334 €	41 329 618 €
Catégorie B	99	5 217 623 €	229	11 745 469 €	16 963 092 €
Catégorie C	29	1 304 028 €	96	4 177 270 €	5 481 298 €
Total	586	43 710 137 €	873	56 542 701 €	100 252 838 €

Enseignants chercheurs et autres enseignants par statut et par catégorie

Fonction : E / EC	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	Montant	Nombre	Femmes	
Agents d'Etat	175	18 499 051 €	180	17 355 300 €	35 854 351 €
Catégorie A+	52	6 749 935 €	46	5 727 450 €	12 477 385 €
Catégorie A	123	11 749 116 €	134	11 627 850 €	23 376 966 €
Contractuels sur budget	3	125 151 €	12	499 328 €	624 479 €
Catégorie A+	0	- €	0	- €	- €
Catégorie A	3	125 151 €	12	499 328 €	624 479 €
Total	178	18 624 202 €	192	17 854 628 €	36 478 830 €

AITOS & doctorants par statut et par catégorie

AITOS + Doctorants	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	Montant	Nombre	Femmes	
Agents d'Etat	217	16 196 046 €	415	26 597 044 €	42 793 090 €
Catégorie A	125	11 115 597 €	173	14 050 358 €	25 165 955 €
Catégorie B	80	4 486 808 €	179	9 680 531 €	14 167 339 €
Catégorie C	12	593 641 €	63	2 866 155 €	3 459 796 €
Contractuels sur budget	191	8 889 889 €	438	12 091 026 €	20 980 915 €
Catégorie A	155	7 448 687 €	183	8 714 976 €	16 163 663 €
Catégorie B	19	730 815 €	222	2 064 936 €	2 795 751 €
Catégorie C	17	710 387 €	33	1 311 114 €	2 021 501 €
Total	408	25 085 935 €	853	38 688 070 €	63 774 005 €

4.1.3. Zoom sur les indemnisations et rémunérations complémentaires

L'institut Agro ne disposant pas des données détaillées des rémunérations des agents d'État, les données présentées ci-dessous **ne concernent que les agents contractuels sur budget**.

➤ Le Supplément familial de traitement (SFT)

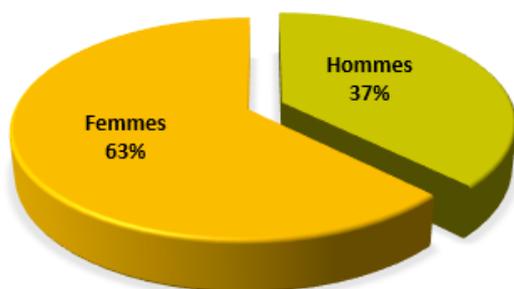
Le SFT est un complément versé à tous les agents publics au titre des enfants de moins de 20 ans. Il se compose d'un élément fixe et d'un élément proportionnel au traitement brut dès le 2^{ème} enfant :

RÉMUNÉRATION

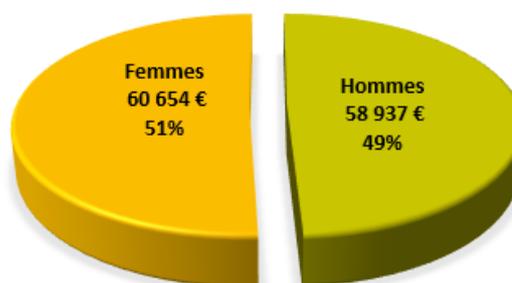
Nb d'enfants	Part fixe	Part proportionnelle au traitement brut	Minimum mensuel	Maximum mensuel
1 enfant	2.29€	-	2.29€	2.29€
2 enfants	10.67€	3%	73.79€	111.47€
3 enfants	15.24€	8%	183.56€	284.03€
Par enfant suppl.	4.57€	6%	130.81€	206.17€

INSTITUT AGRO		
	Nb bénéficiaires	Montant
Hommes	46	58 937 €
Femmes	77	60 654 €
Total	123	119 591 €

Part des bénéficiaires du SFT en 2023 par genre



Part des montants perçus au titre du SFT en 2023 par genre



➤ Indemnisations liées au transport

Les agents publics qui utilisent les transports en commun pour leurs trajets domicile-travail peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle de leur titre de transport. Depuis le 1^{er} septembre 2023 (loi 2022-1157 du 16/08/2022) le taux de remboursement peut atteindre 75% du prix de l'abonnement.

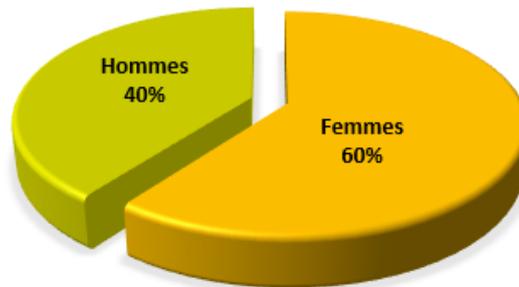
Le forfait mobilité durable a pour but d'encourager le recours à des moyens de transport « plus propres » (vélo électrique ou non, trottinette, covoiturage...).

	INSTITUT AGRO				Total	
	Femmes		Hommes		Nb bénéficiaires	Montant
	Nb bénéficiaires	Montant	Nb bénéficiaires	Montant		
Participation aux abonnements	66	16 346 €	40	14 570 €	106	30 916 €
Mobilité durable	98	24 800 €	68	18 400 €	166	43 200 €
Total	164	41 146 €	108	32 970 €	272	74 116 €

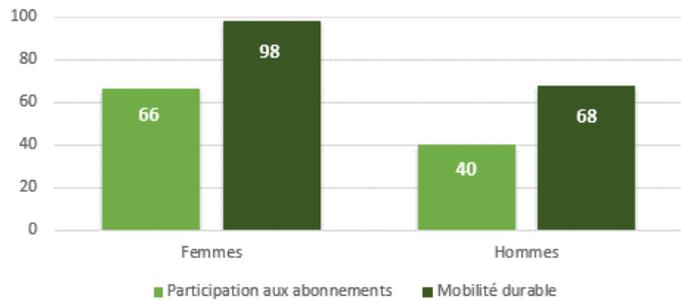
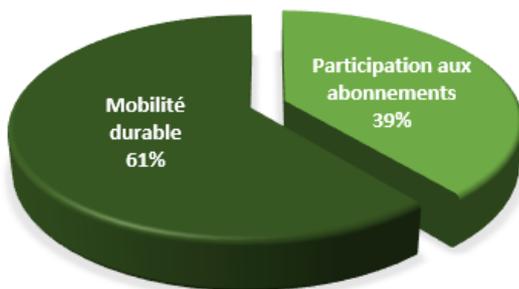
19% de la population de l'Institut Agro ont demandé à bénéficier d'une aide au transport (6% en 2022).

RÉMUNÉRATION

Les 272 bénéficiaires des aides au transport par genre



Proportion des deux types d'aides au transport pour les 272 bénéficiaires



Le nombre de bénéficiaires du forfait mobilité durables bondit de 300% entre 2022 et 2023

➤ Indemnisations forfaitaire télétravail des contractuels

Cette indemnité couvre les frais d'utilisation de matériel informatique appartenant au salarié pour réaliser son activité professionnelle : matériel informatique (amortissable ou non), consommables (ramettes papier, cartouches d'encre...) frais de connexion (téléphone, internet...).

Montant forfaitaire en 2022 : 2.5€ par jour télétravaillé dans la limite de 88 jours indemnisés soit 220€

	Nb de bénéficiaires contractuels	Montant total 2023 versé aux bénéficiaires contractuels	Montant annuel moyen perçu par les bénéficiaires contractuels
Hommes	85	11 407 €	134 €
Femmes	179	22 922 €	128 €
Total	264	34 329 €	130 €

RÉMUNÉRATION

➤ Participation à la protection sociale complémentaire (PSC)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les agents publics qui en font la demande (Agents d'État et contractuels sur budget) peuvent bénéficier du remboursement d'une partie de leurs cotisations de protection sociale complémentaire. Cette prise en charge est de 15 euros brut par mois.

Ce dispositif est temporaire, dans l'attente d'un nouveau régime de protection sociale complémentaire qui sera mis en place de manière progressive dans les établissements à compter du 1^{er} janvier 2025.

Montant versé en 2023 aux contractuels budget des 3 écoles	41 595€
--	---------

+ 22% par rapport à 2022. 

➤ Indemnité compensatrice CSG

Depuis 2018, une indemnité a été créée et versée aux agents publics (titulaires ou contractuels) afin de compenser la hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) de 1.7 points en 2018. Cette indemnité est destinée aux agents publics afin de neutraliser l'impact financier de cette hausse sur les rémunérations.

Montant de l'indemnité versée en 2023 aux contractuels budget des 3 écoles	15 945€
--	---------

➤ La Garantie Individuelle du Pouvoir d'achat (GIPA)

Indemnité versée à l'ensemble des agents publics (titulaires ou contractuels) créée pour compenser la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation lorsque l'évolution du traitement indiciaire est inférieure à celle de l'inflation sur une période de 4 années.

Montant de la GIPA versé en 2023 aux contractuels budget des 3 écoles	43 582€
---	---------

➤ La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA)

Instaurée en 2023 pour soutenir les agents publics face à l'inflation, elle remplace « l'indemnité inflation » de 100€ qui était attribuée (en 2022) aux salariés dont la rémunération était inférieure à 2000€. Cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, d'un montant de 300 à 800€ est versée aux agents dont la rémunération est inférieure à 3 250€ brut (hors prime) par mois.

Montant de la PEPA versé en 2023 aux contractuels budget des 3 écoles	237 269€
---	----------

➤ La prime de précarité

Prime instaurée au 1^{er} janvier 2021 pour aligner les conditions de fin de contrat dans la fonction publique avec celles du secteur privé. Cette indemnité est versée aux agents contractuels à la fin de leur CDD. Éligibilité : concerne les contrats à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'une durée inférieure ou égale à un an.

Montant de la prime de précarité versée en 2023 dans les 3 écoles	57 382€
---	---------

RÉMUNÉRATION

Récapitulatif des primes et indemnités versées aux contractuels sur budget

	Institut Agro
Indemnités récurrentes	312 343 €
SFT	119 980 €
Indemnité de télétravail	34 329 €
Indemnités liées aux transports	74 116 €
Protection sociale complémentaire PSC	41 595 €
Complément CSG	15 945 €
Indemnités de résidence	26 378 €
Indemnités particulières	338 233 €
GIPA	43 582 €
Prime Exceptionnelle Pouvoir Achat	237 269 €
Prime précarité	57 382 €
Total	650 576 €

4.2. Les autres dépenses de personnels

On retrouve dans cette rubrique des dépenses supportées par le budget de l'établissement telles que :

- Les rémunérations accessoires : vacances pédagogiques, primes de fonctions et heures supplémentaires versées aux enseignants chercheurs titulaires,
- Les rémunérations horaires non liées à l'enseignement des étudiants et rémunérations à la tâche
- Les cotisations diverses (RAFP, FIPHFP...)
- Les dépenses liées au suivi médical des agents : visites médicales, achats divers
- L'action sociale

	Total
Suivi médical des agents	82 403 €
Médecine de prévention	82 403 €
Aides aux agents¹	99 512 €
Cotisations diverses	1 351 €
FIPHFP ²	0 €
Autres cotisations	1 351 €
Rémunérations accessoires	2 222 457 €
Contrats de vacances	1 270 362 €
Contrat horaires non liés à de l'enseignement	96 488 €
Heures complémentaires d'enseignement ³	745 705 €
Primes & indemnités de fonctions (PEDR, PCA...) ³	109 902 €
	2 405 723 €

¹ Sont incluses les prestations sociales, crèche, les aides à la restauration, le dispositif social...

² Jusqu'à fin 2023, l'INSTITUT AGRO est exonéré de FIPHFP. En effet, sa création datant de 2020, un délai est laissé aux nouveaux établissements pour se mettre en ordre de marche vis à vis de leurs obligations d'emploi des personnes en situation de handicap.

³ Versées aux titulaires et financées par le budget de l'établissement

FORMATION

Préambule :

La politique de formation et de développement de l'Institut Agro s'appuie sur les orientations du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ainsi que sur le plan de transformation du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA).

Les acteurs de la formation et du développement des compétences au sein des 3 écoles forment un réseau animé par le responsable formation de l'Institut Agro Rennes-Angers. Ils se réunissent mensuellement et permettent ainsi de faire vivre des orientations communes de formation et en particulier à travers les plans locaux de formation.

Ces plans locaux de formation traduisent annuellement les besoins en formation des personnels (évolution des métiers et adaptation des compétences). Ils visent également à :

- Développer et valoriser le réseau des formateurs internes.
- Développer et valoriser les actions de communication et sensibilisation internes qui participent à notre politique de formation : ateliers d'échanges de pratiques, ateliers « métier », cafés RH, mise en place de groupes de codéveloppement
- Renforcer les synergies inter-écoles en mutualisant certaines formations et en particulier les formations à distance
- Traduire en termes d'actions de formation et de sensibilisation les orientations stratégiques institutionnelles notamment en matière de responsabilité sociétale ou environnementale des organisations.

À titre d'illustration, ce bilan 2023 met en lumière les réalisations au titre du plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de la prévention en matière de santé mentale ou encore de qualité de vie au travail.

La durée des formations est exprimée en heures. En effet, de nouvelles modalités se sont développées (notamment les formations en visio souvent plus courtes que des formations traditionnelles en présentiel), et se prêtent mal à une quantification de la durée des formations en jours.

5.1. Synthèse de la formation à l'Institut Agro en 2023

Suivant les écoles, les actions de formation se répartissent en une douzaine de thématiques qui s'articulent autour de grands domaines :

- Management
- Formations métier (*permettant d'acquérir ou d'approfondir des compétences directement liées au métier des agents*)
- Préparation de concours, examens professionnels et dispositifs d'accompagnement
- Formations liées à la prévention, santé sécurité au travail

Les formations liées à la prévention, à la santé et à l'hygiène sécurité au travail comprennent les journées de sensibilisation / formations pour la qualité de vie et conditions de travail (QVCT), la formation premiers secours en santé mentale (PSSM), violences sexistes et sexuelles (VSS). Le détail de cette rubrique sera présenté dans la partie 6 : « Santé et sécurité au travail »

FORMATION

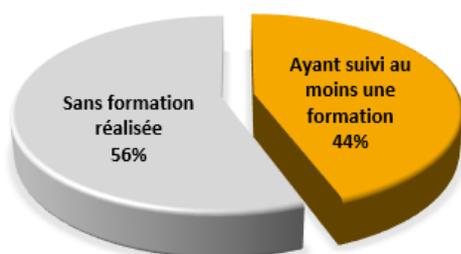
INSTITUT AGRO	Nb actions de formation	Nb Stagiaires	Nb heures de formation	Montant pédagogique
Toutes formations	321	911	10 035	193 155 €
HORS "Hygiène santé sécurité"	101	470	3 659	55 399 € *
Total	422	1381	13 694	248 554 €

*Les actions de formations « hygiène, santé et sécurité » seront détaillées dans la partie 6 (p 78)

5.2.1. Les personnels formés par genre et par catégorie à L'INSTITUT AGRO

623 agents de l'Institut Agro ont suivi au moins une formation (Hors formations Hygiène santé sécurité)

La formation pour les agents de l'INSTITUT AGRO en 2023



	Ayant suivi au moins une formation	Sans formation réalisée	Soit part de la population globale
Hommes	186	375	33%
Femmes	437	408	52%
Total	623 ⁽¹⁾	783	44%

(1) Un même agent peut avoir suivi plusieurs formations

Les personnels ayant suivi au moins une formation par catégorie et par genre

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	132	38	16	186
Femmes	218	155	64	437
Total	350	193	80	623

5.2.2. Les trois modalités de formation à L'INSTITUT AGRO – HORS Hygiène santé sécurité

	Nombre d'actions de formations	Nombre d'heures PRESENTIEL	Nombre d'heures À DISTANCE	Total heures de formation
Formations internes	90	2 410	67	2 567
Partenaires institutionnels	43	486	168	697
Prestataires extérieurs	188	5 275	1 629	7 092
Total	321	8 171	1 864	10 035

Nombre d'actions de formation par thématiques et par type de prestataire	Formations internes	Partenaires institutionnels	Partenaires extérieurs	Total actions de formation
Management	5	8	19	32
Formations spécifiques Métiers	68	33	144	245
Préparation aux concours	4	2	6	12
Dispositif d'accompagnement individualisé	0	0	13	13
Responsabilité sociétale environnement (RSE)	13	0	6	19
Total en nombre d'actions de formation	90	43	188	321

FORMATION

5.2.3. La durée des formations par thématique – HORS Hygiène santé sécurité

Nombre d'heures de formation par thématiques et par type de prestataire	Formations internes	Partenaires institutionnels	Partenaires extérieurs	Total actions de formation
Management	156	169	1 282	1 607
Formations spécifiques Métiers	1 897	464	4 990	7 351
Préparation aux concours	196	21	133	350
Dispositif d'accompagnement individualisé	0	0	444	444
Responsabilité sociétale environnement (RSE)	228	0	55	283
Total heures par type de formation	2 477	654	6 904	10 035

5.2.4. Le coût des formations à l'INSTITUT AGRO – Hors Hygiène santé sécurité

Les dépenses de formation « Hygiène santé sécurité » seront présentées dans la partie 6

Les grands domaines de formation à L'INSTITUT AGRO	Nb actions de formation	Nombre de stagiaires*	Nombre d'heures	Coût pédagogique
Management	32	119	1 607	42 895 €
Formations spécifiques Métiers	245	656	7 351	117 547 €
Préparation aux concours	12	24	349	- €
Dispositif d'accompagnement individualisé	13	21	445	27 623 €
Responsabilité sociétale environnement (RSE)	19	91	283	5 090 €
Total par type de formation	321	911	10 035	193 155 €

*Un même agent peut avoir été stagiaire à plusieurs formations

Le coût moyen des formations 2023 à l'INSTITUT AGRO

	Toutes les formations	<i>Management</i>	<i>Métier dont informatique</i>	<i>Formations individualisées</i>
Par action de formation	602 €	1 340 €	480 €	1 105 €
Par stagiaire formé	212 €	360 €	179 €	614 €
Par heure de formation	19 €	27 €	16 €	35 €

FORMATION

5.2. Détail de la formation en 2023 à l'Institut Agro DIJON

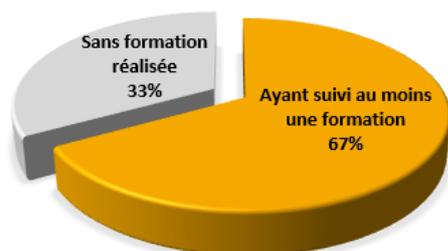
	Nb actions de formation	Nb Stagiaires	Nb heures de formation	Montant pédagogique
Toutes formations HORS "Hygiène santé sécurité"	171	423	4629	110 728 €
Formations "Hygiène santé sécurité"	41	239	1 454	17 577 € *
Total	212	662	6083	128 305 €

*Les actions de formations « hygiène, santé et sécurité » seront détaillées dans la partie 6 (p 78)

5.2.1. Les personnels formés par genre et par catégorie

336 agents de l'Institut Agro DIJON ont suivi au moins une formation (*hors santé sécurité*)

La formation pour les agents de l'INSTITUT AGRO Dijon en 2023



	Ayant suivi au moins une formation	Sans formation réalisée	Soit part de la population globale
Hommes	105	84	56%
Femmes	231	82	74%
Total	336 (1)	166	67%

(1) Un même agent peut avoir suivi plusieurs formations

Les personnels ayant suivi au moins une formation par catégorie et par genre

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	82	15	8	105
Femmes	131	67	33	231
Total	213	82	41	336

5.2.2. Les trois modalités de formation à l'Institut Agro DIJON (HORS Santé sécurité)

	Nombre d'actions de formations	Nombre d'heures PRESENTIEL	Nombre d'heures À DISTANCE	Total heures de formation
Formations internes	44	339	5	344
Partenaires institutionnels	25	324	106	430
Prestataires extérieurs	102	2 751	1 104	3 855
Total	171	3 414	1 215	4 629

Nombre d'actions de formation par thématiques et par type de prestataire	Formations internes	Partenaires institutionnels	Partenaires extérieurs	Total actions de formation
Management	2	7	10	19
Formations spécifiques Métiers	42	18	81	141
Préparation aux concours	0	0	5	5
Cycles de formation des EC	0	0	4	4
Dispositif d'accompagnement individualisé	0	0	2	2
Total en nombre d'actions de formation	44	25	102	171

FORMATION

5.2.3. La durée des formations par thématique HORS Hygiène santé sécurité

Nombre d'heures de formation par thématiques et par type de prestataire	Formations internes	Partenaires institutionnels	Partenaires extérieurs	Total actions de formation
Management	72	126	778	976
Formations spécifiques Métiers		304	1 555	1 859
Numérique et bureautique			161	161
Informatique / outils internes	272		928	1 200
Préparation aux concours			126	126
Cycles de formation des EC			210	210
Dispositif d'accompagnement individualisé			97	97
Total d'heures par type de formation	344	430	3 855	4 629

5.2.4. Le coût des formations à l'Institut Agro DIJON

Les grands domaines de formation à l'Institut Agro DIJON	Nb actions de formation	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures	Coût pédagogique
Management	19	63	976	28 308 €
Formations spécifiques Métiers	65	126	1859	44 332 €
Numérique et bureautique	5	18	161	5 780 €
Informatique / outils internes	71	199	1 200	28 808 €
Préparation aux concours	5	9	126	- €
Cycles de formation des EC	4	6	210	500 €
Dispositif d'accompagnement individualisé	2	2	97	3 000 €
Total	171	423	4629	110 728 €

Le coût moyen des formations 2023 à l'Institut Agro DIJON

	Toutes les formations	<i>Management</i>	<i>Métier dont informatique</i>	<i>Formations individualisées</i>
Par action de formation	648 €	1 490 €	560 €	318 €
Par stagiaire formé	262 €	449 €	230 €	206 €
Par heure de formation	24 €	29 €	25 €	24 €

FORMATION

5.3. Détail de la formation en 2023 à l'Institut Agro MONTPELLIER

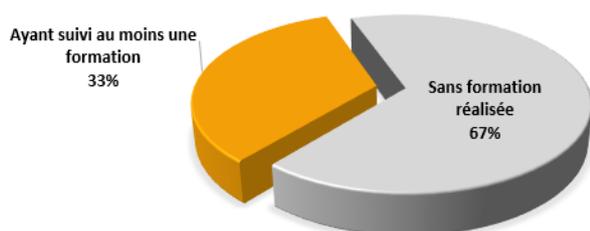
	Nb actions de formation	Nb Stagiaires	Nb heures de formation	Montant pédagogique
Toutes formations	48	99	1567	34 723 €
HORS "Hygiène santé sécurité"	26	98	833	6 841 € *
Formations "Hygiène santé sécurité"	22	1	734	27 882 €
Total	74	197	2400	41 564 €

*Les actions de formations « hygiène, santé et sécurité » seront détaillées dans la partie 6 (p 78)

5.2.1. Les personnels formés par genre et par catégorie

147 agents de l'Institut Agro MONTPELLIER ont suivi au moins une formation (*hors santé sécurité*)

La formation pour les agents de l'INSTITUT AGRO Montpellier en 2023



	Ayant suivi au moins une formation	Sans formation réalisée	Soit part de la population globale
Hommes	52	121	30%
Femmes	95	171	36%
Total	147 (1)	292	33%

(1) Un même agent peut avoir suivi plusieurs formations

Les personnels ayant suivi au moins une formation par catégorie et par genre

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	31	17	4	52
Femmes	53	35	7	95
Total	84	52	11	147

5.2.2. Les trois modalités de formation à l'Institut Agro MONTPELLIER (HORS Santé sécurité)

	Nombre d'actions de formations	Nombre d'heures PRESENTIEL	Nombre d'heures À DISTANCE	Total heures de formation
Formations internes	4	116	35	151
Partenaires institutionnels	1	7	0	7
Prestataires extérieurs	43	1105	304	1409
Total	48	1228	339	1567

Nombre d'actions de formation par thématiques et par type de prestataire	Formations internes	Partenaires institutionnels	Partenaires extérieurs	Total actions de formation
Management	-	-	4	4
Formations spécifiques Métiers	2	-	30	32
Préparation aux concours	2	1	-	3
Dispositif d'accompagnement individualisé	-	-	5	5
Responsabilité sociétale environnement (RSE)	-	-	4	4
Total en nombre d'actions de formation	4	1	43	48

FORMATION

5.2.3. La durée des formations par thématique - Hors hygiène santé sécurité

Nombre d'heures de formation par thématiques et par type de prestataire	Formations internes	Partenaires institutionnels	Partenaires extérieurs	Total actions de formation
Management	-	-	126	126
Formations spécifiques Métiers	11	-	1016	1027
Préparation aux concours	140	7	-	147
Dispositif d'accompagnement individualisé	-	-	222	222
Responsabilité sociétale environnement (RSE)	-	-	45	45
Total heures par type de formation	151	7	1 409	1567

5.2.4. Le coût des formations à l'Institut Agro MONTPELLIER

Les grands domaines de formation à l'Institut Agro MONTPELLIER	Nb actions de formation	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures	Coût pédagogique
Management	4	11	126	1 125 €
Formations spécifiques Métiers	28	44	782	15 792 €
Langues	4	9	245	6 506 €
Préparation aux concours	3	11	147	- €
Responsabilité sociétale et environnementale (RSE)	4	11	45	1 850 €
Dispositif d'accompagnement individualisé	5	13	222	9 450 €
Total	48	99	1567	34 723 €

Le coût moyen des formations 2023 à l'Institut Agro MONTPELLIER

	Toutes les formations	<i>Management</i>	<i>Métier dont informatique</i>	<i>Formations individualisées</i>	<i>RSE</i>
Par action de formation	723 €	281 €	697€	1 181 €	463 €
Par stagiaire formé	351 €	102 €	421 €	394 €	168 €
Par heure de formation	22 €	9 €	22 €	26 €	41 €

FORMATION

5.3. Détail de la formation en 2023 à l'Institut Agro RENNES-ANGERS

	Nb actions de formation	Nb Stagiaires	Nb heures de formation	Montant pédagogique
Toutes formations	102	389	3 839	47 704 €
HORS "Hygiène santé sécurité"				
Formations "Hygiène santé sécurité"	34	133	1 372	30 981 € *
Total	136	522	5 211	78 685 €

*Les actions de formations « hygiène, santé et sécurité » seront détaillées dans la partie 6 (p 78)

5.2.1. Les personnels formés par genre et par catégorie

140 agents de l'Institut Agro RENNES-ANGERS ont suivi au moins une formation (hors santé sécurité)

La formation pour les agents de l'INSTITUT AGRO Rennes-Angers en 2023



	Ayant suivi au moins une formation	Sans formation réalisée	Soit part de la population globale
Hommes	29	169	15%
Femmes	111	151	42%
Total	140 (1)	320	30%

(1) Un même agent peut avoir suivi plusieurs formations

Les personnels ayant suivi au moins une formation par catégorie et par genre

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	19	6	4	29
Femmes	34	53	24	111
Total	53	59	28	140

5.2.2. Les trois modalités de formation à l'Institut Agro RENNES-ANGERS (hors santé sécurité)

	Nombre d'actions de formations	Nombre d'heures PRESENTIEL	Nombre d'heures À DISTANCE	Total heures de formation
Formations internes	42	1 955	27	1 982
Partenaires institutionnels	17	155	62	217
Prestataires extérieurs	43	1 419	221	1 640
Total	102	3 529	310	3 839

Nombre d'actions de formation par thématiques et par type de prestataire	Formations internes	Partenaires institutionnels	Partenaires extérieurs	Total actions de formation
Management	3	1	5	9
Formations spécifiques Métiers	24	15	29	68
Préparation aux concours	2	1	1	4
Dispositif d'accompagnement individualisé	0	0	6	6
Responsabilité sociétale environnement (RSE)	13	0	2	15
Total en nombre d'actions de formation	42	17	43	102

FORMATION

5.2.3. La durée des formations par thématique – Hors hygiène santé sécurité

Nombre d'heures de formation par thématiques et par type de prestataire	Formations internes	Partenaires institutionnels	Partenaires extérieurs	Total actions de formation
Management	84	43	378	505
Formations spécifiques Métiers	1 614	160	1 120	2 894
Préparation aux concours	56	14	7	77
Dispositif d'accompagnement individualisé	0	0	125	125
Responsabilité sociétale environnement (RSE)	228	0	10	238
Total heures par type de formation	1 982	217	1 640	3 839

5.2.4. Le coût des formations à l'Institut Agro RENNES-ANGERS

Les grands domaines de formation à l'Institut Agro RENNES-ANGERS	Nb actions de formation	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures	Coût pédagogique
Management	9	45	505	13 462 €
Formations spécifiques Métiers	37	68	923	8 015 €
Informatique	2	29	1135	5 624 €
Bureautique et numérique	11	18	440	- €
Langues	18	139	396	2 190 €
Préparation aux concours	4	4	76,5	- €
Responsabilité sociétale et environnementale (RSE)	15	80	238	3 240 €
Dispositif d'accompagnement individualisé	6	6	125,5	15 173 €
Total	102	389	3839	47 704 €

Le coût moyen des formations 2023 à l'Institut Agro RENNES-ANGERS

	Toutes les formations	<i>Management</i>	<i>Métier dont informatique</i>	<i>Formations individualisées</i>
Par action de formation	468 €	1 496 €	233€	1 517 €
Par stagiaire formé	123 €	299 €	62 €	1 517 €
Par heure de formation	12 €	27 €	5 €	75 €



6. Santé sécurité au travail

6.1. Les acteurs de prévention

6.1.1. Les acteurs internes

6.1.2. Les acteurs externes

6.1.3. La cellule de suivi

6.1.4. La cellule d'écoute interne violences sexistes et sexuelles

6.2. La formation et sensibilisation prévention santé sécurité

6.3. La prise en charge du handicap

6.4. Les actions de prévention

6.5. Accidents de travail

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Article L.230-2 du code du travail : « Le chef d'établissement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les employés présents dans son établissement ».

Chaque école dispose d'un service prévention en charge de la mise en œuvre des diverses préconisations visant à protéger ou à améliorer les conditions de travail ses agents.

6.1. Les acteurs de prévention

6.1.1. Les acteurs internes

6.1.1.1. Les conseillers et assistants de prévention

Chacune des 3 écoles dispose d'un conseiller de prévention et d'assistants de prévention.

Un conseiller de prévention par école : sa mission est d'assister et de conseiller le Directeur de chaque école dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention visant à protéger la santé et la sécurité des personnels et à améliorer les conditions de travail.

Plusieurs assistants de prévention par école : ils peuvent avoir des compétences dites « généralistes » ou plus spécifiques (ex : laboratoires). On en trouve sur chaque site de chacune des écoles. De par leur position, ils œuvrent au plus près des personnels pour prévenir les dangers, améliorer les conditions de travail, veiller à l'application des prescriptions réglementaires et faire progresser la connaissance des problématiques liées à la sécurité et à la prévention.

6.1.1.2. Les acteurs volontaires

Chaque école dispose d'un réseau de personnels volontaires engagés dans le secours et la prévention des risques. Ils sont localisés sur chacun des sites de chacune des trois écoles :

Sauveteur Secouriste du Travail :

Il a pour mission de porter les premiers secours à toute victime mais aussi de participer à la prévention des risques professionnels. L'institut national de recherche et de sécurité (INRS) préconise que le nombre de SST soit de l'ordre de 10 à 15% des occupants d'un site et au minimum d'un agent.

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	40	70	110
Catégorie B	25	58	83
Catégorie C	5	15	20
Total	70	143	213

Les guides et Serre-files

Ces agents volontaires sont spécifiquement formés aux règles d'évacuation. Ils interviennent tant lors d'un incendie que dans le cadre du plan particulier de mise en sécurité (PPMS). Ils organisent et dirigent l'évacuation des personnels vers un espace sans danger.

Les Equipiers de première intervention (EPI)

Agents formés à l'utilisation des matériels de première intervention en cas d'incendie. Ils veillent à la conformité des locaux afin de prévenir les incendies et jouent également un rôle dans le cadre du PPMS.

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les référents handicap

Chaque école de l'Institut Agro dispose au minimum d'un référent handicap.

Personne ressource de l'établissement notamment pour faciliter la mise en œuvre de la politique handicap. Il est l'intermédiaire entre l'établissement et le FIPHFP pour la constitution des dossiers de financement dans le cadre d'adaptation des postes de travail au handicap. Il a également un rôle de sensibilisation de la communauté de travail aux questions du handicap

6.1.2. Les acteurs externes

6.1.2.1. La médecine du travail

Chacune des trois écoles qui compose l'Institut Agro organise le suivi médical de ses agents sur l'ensemble de ses sites distants.

École	Site	Médecine du travail
Institut Agro Dijon	Dijon	CDG 21
	Lempdes	CDG 63
Institut Agro Montpellier	Montpellier	EnSanté
	Villeneuve les Maguelones	EnSanté
	Florac	MSA 48
	Salon-de-Provence	MSA 13
Institut Agro Rennes-Angers	Rennes et Angers	Pas de médecin du travail en 2022. Pour 2023 : Médecin agréé pour les urgences.

Outre sa mission de consultation des agents, le médecin du travail a également un rôle de conseil tant vis-à-vis de l'administration que des personnels ou de leurs représentants. À ce titre, il siège aux Formations spécialisées de site (FSS). Ses champs d'intervention sont :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dont suivi des aménagements de postes
- L'évaluation des risques professionnels
- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents
- L'hygiène générale des locaux de service
- L'hygiène dans les restaurants administratifs
- L'information sanitaire

Dans le cadre de sa mission de consultation des agents il réalise différents types d'examens et de suivis :

- **Les visites de prise de poste** : examen initial dans les 2 mois qui suivent l'entrée en fonction.
- **L'examen médical de suivi** : à la demande de l'administration ou de l'agent. Tous les 5 ans ou tous les 2 ans ou chaque année pour les agents bénéficiant d'un suivi renforcé.
- **Le suivi individuel renforcé** : pour les agents exposés à certaines substances
- **La visite de pré-reprise** à la demande de l'administration, du comité médical ou de l'agent après un congé longue maladie ou de longue durée
- **L'examen des personnes en situation de handicap** : tous les 4 ans + visite intermédiaire.
- **La visite de reprise** après une maladie professionnelle ou une accident du travail ayant entraîné 15 jours d'arrêt de travail / un arrêt de travail ordinaire de + de 2 mois / un congé grave maladie (*contractuels*) / congé longue durée ou longue maladie (*titulaires*)

Au-delà du suivi médical des agents, le médecin du travail a un rôle préventif. Ainsi, il adapte sa surveillance en fonction de l'âge, de la pénibilité et des risques pour la sécurité des agents. Dans cet optique, il veille à :

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Identifier les risques d'inaptitude en amont
- Inviter les agents à faire reconnaître leur qualité de travailleur handicapé afin d'adapter les postes
- Assurer une surveillance renforcée à l'égard des agents en situation de handicap.

Bilan du suivi médical pour l'Institut Agro dans sa globalité :

INSTITUT AGRO	
Visite à la demande de l'employeur	27
Visite à la demande du médecin	29
Visite à la demande de l'agent	12
Visite de prise de fonction	47
Visite périodique	78
Visite de reprise après arrêt long	30
Nombre d'examens cliniques réalisés	223

→ Visites tous les 5 ans sans risque particulier

→ Suivi renforcé si risque particulier détecté

Avec le départ en retraite du médecin du travail en charge des campus de l'Institut Agro Rennes-Angers, les visites médicales se sont réduites au strict nécessaire en attente d'un autre médecin. Ceci explique la forte baisse du nombre d'agents suivis par la médecine du travail pour 2023.

(La vacance de poste à l'Institut Agro Rennes-Angers s'étale d'octobre 2022 à février 2024. Début 2024 l'école s'est associée à l'INRAE Bretagne-Normandie pour reprendre le suivi par une équipe médicale composée d'un médecin et d'un infirmier travaillant en lien avec les assistantes sociales et les psychologues du travail)

6.1.2.2. Les assistants de service social

Chacune des trois écoles qui composent l'Institut Agro organise l'accueil du service social pour l'ensemble de ses agents

La mission de l'assistant de service social est d'aider à résoudre différentes problématiques liées au travail ou à la vie personnelle telles que :

- Le logement.
- Difficultés familiales, séparation et déménagement.
- Difficultés financières.
- Santé

École	Site	Service d'Assistance sociale
Institut Agro Dijon	Dijon	1 assistante sociale (11 permanences sur site)
	Lempdes	Pas d'assistante sociale en 2023
Institut Agro Montpellier	Montpellier (tous sites)	1 assistante sociale (9 permanences à Montpellier)
Institut Agro Rennes-Angers	Rennes	1 assistante sociale (4 permanences sur site)
	Angers	1 assistante sociale (permanences sur site)



	Nb de permanences	Nb d'agents suivis	Nb d'entretiens
Institut Agro DIJON	11	13	30
Dijon	11	13	30
Lempdes	<i>Pas d'assistante sociale en 2023</i>		
Institut Agro Montpellier	0	0	0
Tous sites confondus	<i>Des agents reçus mais pas de bilan transmis en 2023</i>		
Institut Agro Rennes-Angers	17	23	56
Rennes	11	15	26
Angers	6	8	30
Total	28	36	86

Les entretiens tournent essentiellement autour de 2 axes :

Environnement personnel : accès aux droits, démarches administratives, budget...

Environnement professionnel : Administratif, mal-être au travail, mobilité...

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

6.1.2.3. Les Psychologues du travail

Le rôle des psychologues du travail est l'écoute et le conseil afin d'identifier des difficultés ou freins au niveau professionnel et de proposer des solutions pour y remédier et améliorer les conditions de travail. Les psychologues du travail veillent à la santé mentale au travail.

Chacune des trois écoles qui composent l'Institut Agro organise l'accès aux psychologues du travail.

École	Solution apportée
Institut Agro Dijon	1 psychologue assure des permanences sur le site de Dijon. En temps normal les agents du site de Marmilhat peuvent consulter la psychologue du CDG 63. En 2023 une psychologue a été missionnée pour répondre à un besoin particulier.
Institut Agro Montpellier	Pas de psychologue attitré. Si besoin les agents rencontrent le médecin du travail qui les oriente vers un psychologue de EnSanté.
Institut Agro Rennes	2 psychologues (une par campus : Rennes et Angers)

	Nb de permanences	Nb d'agents suivis	Nb d'entretiens
Institut Agro DIJON	11	16	45
Dijon	11	16	45
Lempdes	8	11	30
Institut Agro Montpellier	<i>Pas de psychologue attitré : pas de permanences</i>		
Tous sites confondus	<i>Données non communiquées par le médecin du travail</i>		
Institut Agro Rennes-Angers	32	19	65
Rennes	22	16	57
Angers	10	3	8
Total	43	35	110

6.1.3. La cellule de suivi

Cette cellule est présente à l'Institut Agro Montpellier et à l'Institut Agro Rennes. L'Institut Agro Dijon, qui a intégré l'Institut Agro au 1^{er} janvier 2022 n'a pas encore de cellule de suivi.

Elle a pour objet d'assurer un suivi plus efficace des personnels qui nécessitent l'intervention croisée du médecin du travail, des assistantes sociales, des psychologues du travail, du préventeur et de la direction des ressources humaines. L'objectif est ainsi d'améliorer la coordination des actions pour le suivi des situations et de bien partager les informations dans l'intérêt des agents. La composition de la cellule est la suivante :

- Représentant(s) de la direction générale (Directeur Général et/ou Secrétaires général)
- Directeur(trice) des ressources humaines ou son représentant
- Conseiller de prévention
- Médecin du travail
- Assistantes sociales
- Psychologues du travail

École	Nb de Situations	Remarques
Institut Agro Dijon	<i>Pas de cellule de suivi en 2023</i>	
Institut Agro Montpellier	7	7 situations individuelles
Institut Agro Rennes	20	18 situations individuelles 2 situations organisationnelles et collectives

5 agents ont été orientés vers les psychologues du travail

5 agents ont été orientés vers les assistantes sociales

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

6.1.4. La cellule d'écoute interne violences sexistes et sexuelles

Cette cellule est présente dans les 3 écoles qui composent l'Institut Agro.

Son rôle est de recueillir la parole des victimes ou témoins de Violences Sexistes et Sexuelles -VSS (personnels de l'Institut ou étudiants), d'analyser le signalement et de proposer un plan d'action au Directeur Général qui prend ensuite les mesures adaptées à chaque cas :

- Signalement au procureur (art 40) en cas de délit ou de crime
- Mise en place d'une procédure disciplinaire
- Médiation
- Entretien de recadrage

Composition :

- Conseiller de prévention
- Référent égalité hommes femmes
- Juriste
- Directeur de la vie étudiante (lorsque la situation touche des étudiants)

6.2. La formation et sensibilisation prévention santé sécurité au travail

Un des pans de la prévention au sein de l'Institut Agro passe par la formation et la sensibilisation de la communauté de travail aux différents risques pouvant être rencontrés dans les milieux professionnels :

- Risques psychosociaux (formations Premiers secours en santé mentale – PSSM)
- Risques incendie (Acteurs internes : guides / serre-files et Équipiers de première intervention)
- Protection des personnes (Sauveteurs secouristes du travail)
- Habilitations à l'utilisation d'engins et machines dangereuses (CACES, conduite autoclaves)
- Qualité de vie au travail (QVCT) / Violences sexistes et sexuelles (VSS)...

Domaines de formation	Nombre d'actions de formation	Nb de stagiaires Hommes	Nb de stagiaires Femmes	Nombre d'heures de formation	Montant pédagogique
Sécurité des biens et des personnes	53	123	172	1 911	24 139 €
Incendie (Guides et serre-files, manipulation extincteurs)	22	62	89	401	3 049 €
Sauveteur secouriste du travail (SST) + usage défibrilateur	22	54	55	1046	12 637 €
Premier secours en santé mentale (PSSM)	8	6	23	422	7 753 €
HACCP	1	1	5	42	700 €
Risques liés à l'activité	22	44	17	658	18 178 €
Habilitation électrique	5	14	0	175	6 464 €
Conduite autoclaves	5	9	10	182	4 991 €
CACES + conduite sur neige et glace	5	5	1	105	3 174 €
Risque chimique + certiphyto	4	3	2	105	2 470 €
Gestes et posture	2	11	4	69	1 079 €
Autre	1	2	0	22	- €
Conditions de travail	26	22	92	1 090	13 082 €
Formation des assistants de prévention	4	3	5	314	596 €
Formation des membres Instance prévention (F3SCT)	1	4	10	196	- €
Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)	4	1	22	207	3 290 €
Violences sexuelles et sexistes (VSS)	6	6	19	106	2 878 €
Sensibilisation au handicap	2	2	15	40	802 €
Fresque climat et numérique	9	6	21	227	5 516 €
Total	101	189	281	3 659	55 399 €
		470			

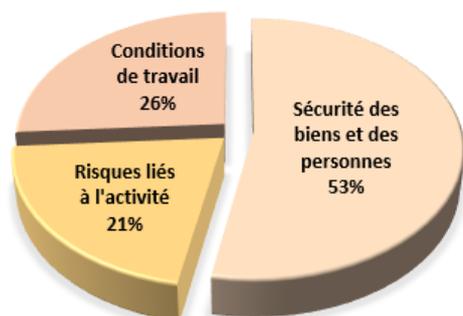
*Un même agent peut avoir participé à plusieurs actions de formation

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

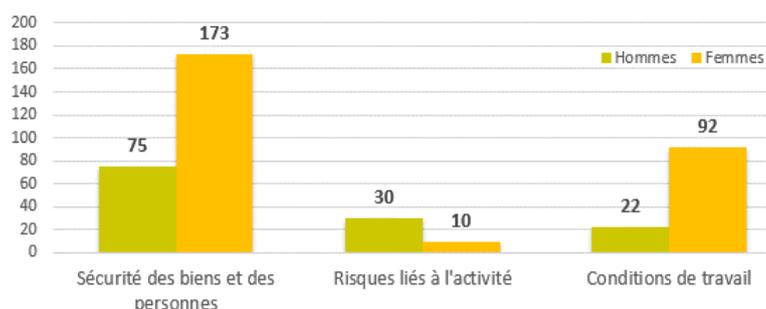
Coût moyen des formations	Toutes formations
Par action de formation	549 €
Par stagiaire formé	118 €
Par heure de formation	15 €

Sécurité des biens et personnes	Risques liés à l'activité	Conditions de travail
455 €	826 €	503,2 €
82 €	298 €	115 €
13 €	28 €	12 €

Part des actions de formation par grand thème



Les agents formés par grands thèmes et par genre



6.3. La prise en charge du handicap

Chaque école de l'Institut Agro dispose au minimum d'un référent handicap.

L'employeur a l'obligation d'adapter le poste au handicap des agents. Le fonds d'insertion des personnels handicapés de la fonction publique (FIPHFP) participe au financement de ces adaptations. Ce financement peut porter aussi bien sur des équipements individuels (prothèses auditives...) que sur des adaptations du poste de travail.

En 2023, tous les dossiers montés ont été acceptés par le FIPHFP.

Synthèse des dossiers présentés par l'INSTITUT AGRO

Nombre de dossiers FIPHFP montés	4
Nb de dossiers FIPHFP acceptés et financés	4
Montant financement FIPHFP	6 808 €

6.4. Les actions de prévention et de sensibilisation

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) du 20 au 24/11/2023

Les 3 écoles de l'Institut y ont participé avec l'organisation de différents ateliers :

- Des conférences et ateliers interactifs sur le handicap et des webinaires de sensibilisation au handicap
 - o Connaître et reconnaître un handicap visible ou invisible – psychiques et DYS*
 - o Inclusion des étudiants en situation de handicap
 - o Sensibilisation à la « culture sourde »

Le DuoDay permet aux agents volontaires de recevoir une personne en situation de handicap pour lui faire partager son quotidien. Cette journée d'immersion permet à la personne accueillie de découvrir un métier, d'affiner son projet professionnel et de créer des relations qui peut-être l'aideront dans sa recherche d'emploi.

Deux écoles l'ont proposé. Un seul duo a été formé à l'Institut Agro Dijon.

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Campagne de vaccination antigrippale

En 2023, elle a été menée dans les trois écoles composant l'Institut Agro. L'institut Agro Montpellier a organisé cette opération conjointement avec l'INRAE Occitanie-Montpellier.

École	Nombre d'agents vaccinés
Institut Agro Dijon + Lempdes	65+11
Institut Agro Montpellier (tous sites)	137*
Institut Agro Rennes + Angers	71

*Dont agents de l'INRAE Occitanie

Prévention Diabète et risques cardiovasculaires

Une action de dépistage du diabète et les maladies cardiovasculaires s'est déroulée à Rennes et à Angers en partenariat avec Harmonie Fonction Publique et l'Union Prévention Santé pour la Fonction publique (UROPS). Cette action de dépistage a été suivie d'un atelier et d'un entretien avec une diététicienne.

12 personnels ont été contrôlés sur le campus de Rennes et 16 sur le campus d'Angers.

Une action identique a été proposée aux personnels de l'Institut Agro Montpellier (65 personnes contrôlées).

Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)

La santé physique et psychique des équipes constitue l'un des axes fondamentaux tracé par les trois écoles, soucieuses de prévenir les risques psycho-sociaux. Dans ce sens, une semaine consacrée à la QVCT propose des ateliers ou des webinaires autour du bien-être au travail.

Prévention aidant

Une action de prévention « Prenons soin de ceux qui aident », en partenariat avec Harmonie Fonction Publique et la Mutualité Française s'est déroulée à Rennes.

10 personnels ont participé à cette action.

Mutuelles

Dans un objectif de service aux personnels, les directions des ressources humaines des 3 écoles qui composent l'Institut Agro ont mis en place des permanences avec les mutuelles référencées « Harmonie mutuelle » et/ou « MGEN » destinées tant aux adhérents qu'aux agents en recherche d'information.

Au total : 21 permanences pour l'Institut Agro

École	Nombre de permanences annuelles
Institut Agro Dijon Dijon Lempdes	2 Harmonie Fonction Publique 2 Harmonie Fonction Publique
Institut Agro Montpellier Site de Montpellier (pour l'ensemble des sites)	8 Harmonie Fonction Publique / 7 MGEN
Institut Agro Rennes Rennes Angers	1 Harmonie Fonction Publique 1 Harmonie Fonction Publique

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

6.5. Les accidents du travail

Au total pour l'Institut Agro : 23 accidents du travail dont 13 ayant généré 326 jours d'arrêt

INSTITUT AGRO	AVEC arrêts de travail		SANS arrêts de travail	Nb total accidents de travail	2022 Nb total accidents de travail
	Nb d'accidents	Nb jours d'arrêts	Nombre d'accidents du travail		
Accidents de service	9	254	3	12	20
Accidents de trajet	4	72	7	11	9
Total	13	326	10	23	29

1,1 ETP*

Total 2022	12	744,5	17	29
------------	----	-------	----	----

2,5 ETP

Détail des accidents de travail **AVEC** arrêts de travail pour 2023

INSTITUT AGRO	Femmes		Hommes	
	Nb d'accidents	Nb jours d'arrêts	Nb d'accidents	Nb jours d'arrêts
Agents d'État	4	195	3	25
Accidents de service	2	186	3	25
Accidents de trajet	2	9		
Contractuels sur budget	4	79	2	27
Accidents de service	2	16	2	27
Accidents de trajet	2	63		
Total	8	274	5	52

* Les jours d'absence sont des jours calendaires. Afin de pouvoir en déduire un ETP, il convient au préalable de convertir le temps de travail hebdomadaire réglementaire (réparti sur 5 jours ouvrés (38h)) en temps de travail journalier calendaire -> 38h / 7 jours = 5.428h/jour calendaire,

La formule pour le calcul de l'ETP est donc la suivante : (Jours d'absence x 5.428h) / 1607h annuelles.



7. Action sociale et protection sociale

7.1. Les différents types de prestations sociales à disposition des personnels

7.2. La politique sociale dans l'Institut Agro

7.3 Les autres prestations sociales proposées par le MASA

ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE

L'action sociale a pour but d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles dans des domaines aussi variés que la restauration, le logement, l'enfance, le transport... Elle est aussi destinée à les aider à faire face à des situations difficiles ponctuelles.

Une partie des demandes des agents d'Etat peuvent être formulées directement auprès du Ministère sans passer par l'établissement. (Chèques vacances, chèque emploi service universel – CESU...). Il est donc impossible d'établir un état quantitatif représentatif pour ce type de prestations.

7.1. Les différents types de prestations sociales à disposition des agents

Type de prestations		Bénéficiaires en 2023	
		Personnels d'État (MASA + MESRI)	Contractuels sur budget
Prestations d'actions sociales individuelles ministérielles	Allocation trousseau neige	OUI	OUI
	Aide à l'accès au logement locatif	OUI	OUI
	Aide à la scolarité	OUI	OUI
Prestations interministérielles d'action sociale	Aide aux famille: allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leurs enfants	OUI	OUI
	Séjour d'enfants (centre de vacances avec hébergement, CLSH, maison familiale de vacances, gites de France, séjours linguistiques, séjours dans le cadre éducatif)	OUI	OUI
	Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	OUI	OUI
	Allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnel au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans	OUI	OUI
	Allocation en centre de vacances spécialisé pour enfants handicapés	OUI	OUI
Prestations interministérielles d'action sociales au niveau régional	CESU	OUI	OUI
	Chèques vacances	OUI	OUI
	Aide au maintien à domicile à destination des retraités de l'état	OUI	OUI
	Aide à l'installation des personnels de l'état	OUI	OUI
	Réservation places en crèches (prestation des SRIAS régionales)	OUI	OUI
	Réservation interministérielle de logements	OUI	OUI
	Actions SRIAS	OUI	OUI
Prestations locales	Places en crèche (uniquement Institut Agro Dijon : 3 berceaux)	OUI	OUI

7.2. La politique sociale dans l'Institut Agro

L'institut Agro ne disposant pas des données détaillées des rémunérations des agents d'État, les données présentées ci-dessous **ne concernent que les agents contractuels sur budget.**

➤ Restauration

École	Montant 2023
Institut Agro Dijon	0 €*
Institut Agro Montpellier	17 779 €
Institut Agro Rennes-Angers	50 488 €
Total assujetti à subvention	68 267 €

* L'Institut Agro Dijon ne dispose pas de restauration intégrée.

ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE

➤ Le dispositif d'action sociale

Ce dispositif mis en place au profit des personnels de l'Institut Agro a pour but de répondre au constat d'une situation sociale grave nécessitant une aide financière (plafond 1 500 €) et non remboursable, ou d'apporter une aide financière à un personnel en difficulté financière momentanée (plafond 2 000 €) et remboursable sur un délai de 9 mois maximum. Il est en place depuis 2018 à l'Institut Agro Montpellier, depuis 2021 à l'Institut Agro Rennes-Angers et depuis 2022 à l'Institut Agro Dijon.

Afin de préserver l'anonymat des bénéficiaires, nous ne donnerons qu'un nombre global de dossiers acceptés par la Directrice Générale en 2023 sans distinction entre les prêts et les dons.

	Nb dossiers acceptés	Montant de l'aide
Institut Agro	6	7 310 €

➤ Les prestations sociales

Les demandes formulées par les agents d'État sont faites directement à leur ministère de rattachement. Il est donc impossible de présenter un bilan quantitatif exact. En effet, les chiffres présentés ci-après ne reprennent que les demandes dont l'établissement a connaissance.

À compter du 01/07/2023, suite à la décision du conseil d'administration du 16/05/2023, de nouvelles prestations sociales sont étendues aux agents contractuels sur budget.

Afin de garantir l'anonymat des demandeurs, nous ne présenterons qu'un nombre global de femmes et d'hommes ayant bénéficié d'une prestation.

Institut Agro			
<i>Prestations versées aux agents dont les demandes ont transité par l'établissement</i>	Prestations versées à des Femmes	Prestations versées à des Hommes	Montant total
<i>Allocation versée aux parents d'enfants handicapés</i>	50	15	33 712 €
<i>Accès au logement locatif</i>			2 850 €
<i>Aide à la scolarité</i>			5 225 €
<i>Séjour SANS hébergement</i>			2 406 €
<i>Séjour AVEC hébergement</i>			1 029 €
<i>Allocation centres vacances enfants handicapés</i>			115 €
<i>Séjour en maison familiale de vacances et gîtes</i>			1 007 €
<i>Séjour éducatif</i>			1 614 €
<i>Trousseau de neige</i>			628 €
Total			50 prestations

Ce sont 65 prestations versées à 50 agents de l'Institut Agro

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	7	3	10
Contractuels budget	30	10	40
Total	37	13	50

7.3. Autres dispositifs sociaux proposés au MASA

➤ **ASMA (Action Sociale, Culturelle, Sportive et de Loisirs du MASA)**

L'ASMA est gérée au niveau national par des représentants désignés par les organisations syndicales représentatives au sein du MASA. Elle organise et développe depuis 40 ans des activités pour l'ensemble de la communauté de travail, les agents, quels que soient leurs statuts (fonctionnaires, contractuels), leurs ayant droit et les retraités.

Aucune cotisation n'est demandée aux bénéficiaires. Les tarifs proposés sont calculés en fonction du quotient familial du demandeur.

Ainsi, les actions proposées (nationales ou départementales) visent à favoriser l'accessibilité aux activités culturelles, artistiques et à encourager les échanges (colonies de vacances, séjours linguistiques, locations de vacances, voyages... Enfin en cas de difficultés passagères, l'ASMA peut proposer des aides ou des prêts sociaux jusqu'à 3000€ sans intérêt sous conditions).

Plus d'informations : <https://www.asma-nationale.fr/com/homepage>

➤ **SRIAS (Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale)**

Ce sont des commissions interministérielles présentes dans chaque région (18 au niveau national). Elles sont composées de représentants des personnels et de l'administration et mettent en œuvre l'action sociale interministérielle au profit des agents publics de l'État (fonctionnaires, contractuels), de leurs ayant droit et des retraités.

Elle vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance, du handicap, vacances, CESU...

Enfin, les propositions (sortie familiale, billetterie, etc..) peuvent être différentes d'une région à une autre.

Aucune cotisation n'est demandée aux bénéficiaires.



8. Relations professionnelles et dialogue social

8.1. Les instances de l'Institut Agro

8.2. Les instances et commissions des écoles internes

GLOSSAIRE

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, a créé le comité social d'administration qui résulte de la fusion du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Mise en œuvre de cette loi intervient en 2023.

Le fonctionnement de l'établissement s'articule autour d'instances propres à l'Institut Agro et d'instances propres aux écoles internes.

Instances de l'INSTITUT AGRO	Instances des écoles internes
Conseil d'Administration (CA)	Conseil d'École interne (CEi)
Comité social d'administration (CSA) Formation spécialisée santé sécurité conditions de travail (F3SCT) rattaché au CSA	Formation spécialisée de sites (FSS)
Conseil scientifique (CS)	Commission de la recherche et de l'innovation
Conseil des enseignants (CE)	Commission des études (ComE) Commission des enseignants chercheurs relevant du MESRI (<i>uniquement à l'Institut Agro Dijon</i>) Commission de l'enseignement et de la vie étudiante (CEVE)
Commission consultative paritaire des contractuels (CCPC)	
Conseil EDUTER (<i>dénomination raccourcie du Conseil d'appui à l'enseignement technique agricole (CAETA)</i>)	
Conseil de gestion de la Fondation	

8.1. Les instances de l'Institut Agro

➤ Le conseil d'Administration de l'Institut Agro

1^{er} mandat 2022 à 2026

Attributions :

Il détermine la politique générale de l'Institut Agro et délibère sur les contrats d'objectifs et de performance ainsi que sur les projets stratégiques de l'établissement. Il se prononce sur le budget et les comptes financiers. Il délibère notamment sur les politiques d'enseignement et de recherche ainsi que sur toutes les questions relatives à l'emploi... (*Extrait décret 2019-1459 du 26 décembre 2019*)

Composition :

19 membres de droit nommés

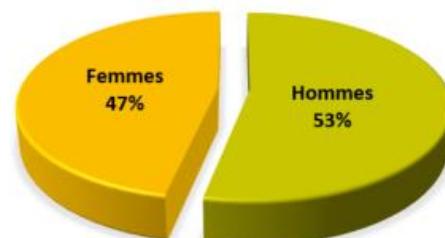
19 membres élus : 15 personnels + 4 étudiants

Conseil d'administration	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Enseignants chercheurs	9	5	4	7	2
AITOS	6	2	4	2	4
Total par genre		7	8	9	6
Total	15	15		15	

Représentants des étudiants	4	4		1	3
-----------------------------	---	---	--	---	---

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	13	15	28
Contractuels sur budget	1	1	2
Total	14	16	30

Les élus au CA
(titulaires + suppléants) par genre
au 31/12/2023



GLOSSAIRE

➤ Le conseil scientifique (CS)

Attributions :

Il propose au conseil d'administration les orientations à donner aux activités de recherche conduites dans l'Institut ou avec sa participation. (*Extrait décret 2019-1459 du 26 décembre 2019*)

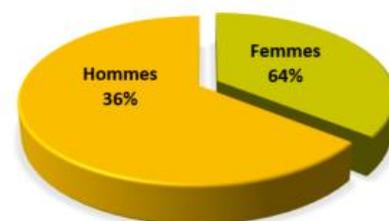
Composition

12 membres nommés

12 membres élus : 9 personnels + 3 étudiants en doctorat

Conseil Scientifique	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Enseignants chercheurs	6	2	4	3	2
AITOS	3	2	1	2	1
Total par genre		4	5	5	3
Total	9	9		8	
Représentants des étudiants	3				

Les élus au CS (titulaires + suppléants) par genre au 31/12/2023



	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	8	8	16
Contractuels sur budget		1	1
Total	8	9	17

➤ Le conseil des enseignants (CE)

Attributions :

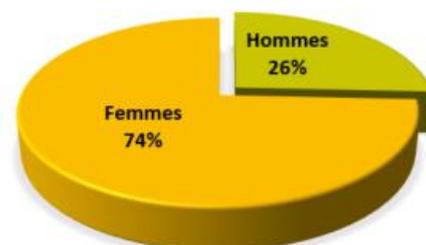
Il propose au conseil d'administration la stratégie de l'enseignement, ainsi que le règlement des études. Il donne son avis sur le projet de l'institut, sur la stratégie de l'appui à l'enseignement technique agricole, et le règlement intérieur de l'institut pour les domaines relevant de sa compétence... (*décret 2019-1459 du 26/12/19*)

Composition

24 représentants des personnels élus

Conseil des enseignants	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeurs	12	8	4	4	8
Maîtres de conférence	12	7	5	7	5
Total par genre		15	9	11	13
Total	24	24		24	

Les élus au CE (titulaires + suppléants) par genre au 31/12/2023



	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	26	22	48
Contractuels sur budget			-
Total	26	22	48

GLOSSAIRE

➤ Le Conseil EDUTER (dénomination raccourcie du Conseil d'appui à l'enseignement technique agricole (CAETA))

Attributions :

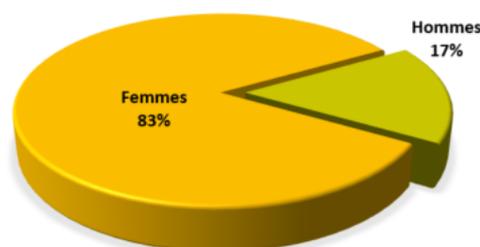
Lieu d'information, de consultation, de réflexion et de proposition d'orientations stratégiques et de recommandations en matière d'appui à l'enseignement technique agricole. [...] réflexion et de propositions sur les coopérations enseignement technique – enseignement supérieur – recherche.

Composition

6 membres élus

Conseil d'appui à l'enseignement technique	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Liste libre	6	2	4		6
Total par genre		2	4	0	6
Total		6		6	

Les élus au CAETA (titulaires + suppléants) par genre au 31/12/2023



	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	8	2	10
Contractuels sur budget	2		2
Total	10	2	12

➤ Le conseil social d'Administration (CSA)

Depuis la loi de transformation de la fonction publique 2019-828 du 6/08/2019, le Conseil social d'administration est l'instance unique de dialogue social issu de la fusion entre l'ancien comité technique (CT) et l'ancien comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT).

La formation spécialisée de santé sécurité et conditions de travail (F3SCT) y est associée.

Attributions :

Créé afin de développer une vision globale des politiques de ressources humaines et des conditions de travail, il examine les questions collectives et les conditions de travail au sein de l'établissement.

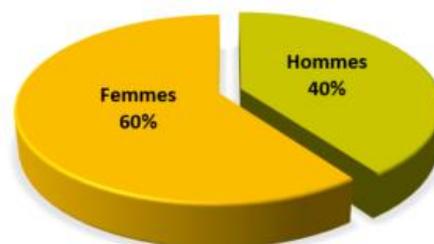
Composition

2 représentants de l'administration

10 représentants des personnels élus

Comité social d'administration (CSA)	Composition au 31/12/2023				
	Titulaires		Suppléants		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Elan Comun	3	2	2	3	
CFDT	3	1		4	
FO		1		1	
Total par genre		6	4	2	8
Total		10		10	

Les élus au CSA (titulaires + suppléants) par genre au 31/12/2023



	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	10	6	16
Contractuels sur budget	1	3	4
Total	11	9	20

GLOSSAIRE

➤ La formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail (F3SCT)

Attributions :

Il a pour mission de contribuer à améliorer les conditions de travail, la sécurité des agents, la protection de la santé physique et de la santé mentale. L'analyse des situations individuelles ou collectives débouche sur un programme annuel de prévention.

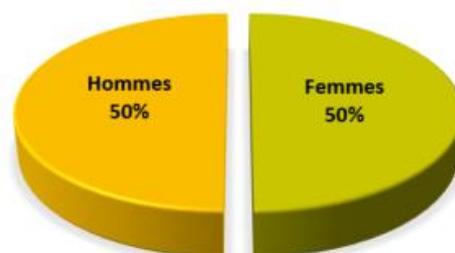
Composition

2 représentants de l'administration

10 représentants des personnels élus

Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail (F3SCT)	Composition au 31/12/2023			
	Titulaires		Suppléants	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Elan Comun	1	4	4	1
CFDT	3	1	2	2
FO		1		1
Total par genre	4	6	6	4
Total	10		10	

Les élus au F3SCT (titulaires + suppléants) par genre au 31/12/2023



	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	9	7	16
Contractuels sur budget	1	3	4
Total	10	10	20

➤ La commission consultative paritaire des personnels contractuels (CCPC)

Attributions :

Cette commission consultative, placée auprès de la directrice générale peut être saisie de tout sujet concernant la gestion collective ou individuelles des personnels contractuels (rémunération, discipline...)

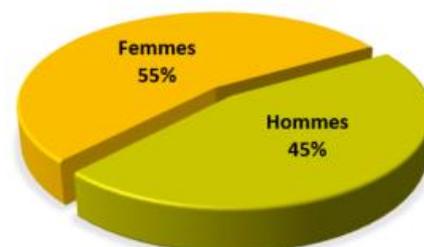
Composition

6 représentants de l'administration

6 représentants des personnels élus

Commission consultative paritaire des personnels contractuels (CCPC)	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	3	1	2	2	1
<i>Elan commun</i>		1	1	1	1
<i>CFDT</i>			1	1	
Catégories B & C	3	1	2	1	1
<i>Elan commun</i>		1	1	1	1
<i>CFDT</i>			1		
Total par genre		2	4	3	2
Total	6	6		5	

Les élus à la CCPC (titulaires + suppléants) par genre au 31/12/2023



	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État			-
Contractuels sur budget	6	5	11
Total	6	5	11

GLOSSAIRE

➤ Le conseil de gestion de la Fondation

Attributions :

Favoriser le rapprochement des mondes académiques et professionnels, développer la professionnalisation et l'employabilité des étudiants, contribuer au rayonnement national et international de l'établissement et des partenariats, accompagner l'évolution des filières et valoriser les métiers.

Composition

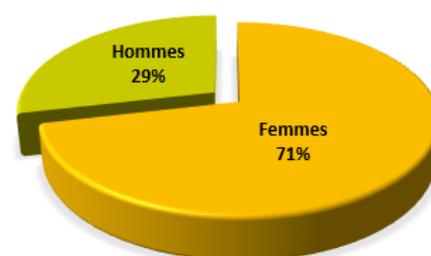
18 membres répartis en 3 collèges

- Représentants de l'établissement : DG + 3 représentants (Désignés parmi membres du CA) + 3 étudiants
- Collège des fondateurs : 1 siège par école interne (3) + 1 siège Institut Agro
- Collège des personnalités qualifiées : 7 membres

Conseil de gestion de la fondation	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
DG de l'Institut Agro	1		1		
Enseignants chercheurs	2	1	1		2
AITOS	1	1			1
Total par genre		2	2	0	3
Total	3	4		3	

Représentants des étudiants					
	3	1	2		

Membres du conseil de gestion de la fondation par genre (Titulaires + suppléants)



	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	4	2	6
Contractuels sur budget	1		1
Total	5	2	7

La participation aux instances de l'Institut Agro

	Femmes	Hommes	Total	Nb de sièges occupés
1 mandat	56	45	101	
2 mandats	14	13	27	54
3 mandats	0	2	2	6
4 mandats	1	0	1	4
Total	71	60	131	165

- 2 sièges vacants au 31/12/2023

	Rappel population totale	Agents AVEC mandat	Taux d'engagement dans les instances
Hommes	561	60	11%
Femmes	845	71	8%
Total	1406	131	9%

L'occupation des mandats des instances de l'Institut Agro par statut et par genre au 31/12/2023

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	78	62	140
Contractuels sur budget	12	13	25
Total	90	75	165

GLOSSAIRE

8.2. Les instances et commissions des écoles internes

➤ Formations spécialisée santé sécurité et conditions de travail (F3SCT) de site

Composition

5 représentants de l'administration

7 représentants des personnels élus + 7 suppléants

Composition F3SCT de l'Institut Agro Dijon

6 réunions en 2023 (dont 2 exceptionnelles)

F3SCT de l'Institut Agro DIJON	Composition au 31/12/2023			
	Titulaires		Suppléants	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Elan Comun		3	2	1
CFDT		4	3	1
Total par genre	0	7	5	2
Total	7		7	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	9	4	13
Contractuels		1	1
Total	9	5	14

Composition F3SCT de l'Institut Agro Montpellier

2 réunions en 2023

F3SCT de l'Institut Agro MONTPELLIER	Composition au 31/12/2023			
	Titulaires		Suppléants	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Elan Comun	4	2	3	3
CFDT	1		1	
Total par genre	5	2	4	3
Total	7		7	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	2	6	8
Contractuels	3	3	6
Total	5	9	14

Composition F3SCT de l'Institut Agro Rennes-Angers

3 réunions en 2023

F3SCT de l'Institut Agro RENNES-ANGERS	Composition au 31/12/2023			
	Titulaires		Suppléants	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Elan Comun	2		1	1
CFDT		2	2	
FO	1	2	1	2
Total par genre	3	4	4	3
Total	7		7	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	7	7	14
Contractuels			0
Total	7	7	14

➤ Le conseil d'école interne (CEi) (Composition au 31/12/2023)

Conseil d'Ecole DIJON	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Enseignants chercheurs	8	8		5	3
Autres enseignants	1				
AITOS	3	2	1	1	2
Total par genre		10	1	6	5
Total	12	11		11	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	5	15	20
Contractuels	1	1	2
Total	6	16	22

GLOSSAIRE

Conseil d'Ecole MONTPELLIER	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeurs	3		3	1	2
Maitres de conférence et autres enseignants	3	2	1	2	1
AITOS	4	2	2	1	2
Total par genre		4	6	4	5
Total		10		9	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	11	6	17
Contractuels		2	2
Total	11	8	19

Conseil d'Ecole RENNES-ANGERS	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeurs	3	2	1	2	1
Maitres de conférence et autres enseignants	3	1	2	3	
AITOS	4	2	2	1	3
Total par genre		5	5	6	4
Total		10		10	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	7	11	18
Contractuels	2		2
Total	9	11	20

➤ La commission des enseignants (CE) (Composition au 31/12/2023)

Commission enseignants DIJON	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeurs	10	6	3	4	5
Maîtres de conférences	10	6	4	4	6
Total par genre		12	7	8	11
Total		20		19	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	18	20	38
Contractuels			0
Total	18	20	38

Commission enseignants MONTPELLIER	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeurs	10	6	4	5	5
Maîtres de conférences	10	6	4	4	6
Total par genre		12	8	9	11
Total		20		20	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	19	21	40
Contractuels			0
Total	19	21	40

Commission enseignants RENNES-ANGERS	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeurs	25	11	8	5	6
Maîtres de conférences	25	8	16	13	11
Total par genre		19	24	18	17
Total		50		35	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	41	37	78
Contractuels			0
Total	41	37	78

➤ La commission des enseignants chercheurs relevant du MESRI (Composition au 31/12/2023)

Uniquement à l'Institut Agro Dijon 8 sièges à pouvoir : 4 Professeurs et 4 Maîtres de conférence

Commission enseignants chercheurs relevant du MESRI - DIJON	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agents d'État	8	5	2	3	4
Contractuels budget					
Total par genre		5	2	3	4
Total		8		7	

GLOSSAIRE

➤ La commission recherche et innovation (CRI) (Composition au 31/12/2023)

CRI - DIJON	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeurs	2	1	1		2
Maîtres de conférences	2	1	1	1	1
AITOS	2	1	1	2	
Total par genre		3	3	3	3
Total		6		6	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	6	6	12
Contractuels			0
Total	6	6	12

CRI - MONTPELLIER	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeurs	2	1	1	1	1
Maîtres de conférences	2		1		1
AITOS	2	1	1	1	
Total par genre		2	3	2	2
Total		5		4	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	5	3	8
Contractuels		1	1
Total	5	4	9

CRI - RENNES-ANGERS	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeurs	2	2		2	
Maîtres de conférences	2	1	1	1	1
AITOS	2	1	1		2
Total par genre		4	2	3	3
Total		6		6	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	5	7	12
Contractuels			0
Total	5	7	12

➤ La commission de l'enseignement et de la vie étudiante (CEVE) (Composition au 31/12/2023)

CEVE - DIJON	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeurs	4	1	3	2	2
Maîtres de conférences	4	2	1	1	2
AITOS	3		3	1	2
Total par genre		3	7	4	6
Total		11		10	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	12	6	18
Contractuels	1	1	2
Total	13	7	20

CEVE - MONTPELLIER	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeurs	3	2		1	1
Maîtres de conférences	3	2	1	2	1
AITOS	2		2	2	
Total par genre		4	3	5	2
Total		7		7	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	5	8	13
Contractuels		1	1
Total	5	9	14

CEVE - RENNES-ANGERS	Nb sièges à pouvoir	Composition au 31/12/2023			
		Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeurs	3	1	2	2	1
Maîtres de conférences	3	2	1	1	2
AITOS	2	1	1		2
Total par genre		4	4	3	5
Total		8		8	

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	9	7	16
Contractuels			0
Total	9	7	16

GLOSSAIRE

La participation aux instances et commissions des écoles internes

	Femmes	Hommes	Total
1 mandat	107	90	197
2 mandats	27	37	64
3 mandats	4	3	7
4 mandats	0	1	1
Total	138	131	269

Nb de sièges occupés
197
128
21
4
350

- 36 sièges vacants au 31/12/2023

	Rappel population totale	Agents AVEC mandat	Taux d'engagement dans les instances
Hommes	561	131	23%
Femmes	845	138	16%
Total	1406	269	19%

L'occupation des sièges des instances des écoles internes par statut et par genre au 31/12/2023

	Femmes	Hommes	Total
Agents d'État	164	169	333
Contractuels	7	10	17
Total	171	179	350

Synthèse de l'occupation des sièges pour l'ensemble des instances de l'Institut Agro (Instances Institut et Instances locales dans les 3 écoles).

Certains agents occupent des sièges à la fois dans les instances de l'Institut Agro et dans celles de leurs propres écoles, ce qui, comme inscrit dans les statuts, est notamment lié au principe de continuité entre les instances de l'Institut et celles des écoles.

Ainsi, dans la globalité (Institut + Écoles), **292 agents se partagent 508 sièges**

	Femmes	Hommes	Total
1 mandat	79	60	139
2 mandats	50	52	102
3 mandats	23	17	40
4 mandats	2	6	8
5 mandats	1	3	4
Total	155	138	293

Nb de sièges occupés
139
204
120
32
20
515

	Rappel population totale	Agents AVEC mandat	Taux d'engagement dans les instances
Hommes	561	138	25%
Femmes	845	155	18%
Total	1406	293	21%

GLOSSAIRE

8.3. Le droit de grève

Un même agent peut avoir été recensé dans plusieurs mouvements de grèves. On comptera dans le tableau ci-dessous l'ensemble de ses jours de grève sur l'année 2023.

Nombre d'appels à la grève*	17
Nombre de jours de grève recensés	47
Nombre de jours de grève pour les 17 appels à la grève	675

*Certains appels à la grève s'étendent sur une période allant de 1 jour à plusieurs semaines

9. Glossaire

GLOSSAIRE

A

AA :	Attaché d'administration
ACB :	Agent contractuel sur budget
ADA :	Adjoint administratif
AJT :	Adjoint technique
AITOS :	Administratifs, Ingénieurs (<i>autres que IAE et IPEF</i>), Techniciens, Ouvriers et de Service. -> <i>Personnels non enseignants du Ministère de l'Agriculture</i>
ASMA :	Action S ociale, Culturelle, Sportive et de Loisir du M ASA

B

BDS :	Banque de données sociales
-------	----------------------------

C

CA :	Conseil d'administration
CAETA :	Conseil d'appui à l'enseignement technique agricole
CACES :	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
CCP :	Commission consultative paritaire
CDD :	Contrat de durée déterminée
CDG 21-63 :	Centre de gestion du département 21 (Côte d'Or) – 63 (Puy de Dôme)
CDI :	Contrat de durée indéterminée
CE :	Conseil des enseignants
CEi :	Conseil des enseignants interne (<i>à chaque école</i>)
CESU :	Chèque emploi service universel
CET :	Compte épargne temps
CEVE :	Commission de l'enseignement et de la vie étudiante
CGM :	Congé de grave maladie
CHSCT :	Comité hygiène sécurité et conditions de travail
CLD :	Congé de longue durée
CLM :	Congé de longue maladie
CMO :	Congé maladie ordinaire
ComE :	Commission des enseignants
CS :	Conseil scientifique
CSA :	Comité social d'administration
CT :	Comité technique

D

DG :	Directeur(trice) Général(e)
DGAFP :	Direction générale de l'administration et de la fonction publique
DOCT :	Doctorants

E

E/EC :	Enseignants / Enseignants-chercheurs
EPCSCP :	Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel
EPI :	Équipier de première intervention
ETP :	Équivalent temps plein
ETPT :	Équivalent temps plein travaillé

F

F3SCT :	Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail
FIPHFP :	Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
FPE :	Fonction publique d'Etat
FPH :	Fonction publique hospitalière
FPT :	Fonction publique territoriale
FSS :	Formation spécialisée de site

GLOSSAIRE

H

HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point (*Analyse et maîtrise du risque alimentaire*)

I

IAE : Ingénieur en agroalimentaire et environnement
IE : Ingénieur d'études (Agriculture)
INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture l'alimentation et l'environnement
INRS : Institut national de recherche et de sécurité
IPEF : Ingénieurs des Ponts, des eaux et des forêts
IR : Ingénieur de Recherche (Agriculture)
ISPV : Inspecteur de santé publique vétérinaire

M

MASA : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
MC/MCF : Maître de conférences
MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MGEN : Mutuelle générale de l'éducation nationale
MSA : Mutualité Sociale Agricole

P

PCA : Prime de charge administrative
PEDR : Prime d'encadrement doctoral et de recherche
PEPA : Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
PLF : Plan local de formation
PR : Professeur (*population des enseignants-chercheurs*)
PSC : Protection sociale complémentaire
PSSM : Premiers secours en santé mentale

Q

QVCT : Qualité de vie et conditions de Travail

R

RAFP : Retraite additionnelle fonction publique
RIALTO : Règlement intérieur sur l'aménagement local du temps de travail et sur l'organisation
RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
RSE : Responsabilité sociétale et environnementale
RSU : Rapport Social Unique

S

SA : Secrétaire administratif
SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées
SG : Secrétaire général
SFT : Supplément familial de traitement
SRIAS : Sections régionales interministérielles d'action sociale
SST : Sauveteur secouriste du travail

T

TFR : Technicien formation recherche

V

VSS : Violences sexistes et sexuelles



© 2023 L'INSTITUT AGRO / Direction de la communication - Document non contractuel

www.institut-agro.fr



L'Institut Agro

42, rue Scheffer
75116 Paris - France
contact@institut-agro.fr



INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT